

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS****SEANCE DU 9 FEVRIER 2021 A 18 HEURES 30***Intervention de monsieur Donnez :*

Madame la présidente, chers collègues,

Appel

Madame Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue (retard) ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone donne son pouvoir à Michel Franques ; Nathalie Borghèse ; Patrick Blay donne son pouvoir à Jean-Michel Bouat ; Fabienne Ménard donne son pouvoir à Marie-Pierre Boucabeille ; Steve Jackson ; Geneviève Marty donne son pouvoir à Roland Gilles ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère (retardé) ; Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert excusée, pouvoir à Pascal Pragnère ; Frédéric Cabrol ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ; Anne-Marie Rosé (absente) ; Thierry Mallé (absent) ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol excusé pouvoir à Thierry Dufour ; Michel Trébosc ; Sylvie Fontanilles-Crespo excusée ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron ; Cindy Cocquart excusée ; Jacques Roussel ; Marie-Thérèse Lacombe ; Marie-Edith Nespoulous ; Marie Esteveny ; Marie-Christine Cabal ; Agnès Bru ; Christian Lafon ; Jacky Miquel ; Nathalie Lacassagne.

L'appel est fait madame la présidente.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup monsieur Donnez.

Nous allons donc démarrer cette séance en se rappelant que c'est une séance sans public conformément à la loi du 14/11/2020, et au regard de l'état d'urgence sanitaire Nous avons eu la possibilité de décider qu'effectivement cette séance de Conseil se tiendrait sans public. C'est donc une retransmission vidéo qui permettra de suivre les débats, de la même manière que ce que nous avons fait au mois de décembre dernier. Vous pourrez donc suivre et le public pourra suivre les débats sur YouTube, donc sur le YouTube de la communauté d'agglomération. Donc il n'y a pas de souci.

Dans les éléments pratiques également, avant de laisser la parole à monsieur Granier qui va la garder un certain temps pendant la durée de ce Conseil pour nous présenter le BP 2021, je voulais aussi rappeler que nous avons besoin d'élire un secrétaire de séance, et que ce soir, il semblerait que le tirage au sort ait désigné comme gagnant Michel Trébosc. Voilà donc merci d'accepter. Je pense qu'il n'y a pas de d'objection particulière autour de la table du Conseil.

Donc nous allons pouvoir démarrer l'ordre du jour de ce conseil. S'il vous plaît, monsieur Granier, en commençant par la convention de prestation de service de services de la cuisine centrale.

DEL2021_001 Convention de prestation de services avec la cuisine centrale d'Albi pour la fourniture de plateaux repas

Pilote : Secrétariat général

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a recours occasionnellement aux services de la cuisine centrale de la Ville d'Albi pour la fourniture de plateaux repas pour les chauffeurs du service des transports urbains et de façon plus générale, en fonction des besoins lors de réunions de travail.

Afin d'intégrer les tarifs de la cuisine centrale pour l'année 2021, tels qu'ils résultent de la délibération du conseil municipal de la ville d'Albi en date du 14 décembre 2020, il convient de signer avec la ville d'Albi une nouvelle convention de prestation de services pour une durée d'un an.

La dépense à engager au titre de cette prestation de service est calculée sur la base du prix unitaire du repas fixé à 8,58 euros pour un plateau-repas normal, à 12,19 euros pour un plateau-repas amélioré pour l'année 2021.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal de la ville d'Albi en date du 14 décembre 2020, fixant le prix unitaire des repas fournis par la cuisine centrale de la Ville,

VU le projet de convention ci-annexée,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de prestation de services annexée à la présente délibération pour la fourniture de repas aux personnels des services transports urbains ou dans le cadre de réunions de travail.

AUTORISE madame la présidente à signer ladite convention.

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2021.

Intervention de monsieur Granier :

Merci madame la présidente.

Mes chers collègues,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a recours occasionnellement aux services de la cuisine centrale de la Ville d'Albi pour la fourniture de plateaux repas pour les chauffeurs du service des transports urbains et de façon plus générale, en fonction des besoins lors de réunions de travail.

Afin d'intégrer les tarifs de la cuisine centrale pour l'année 2021, il convient de signer avec la ville d'Albi une nouvelle convention de prestation de services pour une durée d'un an. La dépense engagée au titre de cette prestation de service est calculée sur la base du prix

unitaire de repas fixé à 8,58€ pour un plateau de repas normal
repas amélioré pour l'année 2021.

Donc il vous est demandé d'approuver la convention de prestation de services annexée à la présente délibération et d'autoriser madame la présidente à signer ladite convention.

Intervention de madame la présidente :

Est-ce qu'il y a des remarques concernant cette délibération, qui est une convention habituelle ?

Madame Ferrand-Lefranc, vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Merci. Juste une question, quelle est l'augmentation du prix du repas, s'il vous plaît ?

Intervention de madame la présidente :

On va le regarder, on vous dira madame Ferrand-Lefranc.

Est-ce que vous voulez la réponse pour voter la délibération, ou est-ce que je peux la mettre au vote ?

D'accord, merci.

Donc, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Vote pour ?

Merci.

Nous pouvons donc poursuivre s'il vous plaît avec le budget primitif 2021.

DEL2021_002 Budget primitif 2021 - budget général

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le projet de budget primitif 2021, pour le budget général, s'équilibre en dépenses et en recettes à **103 671 837,18 €** dont :

63 131 089,18 € en fonctionnement

40 540 748,00 € en investissement

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- le produit des contributions directes	29 791 800,00 €
Dont : FNGIR : 737 340 €	
Dont Garantie FPIC : 575 000 € (50% du réalisé 2020)	
Dont Fraction de TVA : 11 809 000 €	
- les compensations de fiscalité	2 281 000,00 €
- la TEOM	12 926 000,00 €
- la DGF	9 416 400,00 €
dont : dotation de compensation : 7 268 400 €	
dotation d'intercommunalité : 2 148 000 €	
- les ventes de produits et de prestations	4 384 414,18 €
- les attributions de compensation	978 000,00 €

- les participations et subventions	
- les travaux en régie	
- la reprise de subventions et de provision pour risques	
- les atténuations de charges	
- d'autres produits et produits exceptionnels	
Total des recettes de fonctionnement	63 131 089,18 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services communautaires (charges à caractère général)	16 643 567,78 €
- les charges de personnel	20 018 591,00 €
- l'attribution de compensation versée aux communes	5 017 731,78 €
- contribution au FPIC	100 000,00 €
- les subventions d'équilibre aux budgets annexes	1 434 117,00 €
- les intérêts des emprunts et de la dette récupérable versée aux communes	1 475 000,00 €
- des dépenses de gestion courante (dont contribution incendie et secours 3 272 000 €)	4 601 306,00 €
- des dépenses exceptionnelles	112 900,00 €
- le virement à la section d'investissement	5 927 875,62 €
- la dotation aux amortissements	7 800 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	63 131 089,18 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- le FCTVA	5 133 000,00 €
- des subventions d'investissement	2 465 178,00 €
- la dotation aux amortissements	7 800 000,00 €
- des écritures patrimoniales (chapitre 041)	900 000,00 €
- le virement de la section de fonctionnement	5 927 875,62 €
- une enveloppe d'emprunts prévisionnelle	15 805 430,38 €
- des remboursements d'avances et de dette récupérable	1 009 627,00 €
- les opérations pour compte de tiers	949 637,00 €
- le produit des amendes de police	550 000,00 €
Total des recettes d'investissement	40 540 748,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les dépenses et subventions d'équipement nouvelles	32 121 328,00 €
- le remboursement en capital des emprunts	5 630 000,00 €
- les opérations pour compte de tiers	1 115 000,00 €
- des écritures patrimoniales (chapitre 041)	900 000,00 €
- la reprise de subventions et de provision pour risques	331 000,00 €
- les travaux en régie	443 420,00 €

Total des dépenses 40 540 748,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2021,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, avec 43 voix pour, 5 voix contre Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif 2021, pour le budget général, s'équilibre en dépenses et en recettes à **103 671 837,18 €** dont :

63 131 089,18 € en fonctionnement

40 540 748,00 € en investissement

AUTORISE madame la présidente, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque Conseil communautaire.

Intervention de monsieur Granier :

Tout d'abord le rappel des orientations budgétaires.

Diapositive 3 – les prévisions évoquées lors de notre débat d'orientation budgétaire du 15 décembre dernier, sont confirmées par les chiffres du projet de budget primitif 2021 que je vais vous présenter.

Pour rappel, voici les principaux points que nous avons mis en avant lors de notre débat d'orientation budgétaire : la crise sanitaire creuse le déficit public à hauteur de 11,3% du PIB, et la dette publique devrait atteindre environ 120% du PIB en 2020. De fortes incertitudes sur la vigueur de la reprise économique en 2021 et un PIB français qui ne retrouverait son niveau d'avant crise qu'à la toute fin de l'année 2022. Comme les autres collectivités locales, l'agglomération est durement touchée par la crise sanitaire. Les pertes pour notre EPCI devraient atteindre 1,6 millions en 2020. Donc on va vers une plus grande dépendance vis-à-vis des recettes fiscales de l'état, le remplacement de notre taxe d'habitation par une fraction de la TVA et la baisse des impôts de production dès 2021. la CVAE, la CFE et la taxe foncière sur les propriétés bâties ; une dotation globale de fonctionnement constante pour la 4e année consécutive au niveau national ; une actualisation des bases fiscales proche de 0, puisque ce sera +0,2 ; un FPIC - fonds de péréquation des collectivités intercommunales et communales - gelé au niveau national à 1 milliard d'euros pour la 6e année consécutive ; et enfin des fondamentaux financiers qui restent solides, ce qui nous permet d'accroître fortement notre investissement en 2021, pour soutenir les entreprises locales.

Nous allons passer à la vision consolidée du budget.

Donc là, il y a les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Donc le budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et recettes à 186 millions d'euros. On pourrait noter une progression sensible par rapport à l'exercice 2020 avec une augmentation des crédits votés de 11,3 millions. Cette hausse est concentrée sur la section d'investissement qui croît de 12 millions d'euros, alors que les crédits de fonctionnement sont relativement stables.

Diapositive suivante, vous avez la vision consolidée avec le détail de chaque budget. Donc il y a un budget général et 10 budgets annexes. Les budgets annexes retracent les activités industrielles et commerciales qui sont assujetties à la TVA et doivent être isolées dans des documents budgétaires dédiés.

4 budgets absorbent 80% des crédits budgétaires. Le budget général, les transports urbains, l'assainissement collectif et l'eau potable. Ce dernier budget a été créé en 2020 et a pour périmètre les 4 communes qui géraient historiquement leur eau potable en régie : Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry. Le poids des budgets zones Rieumas et Innoprod, est à relativiser car ils sont gérés via une comptabilité de stocks qui nous fait reprendre chaque année l'ensemble des opérations comptables réalisées dans le passé.

Maintenant je vais vous proposer une vision consolidée avec uniquement les opérations réelles. En déduisant les opérations d'ordre qui sont équilibrées en dépenses et en recettes, les dépenses réelles du budget 2021, en fait, celles qui donnent lieu à un décaissement de trésorerie, s'établissent à 127, 65 millions euros, 67,23 millions d'euros en section de fonctionnement et 60,42 millions d'euros en section d'investissement.

Maintenant nous allons voir les dépenses réelles de fonctionnement. Donc les dépenses réelles de fonctionnement, comme je viens de vous le dire, représentent 67,23 millions d'euros. Pour apprécier leur dynamique, il est nécessaire de réaliser 2 retraitements. Tout d'abord, neutraliser les dépenses des budgets de zones d'activités qui sont en réalité des travaux d'investissements et qui sont transférées dans cette section par opération d'ordre budgétaire. Ensuite, il convient de retirer du BP 2020 les opérations exceptionnelles liées au transfert de l'eau potable, qui étaient équilibrées en dépenses et en recettes, et venaient donc gonfler artificiellement les masses budgétaires votées. Une fois ces retraitements effectués, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 66,5 millions d'euros au BP 2021, à comparer au BP 2020 dont le montant était de 64,6 millions ; ce qui fait une progression de 2,9%, dont la moitié environ s'explique par la hausse des coûts de traitement des ordures ménagères.

Ensuite, les dépenses de personnel progressent de 2,6%, soit une augmentation de 700000€. Cette tendance est en ligne avec les éléments présentés lors du débat d'orientation budgétaire. La prévision inclut notamment la participation au financement de la protection sociale volet santé des agents sous la forme de la labellisation à compter du 1^{er} janvier 2021 pour un montant de 150 000€. La baisse des taux d'intérêts et le désendettement constaté lors du dernier mandat, nous permettent par ailleurs de réaliser des économies particulièrement importantes, avec une baisse des frais financiers de 311000€. Enfin, nous avons tenu compte des effets de la crise sur le budget transports urbains, avec une hausse de 275 000€ de la subvention d'équilibre par rapport au BP 2020. Cependant, cette progression est à relativiser car nous avons déjà prévu au budget supplémentaire voté en septembre 2020 une enveloppe de 400 000€ maximum pour faire face aux baisses de recettes de ce budget annexe.

Maintenant qu'on a vu les dépenses, on va passer aux recettes.

Les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2021 sont atones, avec une légère diminution de 0,1% par rapport au budget 2020 : 86,9 millions contre 87,02. Et à noter que sur ces recettes, c'est fortement marqué par une recentralisation fiscale qui va accroître notre dépendance vis-à-vis des recettes fiscales de l'Etat et réduire notre autonomie fiscale. Tout d'abord, la taxe d'habitation sur les résidences principales va être supprimée au profit d'une fraction du produit net de TVA de l'Etat. Les impôts des ménages ne représenteront plus qu'1,1% des recettes réelles de fonctionnement du budget général en 2021, contre 19,2% au BP 2020.

Ensuite, la réduction des impôts de production décidée par l'Etat à partir de 2021 va réduire de 1,7 million d'euros le produit de la cotisation foncière des entreprises industrielles du territoire. Cette baisse d'impôt sera compensée par une nouvelle dotation de l'Etat. Les hypothèses que nous avons retenues pour construire notre budget primitif sont prudentes et réalistes. Je vais maintenant vous les détailler. Donc on a tenu compte d'une actualisation forfaitaire des bases d'impositions de 0,2%, de la stabilité des taux de cotisation foncière des entreprises, de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et de foncier non bâti. Les taux définitifs seront votés en avril prochain, de la mise en place de la redevance spéciale à hauteur de 400 000€, cette ressource permettra d'absorber environ la moitié de la hausse des coûts de traitements supportés par l'agglomération en

2021. Et ensuite l'augmentation du produit de TEOM de 400 000€ pour financer la hausse des dépenses de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères non couvertes par la redevance spéciale. L'évolution des taux votés dépendra de la variation des bases d'imposition notifiées par l'Etat. Donc, comme pour la cotisation foncière des entreprises et le foncier non bâti, les taux de TEOM seront votés en avril prochain. Une fraction de TVA égale au produit de la taxe d'habitation sur la résidence principale 2020, y compris les compensations fiscales, soit 11,8 millions euros. Également le maintien d'un produit de taxe d'habitation sur la résidence secondaire à hauteur de 532 000€, c'est 1,1% que l'on a vu tout à l'heure pour les ménages. Une baisse de 70 000€ du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises conformément à la notification provisoire des services de l'État.

En ce qui concerne le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, nous sommes partis d'une hypothèse pessimiste. Nous avons inscrit le montant minimum garanti 575 000€, ce qui représente 50% du montant perçu en 2020. Il faut savoir que sur ce fonds national, on est plutôt en fin de liste et on n'est pas sûrs d'être éligibles ; chaque année on se posait la question ; jusqu'à présent on était éligibles ; donc on a pris une hypothèse prudente.

Sur la dotation globale de fonctionnement, progression de 0,5% de la dotation d'intercommunalité et diminution de 2% de la dotation de compensation. Ce sont les hypothèses sur lesquelles nous sommes partis. Un maintien du produit des redevances de l'eau et de l'assainissement collectif, en raison de la stabilité des tarifs au 1^{er} janvier 2021. Et la prise en compte des effets de la crise sanitaire sur les recettes du budget transports urbains ; -50 000€ pour les recettes commerciales ; et -225 000€ pour le versement mobilité. Et ainsi qu'une baisse sur les recettes des équipements aquatiques -400 000€.

Maintenant nous allons passer à l'autofinancement prévisionnel.

L'autofinancement brut prévisionnel s'établit à 18,55 millions et diminue d'environ d'1 million par rapport à l'an dernier. Mais il faut préciser que cette baisse est à relativiser pour au moins 3 raisons : tout d'abord, cet autofinancement reste à un niveau assez élevé qui nous permettra de soutenir l'investissement en faveur des entreprises locales. De plus, cette diminution ne résulte pas d'un dérapage incontrôlé de nos dépenses de fonctionnement, mais s'explique à 70% par une baisse temporaire de nos recettes de fonctionnement, liées à la crise sanitaire.

Enfin, le BP 2020 de référence a été voté avant la crise sanitaire et n'intégrait donc pas ces impacts financiers.

Donc, je vous ai parlé d'un haut niveau d'investissement. En 2019, l'agglomération avait un autofinancement brut par habitant de près de 3 fois supérieur à la moyenne des autres agglomérations ; ce qui nous permet d'investir massivement sur notre territoire ; cela représente 252€ par habitant sur le budget général en 2019, contre 139€ par habitant en moyenne pour les EPCI de taille comparable. Je parle de 2019 parce que ce sont les seules références nationales que l'on a. Cet effort d'équipement va être accentué en 2021 avec près de 50 millions d'euros de travaux programmés, ce qui représente une dépense de 585€ par habitant dont 395€ par habitant pour le seul budget général.

Investir pour soutenir les entreprises du territoire pendant la crise.

Les dépenses d'investissement programmées progressent de 7 millions par rapport au BP 2020. La programmation des investissements du BP 2021 est donc conséquente pour soutenir les entreprises locales et le développement de notre territoire. Le BP 2021 d'investissement est marqué par un renforcement des aides directes aux entreprises par l'abondement du fonds de soutien, 170 000€ ce qui représente 2€ par habitant ; sur l'immobilier d'entreprises pour 150 000€ par la création d'une société coopérative d'intérêt collectif SCIC participation ; 250 000€ de crédit en 2020 et 500 000€ sur la durée de mandat. Nous le verrons tout à l'heure sur les autorisations de programme. De plus, l'agglomération poursuit l'aménagement des zones d'Innoprod 372 000€, et Rieumas 386 000€, et lance l'extension de l'hôtel d'entreprises. Donc, par une augmentation également du taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées, 3 millions d'euros d'investissements annuels, contre 2 millions lors du mandat précédent. Par le maintien des enveloppes budgétaires dédiées à la voirie, environ 10 millions d'euros. Par le lancement d'un plan de modernisation des déchèteries du territoire, un projet de 4,3 millions d'euros, dont 2,6 millions de crédits votés en 2021. Par la poursuite du plan de renouvellement des bus, en

recherchant une plus grande sobriété énergétique, notamment par l'acquisition de véhicules à hybridation légère. Et par la montée en puissance des crédits prévus pour la mutualisation et la modernisation du service public, avec la construction du centre technique Lebon.

Je vais vous présenter maintenant les investissements par thématique.

Donc, les investissements contractualisés avec des tiers, 1 410 425€. Là-dedans nous avons : l'aménagement de la rocade pour 949 475€ ; les aménagements de sécurité RN88, 200 000€ d'études ; les opérations contrat plan Etat Région pour l'institut universitaire Champollion, 260 950€ ; ensuite, nous avons des investissements liés aux objectifs d'attractivité du projet d'agglomération, pour un peu plus de 4 630 000€ ; l'habitat et le logement, 824 000€, avec le prêt première clé en Albigeois, l'habitat social, le programme d'intérêt général du Département, le programme de relogement dans le cadre du projet Cantepau demain, et les diagnostics énergétiques ; le développement économique, pour 3 542 000€ ; l'abondement du fonds de soutien, 170 000€, dont les 2 € par habitant ; les aides à l'immobilier d'entreprises pour 152 000,00€ ; l'innovation 85 000€ ; l'extension hôtel d'entreprises, acquisition de mobiliers pour 1 549 567€ ; les aménagements sur les zones d'activité pour 887 800€ ; la signalétique des zones d'activités pour 60 000€ ; des réserves foncières pour 350 000€ ; ensuite les participations à des sociétés coopératives d'intérêt collectif - je vous ai parlé tout à l'heure de la SCIC participation - 250 000€, et 40 000€ pour la SCIC agriculture, ce qui fait un total de 290 000€ ; et enfin, le déploiement du réseau communautaire de fibre optique pour un montant de 264 000€.

Nous passons maintenant aux investissements destinés à la mise en œuvre du plan de déplacements urbains et à la mobilité durable, pour un montant de 6 083 000€. Là-dedans, nous avons les parcs multimodaux, Caussel, Rieumas, Route de Castres, pour 795 000€ ; la mise en œuvre du PDU, plan de déplacements urbains, pour 60 000€ ; l'achèvement des travaux de la passerelle sur le Tarn, pour 2 312 000€ ; les aménagements et déplacements doux et services vélo pour 1 325 000€ ; le plan de modernisation des bus 890 000€ avec 3 autobus hybrides, plus un véhicule pour les personnes à mobilité réduite ; 280 000€ pour les services aux usagers équipements sur le réseau transports urbains ; 70 000€ pour le stationnement notamment le parking Jean Jaurès ; travaux prioritaires de mise en conformité du parking des temps modernes, 350 000€, ça c'est la poursuite des travaux d'étanchéité. Ensuite, on a les investissements en faveur de l'aménagement de l'espace qui représentent un montant de 18 753 000 €, avec de l'assainissement hors pluvial pour 2 927 000€ ; sur l'eau potable hors défense incendie, 5 494 000€ ; l'assainissement collectif, ça c'est un petit investissement, 3000€ ; sur la défense incendie 54 900 € ; sur les travaux de voirie, 6 966 000€. À noter que sur ces montants-là, il y a 343 000€ de travaux qui sont prévus en régie. Sur l'éclairage public, c'est pareil, 1 513 000€ quasiment, dont 100 000€ de travaux en régie. Ensuite sur les travaux d'assainissement pluvial, c'est 1 295 000€ ; pour les bassins versants, 147 500€ ; une provision biodiversité pour 10 000€ ; la mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal et la poursuite des plans en cours d'instruction pour 210 000€ ; 40 000€ pour l'aire de grand passage ; et 92 600€ pour l'aire d'accueil des gens du voyage, prescriptions du plan départemental.

Ensuite sur les priorités, les investissements pour le cadre de vie des grands albigeois dont 1 338 000€ qui se décomposent sur les équipements aquatiques pour 757 400 €, Atlantis et Taranis. Avec notamment l'étude de faisabilité de la couverture du bassin Taranis. Les équipements culturels des médiathèques 780 990€, dont notamment les rénovations des équipements thermiques et amélioration du bâtiment Pierre Amalric, et ainsi que 128 000€ pour les acquisitions d'ouvrages.

Ensuite les investissements en faveur de la qualité du service public de proximité pour 4 381 000€. Avec la gestion des déchets pour 1 751 000€ avec notamment la conteneurisation pour le tri et ainsi qu'un programme de conteneurs enterrés. Le programme de réhabilitation et de modernisation des déchèteries, dont je vous ai parlé précédemment, pour 2 600 000€. Et le chenil, une étude d'opportunité d'évolution du site pour 16 000€.

Ensuite les investissements de mise en sécurité, de renouvellement des biens des services communautaires pour 2 243 640€, avec 810 000€ de renouvellement de véhicules de collecte des ordures ménagères ; 476 000€ pour des renouvellements de véhicules de propreté ; 199 000€ pour des renouvellements des véhicules de la régie voirie ; 134 500€

pour des renouvellements du parc automobile et grosses réparations, et enfin, 624 140€ pour diverses interventions dont l'accessibilité des bâtiments publics, le renouvellement des équipements informatiques et les travaux de mise aux normes des bâtiments.

Ensuite, nous avons les investissements pour la mutualisation et la modernisation du service public pour un montant de 7 576 880€. 100 000€ pour le déploiement du projet d'administration et communication numérique. 7 446 880€ pour le centre technique Lebon, avec une répartition, une partie sur le budget général, une partie sur le budget annexe transports urbains. Et ensuite le déploiement téléphonie sur le réseau NTIC de 30 000€. Et enfin, les investissements en matière, pardon,

Intervention de madame la présidente :

Tu peux reboire un petit peu. Non, ça va ? On doit quand même admettre que pour un premier BP présenté, le bizutage est complet, avec en plus la technique qui nous joue quelques tours. Allez, on y est presque. Merci.

Intervention de monsieur Granier :

Donc les investissements en matière de cohésion sociale, avec le projet Cantepau demain, pour un montant de 278 804€. Et les autres investissements pour un montant de 2 843 000€. Donc ces opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée qui donnent lieu à un remboursement, donc c'est 1 180 000, 480 000€ pour le giratoire sur la RD 90, 635 000€ pour le doublement sur la route de la Drèche et 65 000€ pour le reversement des subventions de l'agence de l'eau dans le cadre du SPANC. Et ensuite des fonds de concours versés aux communes dans le cadre du contrat de territoire Occitanie pour 1 663 236€.

Dans le cadre cette contractualisation, le soutien de la Région aux projets communaux est conditionné à l'octroi par l'agglomération d'un fonds de concours équivalent à celui de la subvention régionale. Donc, vous avez la création du skate Park, la cuisine centrale de la commune d'Albi et ainsi que les aménagements partie nord du parc de Pratgraussals.

En conclusion, le BP 2021 s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire. Cette dernière a fragilisé la santé financière des collectivités et plus particulièrement les intercommunalités dont les recettes dépendent beaucoup des impôts économiques. Dès le début de la crise, l'agglomération s'est mobilisée pour soutenir le tissu économique du Grand Albigeois. Ainsi, l'agglomération a voté en 2020 un plan de relance qui représente un investissement de 2 millions euros, dont 92% en aide directe pour les entreprises du territoire.

Le BP 2021 s'inscrit dans cette trajectoire en étant massivement orienté vers l'investissement. Il repose sur plusieurs piliers : une croissance de nos dépenses de fonctionnement contenue au plus juste, afin de conserver un bon niveau d'auto financement de l'investissement ; des taux de fiscalité directe inchangés, avec des hypothèses de croissance de recettes prudentes et réalistes ; hors produit des cessions, les recettes réelles de fonctionnement augmentent d'1% ; un accroissement des dépenses d'investissement de 7 millions d'euros qui nous permettra de conserver un effort d'équipement très supérieur à la moyenne des agglomérations ; les opérations d'investissement programmées je vous rappelle s'élèvent à 49,54 millions d'euros, soit 585€ par habitant ; et donc un emprunt d'équilibre qui est la variable d'ajustement du budget et qui progresse de 7 millions par rapport au budget 2020. Et comme je vous l'ai indiqué, ce montant sera réajusté lors du vote des comptes administratifs et de la reprise des excédents reportés.

Après je vais vous parler de chaque budget en particulier.

Intervention de madame la présidente :

Est-ce que vous voulez qu'on fasse la présentation des autres budgets et qu'on pose les questions de manière globale, ou est-ce que vous préférez qu'on pose d'abord un certain nombre de questions sur le sur le budget général ?

Comme vous voulez. Cela permet à monsieur Granier de se poser un tout petit peu avant d'attaquer l'ensemble des budgets annexes.

On démarre sur les questions, qui ne vont pas manquer. Monsieur Granier, prenez votre respiration parce qu'il va y avoir des réponses à apporter après. Ce n'est pas tout à fait fini

pour vous.

*Qui démarre ? Monsieur Cabrolhier, Madame Ferrand-Lefranc.
Monsieur Cabrolhier, vous avez la parole.*

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Cela ne va pas forcément être des questions, ce sont des remarques qui vont expliquer pourquoi je vais voter pour ce budget, et pourquoi je ne voterai pas pour le budget OICE.

Intervention de monsieur Granier :

Quel budget ?

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Alors vous l'avez dit, la recette de fonctionnement augmente de +1%, malgré la conjoncture. On a la fraction de TVA qui vient compenser la suppression de la taxe d'habitation, mais pour cette année, à l'euro près. Il est clair que pour les années à venir, on est dépendant de la conjoncture économique. Également le gros problème de notre fiscalité, on l'a vu dans les orientations budgétaires, on le revoit ici, vous l'avez dit, c'est qu'on a une baisse de pouvoir de taux. On n'a plus trop de pouvoir pour voter le taux de notre fiscalité.

On est sur une année exceptionnelle, mais là aussi, ça a été compensé à l'euro près par l'Etat, avec le plan de relance qui a baissé les impôts de production. Vous en avez parlé, notamment la CFE, et on peut le saluer, est divisée par 2. Mais ça ne va pas forcément durer. L'Etat ne va pas à chaque fois compenser chaque année.

Cette année, on voit apparaître, vous l'aviez dit la dernière fois quand j'avais posé la question, qu'est-ce que c'est que cette redevance spéciale par rapport aux ordures ménagères, elle a démarré au premier janvier 2021. Toujours est-il qu'on arrive quand même à avoir des recettes de fonctionnement à peu près étales.

Les dépenses de fonctionnement en parallèle augmentent de 2,9 ; ce n'est pas trop mal effectivement également, puisque pour moitié vous expliquez que c'est dû au traitement des ordures ménagères, pour moitié, et que c'est dû aussi à cause du budget annexe transports urbains, qui souffrent de la crise du covid.

Les charges de personnel, plus 2,6. Cela ne me choque pas non plus, puisqu'on est sur une année où on fait du social et tant mieux, pour le personnel de l'agglomération avec notamment la mutuelle. Il faut noter, et c'est pour ça qu'il faut se réjouir de ces dépenses de fonctionnement, que les intérêts qui apparaissent dans les dépenses de fonctionnement, les intérêts de la dette qui sont dans les dépenses de fonctionnement, baissent vous l'avez dit de 11%. Donc tout est plutôt bon.

La résultante de tout ça, c'est qu'on arrive à avoir encore une capacité d'autofinancement, une épargne brute pour autofinancer par nous-mêmes nos investissements, qui ne baisse, vous l'avez dit, que d'un million d'euros. Et il nous reste encore 19 millions d'euros pour pouvoir investir, faire nos dépenses d'investissement. Ces dépenses d'investissement, vous avez décidé, à juste titre, de continuer à investir, notamment pour les entreprises ; elles augmentent de 17% ; ce qui n'est pas rien, cela fait +7 millions d'euros. Tout ça, vous l'avez dit aussi.

Comme on a peu d'épargne en plus, forcément pour investir ces 7 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'année dernière, et bien vous avez emprunté 7 millions en plus. L'emprunt de cette année, + 7 millions par rapport à l'année dernière. Tout ça, donc va bien.

L'encours de dette, parce qu'on peut augmenter plus, mais l'encours de dette lui, parce qu'il y a des obligations, j'ai vu qu'il y avait une obligation, un emprunt obligataire qui arrivait à terme, l'encours de dette ...coupure micro 0:37:23... sur une politique de désendettement et ...coupure micro... vous souhaitez stabiliser l'encours de dette sur 2021. Donc je trouve ça aussi positif.

Par contre, là où pour moi ça ne va pas, enfin il y a 2 chiffres qui montrent qu'il y a quand même un ou 2 petits problèmes. J'ai parlé des intérêts qui baissaient. Dans le budget général, le remboursement du capital, qui est dans les dépenses d'investissement, fait -2% dans le budget général. Donc super également, les intérêts baissent, à rembourser, et le capital aussi. Rien à dire. Sauf que les budgets annexes, la partie remboursement du

capital qui concerne les *...coupure micro ...* augmente de 10%. *Donc il y a un problème sur les budgets annexes. Là, on a un remboursement du capital qui augmente, donc ça ce n'est pas positif par contre. Et donc cela vient d'où ? Ça vient essentiellement - j'ai bientôt fini. Je n'ai plus que de 2 ou 3 phrases - ça vient essentiellement du budget OICE, puisque l'emprunt du budget OICE, je crois a augmenté de près de 70% ; l'emprunt d'équilibre du budget OICE, c'est +800 000€ ; ce n'est pas rien. Et qu'est-ce qu'il y a dans ce budget OICE ? J'en ai déjà parlé ici,*

Intervention de madame la présidente :

Monsieur Cabrolhier, il n'y a pas de budget OICE. C'est à la ville qu'il y a un budget OICE. Alors vous faites sûrement référence à des chiffres, mais je pense que ce n'est pas le bon intitulé du budget parce qu'on n'a pas d' OICE à l'agglo.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Alors ce n'est pas OICE, c'est Organisme Economique

Intervention de madame la présidente :

Est-ce que c'est l'immobilier économique ?

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Voilà. Excusez-moi. J'appelle ça l'OICE c'est l'immobilier économique, d'accord.

Intervention de madame la présidente :

Pas de souci.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Ce budget n'empêche a, effectivement c'est sur ce budget qu'il y a 800 000 €. Et dans ce budget, il y a, si je ne me trompe pas, le cinéma des Cordeliers, je ne me trompe pas là ? C'est bien de notre ressort. Et c'est lui qui nécessite un emprunt d'équilibre toujours plus important. Donc tout ça pour dire que je vote pour ce budget, je voterai contre donc le budget

Intervention de madame la présidente :

Non monsieur Cabrolhier, pardon, le budget immobilier économique, je pense que c'est l'hôtel d'entreprises. Donc en fait vous allez voter contre le cinéma pour faire simple.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Non non. Sur le budget hôtel d'entreprises, comme je vois une augmentation de l'emprunt nécessaire pour équilibrer de +800 000, alors ce n'est peut-être pas le cinéma, ce n'est peut-être pas l'OICE, mais en tout cas je voterai contre celui-ci.

Intervention de madame la présidente :

Bref, vous votez contre l'augmentation d'un budget,

Intervention de monsieur Cabrolhier :

De ce budget ; on va nous le présenter tout à l'heure.

Intervention de madame la présidente :

Au moment où on le passera au vote, vous nous le direz, d'accord ?

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Voilà. Je me suis un peu emmêlé effectivement.

Deuxième chose qui m'a gêné dans ce budget, alors je reviens sur le budget général, c'est ce qui concerne la passerelle. La fameuse passerelle. Donc, c'est bien l'agglo là.

Intervention de madame la présidente :

Là, il est possible effectivement que ce soit dans le budget général.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Alors la passerelle, on était rendu à 9,8 millions, en autorisation de programme. Dans le budget page 28, on voit qu'il y avait 9,8 millions d'AP qui étaient mandatés. J'ai vu d'ailleurs qu'on avait réalisé les 9,8 millions. Et donc il y a 2,5 millions qui sont inscrits hors AP ; page 28, pour information, crédits générés hors AP, hors autorisation de programme. Donc c'est vraiment un rajout de 2,5 millions. Et donc, ça, moi, je ne peux pas le valider. Alors c'est dans le budget, le budget général je vais le voter, mais je m'étonne, peut-être une question pour terminer, d'habitude on a une délibération quand on a un surcoût pour la passerelle ; là, je ne le vois pas, il est intégré dans le budget ; est-ce qu'on l'aura ? on l'aura plus tard ?

Intervention de madame la présidente :

Cela y est dans les autorisations de programme. Une des dernières délibérations que passera monsieur Granier sur toutes les révisions d'autorisation de programme en 2021, il y a un élément spécifique sur la passerelle.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

D'accord.

Intervention de monsieur Granier :

Vous avez la nouvelle autorisation de programme, ou l'autorisation programme actualisée.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Je voterai contre. Voilà, merci à vous.

Intervention de monsieur Granier :

Par contre pour le parking des Cordeliers, il est sur le budget général.

Intervention de madame la présidente :

Non, mais c'est le cinéma que n'aime pas trop monsieur Cabrolhier.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Non non. Le parking des Cordeliers, nous coûte cher, mais bon enfin coûte d'ailleurs surtout cher à la ville d'Albi. Mais non non, ça fait partie du budget, je trouve que les ratios sont bons, donc je vote le budget. Voilà, il faudrait chercher la petite bête pour ne pas voter à mon avis le budget.

Merci.

Intervention de madame la présidente :

Madame Ferrand-Lefranc vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Merci. Donc pour le budget primitif du budget général, effectivement on a vu que les frais de fonctionnement étaient quand même assez maîtrisés, augmentation des investissements. Donc la petite question à monsieur Granier, pour savoir en tant qu'élue albigeoise, comment vous arrivez à maîtriser ces frais de fonctionnement, parce que ce n'est pas toujours le cas partout.

Petite question sur la masse salariale : plusieurs personnels sont mutualisés et font l'objet d'un reversement de mise à disposition d'agents pour 185 000€. Quel est le montant pris en charge par la ville d'Albi concernant le DGS commun. C'est une question que j'avais déjà posée en commission municipale, mais je n'avais pas eu de réponse. Donc je la pose ici.

Concernant le GIP contrat de ville pour un montant de 92 100€, je voulais juste savoir pourquoi en fait cela apparaissait comme ça, alors que le GIP est dissout ?

Ensuite, concernant l'eau potable, donc j'ai vu qu'il y avait un travail sur la définition d'une

trajectoire d'harmonisation de ces tarifs, qui sera réalisée dans le courant de l'année 2021. Donc nous, nous proposons que ce groupe de travail qui a pour mission non seulement l'harmonisation, ait aussi pour mission la coloration éco solidaire de la tarification, notamment la gratuité des premiers mètres cubes d'eau, et/ou la progressivité selon les volumes.

Concernant les déchets, on a noté notamment la hausse des coûts de traitement des ordures ménagères. Donc les déchets sont un défi qui nous concerne tous et il nous semble important d'associer à la réflexion, aux côtés des élus et services, les associations et les habitants.

Côté équipements, ce qu'on propose, ce qu'on demande, c'est que la politique d'équipements soit résolument et clairement orientée vers la lutte contre le réchauffement climatique.

Concernant la passerelle, alors nous, par contre, on ne peut pas cautionner très clairement pas de précisions sur l'utilisation de ces 3 millions. C'est quand même la troisième entreprise qui est consultée, donc pour nous ça c'est quelque chose qui n'est pas acceptable.

Ensuite concernant le budget général, pour nous, il y a des priorités qui ne sont pas claires. Par exemple, pour un gros poste comme la voirie, 10 millions. Donc quelles sont les priorités ? Quels engagements prenez-vous pour orienter ce budget vers la diminution des gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la santé des Albigeois ?

Intervention de madame la présidente :

Des Grands Albigeois !

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Je n'ai pas dit Grand Albigeois ? En tout cas, je l'avais écrit. Donc, la santé des Grands Albigeois.

Nous avons insisté dans notre programme sur l'importance du déplacement piéton et la réfection des trottoirs, pour les personnes à mobilité réduite, malvoyants, les poussettes, etc. Pour nous, l'urgence est plutôt là. Le trottoir étant le premier usage de la ville, plutôt que de construire les rues, voilà. Leur réfection correspond effectivement au besoin.

Donc ce que nous demandons, c'est un schéma directeur de voirie auquel seraient associés les usagers citoyens.

Pour toutes ces raisons citées, en dehors des questions, nous voterons contre ce budget.

Merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention autres ? Ou monsieur Granier est-ce que vous voulez répondre ? Est-ce que d'autres élus autour de la table, des élus communautaires, puisque je le rappelle nous sommes en Conseil communautaire. Est-ce que d'autres élus souhaitent intervenir sur tel ou tel élément ? On reviendra sur l'eau potable peut-être tout à l'heure puisque c'est un budget annexe qui n'était pas encore évoqué dans le budget général.

Monsieur Granier, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Granier :

Sur le DGS, la part de la ville, c'est 50%. Sur le GIP, en fait, c'est une coquille, ce sont les postes politiques de la ville financés par l'Etat et le FSE fonds social européen, les 92 000€ ; c'est le libellé qui est erroné.

Ensuite sur la voirie, en fait, cela correspond aux budgets qui ont été clectés par chaque commune. Et c'est chaque collectivité qui décide des travaux qu'elle réalise sur sa commune. Vous parliez d'un schéma directeur pour les Albigeois. En fait il n'y a pas que les Albigeois sur ce budget-là.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Je crois que je me suis mal fait comprendre. C'était un schéma directeur de voirie pour les Grands Albigeois.

Intervention de monsieur Granier :

D'accord, mais sachant que ces budgets, le montant de chaque collectivité a été clecté; c'est-à-dire qu'il y a un montant qui correspond à chaque commune, qu'il faudra également intégrer. C'est une enveloppe globale mais c'est la somme d'enveloppes individuelles on va dire.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Ce qui empêcherait d'avoir un schéma directeur ?

Intervention de monsieur Granier :

Pas forcément, mais il faut quand même intégrer, c'est moins général je pense que ce que vous vous envisagiez.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Pas forcément,

Intervention de monsieur Granier :

Ce que je veux dire, c'est que chaque maire a son mot à dire sur la voirie de sa commune. Ce n'est pas la collectivité et la C2A qui lui imposent des travaux.

Intervention de madame la présidente :

Merci, monsieur Granier.

Est-ce qu'il y a d'autre ?

Intervention de monsieur Granier :

Est-ce que j'ai fait le tour des réponses aux questions que vous avez posées ? Si on considère que l'eau potable on le verra sur le budget eau potable ?

Intervention de madame la présidente :

Juste j'en profite madame Ferrand-Lefranc pour vous dire que donc les augmentations de tarifs pour la prestation de services avec la cuisine centrale, les plateaux repas normaux sont à 8,58€. Ils étaient 8,10€. Les plateaux repas améliorés sont à 12,19€. Ils étaient 11,50€. On a exactement la même clé de répartition que celle qui avait été votée à la ville puisque vous le savez, même si vous ne l'aviez pas votée, l'augmentation des tarifs est liée à l'intégration de plus en plus importante de produits en circuit court, de produits bio, de produits et de comment dirais-je, et de matériaux respectueux de l'environnement dans la cuisine centrale, ce qui effectivement implique un coup à la production.

On passe donc maintenant s'il n'y a pas d'autres questions sur le BP, oui, madame Marengo, bien sûr.

Intervention de madame Marengo :

Je voulais juste apporter une petite précision concernant le GIP, en complément de ce que vient de dire mon collègue. Le GIP est effectivement dissout. Mais budgétairement on clôturera le budget le 31 mars. D'où la nécessité d'avoir gardé quelques enveloppes comme celle du fonds conseil citoyen par exemple, ou le fonds de participation des citoyens.

Intervention de madame la présidente :

Merci madame Marengo.

Je vous propose de mettre au vote le budget primitif budget général de l'agglomération pour 2021.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, madame Paturey et monsieur Tonicello.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci beaucoup.

Monsieur Granier, on vous laisse la parole pour les budgets annexes et ils sont nombreux à la communauté d'agglomération.

DEL2021_003 Budget primitif 2021 - budget annexe des transports urbains

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif des transports urbains 2021, annexe au budget principal, s'équilibre, en dépenses et en recettes à **12 304 640,00 €** dont :

6 647 500,00 € en fonctionnement
5 657 140,00 € en investissement

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- la vente des prestations de service	700 500,00 €
- le versement transport	3 900 000,00 €
- la participation de la région	474 000,00 €
- les autres produits de gestion courante	23 000,00 €
- des atténuations de charges	70 000,00 €
- des produits exceptionnels dont le remboursement des sinistres	170 000,00 €
- une participation exceptionnelle du budget général	1 275 000,00 €
- Amortissement des subventions reçues	35 000,00 €

Total des recettes **6 647 500,00 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement du service	1 875 700,00 €
- les charges de personnel	3 742 729,00 €
- les atténuations de produits	5 000,00 €
- la dotation aux amortissements	900 000,00 €
- l'intérêt de la dette	35 000,00 €
- les charges exceptionnelles et dépenses imprévues	16 510,00 €
- un virement à la section d'investissement	72 561,00 €

Total des dépenses **6 647 500,00 €**

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- une enveloppe d'emprunt	3 579 579,00 €
- des subventions	700 000,00 €
- la dotation aux amortissements	900 000,00 €
- le virement de la section de fonctionnement	72 561,00 €
- Opérations patrimoniales	405 000,00 €

Total des recettes **5 657 140,00 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- le remboursement en capital de l'emprunt	
- du programme de renouvellement du parc de véhicules	
- des études de faisabilité d'un site multimodal	10 000,00 €
- les services aux usagers et équipements sur réseau	280 200,00 €
- Centre technique Lebon	3 601 940,00 €
- Opérations patrimoniales	405 000,00 €
- Amortissement subventions reçues	35 000,00 €
Total des dépenses	5 657 140,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, avec 43 voix pour, 5 voix contre Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte Le budget primitif des transports urbains 2021, annexe au budget principal, s'équilibre, en dépenses et en recettes à **12 304 640,00 €** dont :

6 647 500,00 € en fonctionnement
5 657 140,00 € en investissement

Intervention de monsieur Granier :

Le budget annexe transport urbain, qui était équilibré en fonctionnement à 6 647 500€, en investissement à 5 657 140€.

Est-ce que vous avez besoin de précisions ou des questions ?

Intervention de madame la présidente :

Des questions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Madame Paturey, question ? vote contre ? abstention ? Alors donc, vous avez une question. Je vous propose d'ouvrir votre micro, s'il vous plaît.

Intervention de madame la Paturey :

Excusez-moi. Là on parle du budget des transports et je souhaiterais rappeler quand même l'une des propositions phares que nous avons dans notre collectif, qui était la gratuité des transports, pour plusieurs raisons, je les rappelle rapidement en quelques mots, pour éviter davantage de pollution, pour une meilleure circulation en ville, pour une fluidité des trafics et pour le lien social pour tous. Ce qui est quand même essentiel pour notamment la recherche d'emploi ou le travail pour d'autres. Voilà, donc je rappelle, je souhaite que nous mettions à l'étude la possibilité effectivement, outre votre proposition de fin de Conseil, d'envisager la gratuité pour les transports dans la communauté d'agglomération albigeoise.

Intervention de madame la présidente :

Merci madame Paturey. Donc nous poursuivons. Je me permets juste de rappeler qu'il y a, on ne va pas refaire l'histoire des tarifs du réseau des transports urbains du grand albigeois, ni le fait qu'il y a des tarifs sociaux qui sont à la disposition de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Donc s'agissant du vote du budget primitif 2021, du budget annexe des transports urbains, est-ce qu'il y a des votes contre ? Madame Ferrand-LeFranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, madame Paturey, monsieur Tonicello.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons s'il vous plaît avec le budget annexe assainissement collectif.

DEL2021_004 Budget primitif 2021 - budget annexe assainissement collectif

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif 2021 pour l'assainissement collectif, annexe au budget principal, s'équilibre, en dépenses et en recettes à **15 867 743,00 €** dont :

8 506 500,00 € en fonctionnement
7 361 243,00 € en investissement

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- la redevance d'assainissement collectif	5 215 000,00 €
- la redevance de modernisation des réseaux collectée pour l'agence de l'eau	900 000,00 €
- la facturation de travaux de branchement	280 000,00 €
- la perception de la participation pour l'assainissement collectif et diverses prestations de service	600 000,00 €
- la prime d'épuration	180 000,00 €
- la facturation vidangeurs et autres prestations	116 000,00 €
- vente de biogaz	280 000,00 €
- la reprise des subventions d'équipement	859 000,00 €
- le remboursement de frais (pluvial)	76 500,00 €

Total des recettes :

8 506 500,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement du service	2 051 380,00 €
- les charges de personnel	1 045 348,00 €
- d'autres charges de gestion courante	85 010,00 €
- les intérêts d'emprunt	875 000,00 €
- les atténuations de produits (dont redev. Agence Eau)	900 000,00 €
- la dotation aux amortissements	2 300 000,00 €
- un virement à la section d'investissement	1 169 762,00 €
- des charges exceptionnelles	55 000,00 €
- des dépenses imprévues	25 000,00 €

Total des dépenses :

8 506 500,00 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- le virement de la section de fonctionnement	1 169 762,00 €
- la dotation aux amortissements	2 300 000,00 €
- des subventions	1 295 273,00 €
- une enveloppe d'emprunts	2 206 208,00 €
- opération patrimoniale	390 000,00 €

Total des recettes :

7 361 243,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- la reprise des subventions d'équipement antérieures	859 000,00 €
- le remboursement du capital des emprunts	1 890 000,00 €
- une enveloppe pour des frais d'études	164 500,00 €
- l'acquisition de matériels et mobiliers	357 800,00 €
- de nouveaux travaux sur le réseau et la poursuite des opérations structurantes	3 699 943,00 €
- opérations patrimoniales	390 000,00 €
Total des dépenses :	7 361 243,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, avec 43 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif 2021 pour l'assainissement collectif, annexe au budget principal, s'équilibre, en dépenses et en recettes à **15 867 743,00 €** dont :

8 506 500,00 € en fonctionnement

7 361 243,00 € en investissement

Intervention de monsieur Granier :

Le budget annexe assainissement collectif est équilibré en fonctionnement à 8 506 500€ et en investissement à 7 361 243€.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, des votes contre ?

Des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, madame Paturey, monsieur Tonicello.

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons s'il vous plaît avec le budget annexe zone d'activité.

DEL2021_005 Budget primitif 2021 - budget annexe zones d'activités

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif 2021 des zones d'activités, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à **711 460,00 €** dont

381 010,00 € en fonctionnement
330 450,00 € en investissement

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- le produit des cessions foncières	330 450,00 €
- le produit de location immobilière	8 000,00 €
- une participation du budget général	42 560,00 €

Total des recettes 381 010,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement du service	50 560,00 €
- les opérations de sortie d'actif des terrains cédés	330 450,00 €

Total des dépenses 381 010,00 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- des opérations d'ordre concernant les cessions	330 450,00 €
--	--------------

Total des recettes 330 450,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- des travaux	130 000,00 €
- le remboursement d'une avance du budget général	200 450,00 €

Total des dépenses 330 450,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, avec 43 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif 2021 des zones d'activités, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à **711 460,00 €** dont

381 010,00 € en fonctionnement
330 450,00 € en investissement

Intervention de monsieur Granier :

Un budget annexe budget équilibré en fonctionnement à 389 010€ et en investissement à 330 450€.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Des votes contre ?

Des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, madame Paturey, monsieur Tonicello.

Est-ce qu'il y a des votes pour ?

Merci. Nous poursuivons avec le budget annexe assainissement non collectif.

DEL2021_006 Budget Primitif 2021 - budget annexe assainissement non collectif

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif 2021 d'assainissement non collectif, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à **155 550,00 €** dont :

87 550,00 € en fonctionnement

68 000,00 € en investissement

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- la redevance d'assainissement non collectif	58 040,00 €
- des subventions agence de l'eau Adour – Garonne	0,00 €
- des produits exceptionnels	29 510,00 €

Total des recettes : 87 550,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement du service	9 050,00 €
- les charges de personnel	74 000,00 €
- admissions en non valeur	500,00 €
- dépenses imprévues	1 000,00 €
- la dotation aux amortissements	3 000,00 €

Total des dépenses : 87 550,00 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- l'amortissement des biens	3 000,00 €
- la perception des subventions pour le compte de l'agence de l'eau	65 000,00 €

Total des recettes : 68 000,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- l'acquisition de matériels et de logiciels	3 000,00 €
- le reversement à l'agence de l'eau des subventions perçues pour son compte	65 000,00 €

Total des dépenses : 68 000,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, avec 43 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif 2021 d'assainissement non collectif, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à **155 550,00 €** dont :

87 550,00 € en fonctionnement
68 000,00 € en investissement

Intervention de monsieur Granier :

Budget annexe assainissement non collectif, équilibré en fonctionnement à 87 550€ et en investissement à 68 000€.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Votes contre ?

Abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, madame Paturey, monsieur Tonicello.

Votes pour ?

Merci. On passe au budget annexe parking.

DEL2021_007 Budget primitif 2021 - budget annexe parking

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif Parking 2021 (parking des Temps modernes), annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à **530 810,00 €** dont :

83 810,00 € en fonctionnement
447 000,00 € en investissement

Le financement est assuré par :

- le produit des abonnements des usagers	35 260,00 €
- une subvention d'équilibre du budget général	48 550,00 €

Total des recettes	83 810,00 €
---------------------------	--------------------

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement du service
- les dotations aux amortissements
- les intérêts d'emprunt
- les admissions en non valeur
- dépenses imprévues

30 810,00 €
13 000,00 €
2 300,00 €
1 500,00 €
3 000,00 €

Total des dépenses

83 810,00 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- les dotations aux amortissements
- l'emprunt d'équilibre
- les opérations patrimoniales

46 000,00 €
330 000,00 €
71 000,00 €

Total des recettes

447 000,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- frais d'études
- Les travaux prioritaires de mise en conformité
- Le remboursement du capital de dette
- les opérations patrimoniales

25 000,00 €
325 000,00 €
26 000,00 €
71 000,00 €

Total des dépenses

447 000,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, avec 43 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif Parking 2021, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à **530 810,00 €** dont :

83 810,00 € en fonctionnement
447 000,00 € en investissement

Intervention de monsieur Granier :

Budget annexe parking équilibré en fonctionnement à 83 810 € et en investissement à 447 000€. Donc, sur ce parking, c'est essentiellement le parking des temps modernes.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Tonicello vous avez la parole.

Intervention de monsieur Tonicello :

Merci. 2 petites questions peut-être purement techniques. En comparant 2020 et 2021 le budget général porte +44 000€ de produits exceptionnels sur le budget parking. Alors c'était pour connaître le pourquoi de cette différence ? Et puis également une ligne opération patrimoniale, qui apporte 51 000€ en 2021 contre 0 en 2020, donc je me

*demandais également pourquoi ?
Je vous remercie.*

Intervention de madame la présidente :

On vous apporte la réponse dans 2 minutes, à moins que vous ayez besoin de la réponse pour voter le budget ? Non. On vous l'apporte dans 2 minutes.

Est ce qu'il y a donc s'agissant de cette délibération des votes contre ?

Des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, madame Paturey, monsieur Tonicello.

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons s'il vous plait avec le budget annexe photovoltaïque

DEL2021_008 Budget primitif 2021 - budget annexe photovoltaïque

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif Production d'énergie photovoltaïque 2021, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à **220 007,00 €** dont :

120 007,00 € en fonctionnement
100 000,00 € en investissement

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- la vente contractualisée d'électricité au distributeur	39 000,00 €
- l'amortissement des subventions perçues	13 000,00 €
- la participation du budget général	68 007,00 €

Total des recettes	120 007,00 €
---------------------------	---------------------

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges d'entretien et de maintenance	20 007,00 €
- la dotation pour l'amortissement	100 000,00 €

Total des dépenses	120 007,00 €
---------------------------	---------------------

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- l'amortissement des installations mises en service	100 000,00 €
--	--------------

Total des recettes	100 000,00 €
---------------------------	---------------------

Les dépenses de cette section regroupent :

- le remboursement de l'avance accordée par le budget général	87 000,00 €
---	-------------

- la dotation pour l'amortissement des subventions perçues

Total des dépenses 100 000,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, avec 43 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif production d'énergie photovoltaïque 2021, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à **220 007,00 €** dont :

**120 007,00 € en fonctionnement
100 000,00 € en investissement**

Intervention de monsieur Granier :

Budget annexe photovoltaïque équilibré en fonctionnement 220 007€ et en investissement à 100 000€.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Paturey vous avez la parole.

Intervention de madame Paturey :

Merci. Quelques questions, d'une part, vous annoncez une rentabilité de 4% dans la presse, pour les actions avec la société investissement solidaire partage investissement,

Intervention de madame la présidente :

Madame Paturey, excusez-moi, je vous interromps, vous êtes en train de parler d'un dossier municipal avec la reconversion de la centrale thermique de Pélissier. Là, on est sur le photovoltaïque de l'agglomération.

Intervention de madame Paturey :

Alors sur le photovoltaïque, là, quand même, quand je reprends votre budget, vous dites chapitre 70, ce n'est pas chapitre 70, je ne sais pas comment on l'appelle, enfin c'est le 2e paragraphe de votre budget, je voudrais savoir comment a été estimée la somme de 39 000€ de produits de services du domaine et des ventes directes, à quoi correspondent-ils exactement ? Et subsidiairement, est-ce que le distributeur est bien EDF, distributeur retenu ?

Deuxièmement : quels sont - chapitre 77 - les produits exceptionnels d'un montant de 67 980 € ? Comment calculez-vous au chapitre 011, les 19 980 euros de charges générales ? Et pourquoi sont-elles différentes des 20 000€ de charges d'entretien et de maintenance qui apparaissent dans le projet de délibération ?

Chapitre 16, à quoi correspondent les 87 000€ d'emprunts et dettes assimilées au regard des 1,175 millions d'euros en action ?

Pour l'instant voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire. Après j'ai des propositions à faire.

Intervention de madame la présidente :
On écoute les propositions.

Intervention de madame Paturey :
On écoute les propositions ?

Intervention de madame la présidente :
Ecoutez, si on ne vous écoute pas vous allez nous le reprocher, donc je pense qu'il vaut mieux qu'on les écoute tout de suite.

Intervention de madame Paturey :
Si vous voulez. Ce que l'on peut dire quand même, c'est que la rentabilité du photovoltaïque, ne couvrira pas la rentabilité en service je veux dire de la centrale à charbon, donc il fallait ..

Intervention de madame la présidente :
Madame Paturey, ce n'est pas la bonne collectivité. Il fallait nous en parler hier soir de ça.

Intervention de madame Paturey :
D'accord, j'ai quand même quelque chose à vous proposer.

Intervention de madame la présidente :
On en a parlé de Pélissier hier soir madame Paturey.

Intervention de madame Paturey :
Je sais. Je veux quand même dire quelque chose. Est-ce qu'il y aura une rentabilité pour la communauté d'agglo ?

Intervention de madame la présidente :
Mais elle y est, depuis des années, depuis que les panneaux photovoltaïques sont installés !

Intervention de madame Paturey :
Et le bénéfice, alors je ne suis pas comptable, le bénéfice dégagé est réutilisé où ? Parce que moi je proposerais qu'il soit réutilisé, par exemple, puisqu'on vend à EDF l'énergie, l'énergie qu'ils nous rachètent plus cher que ce qu'ils produisent eux d'ailleurs et que payent tous les usagers albigeois. Je proposerais que ces revenus soient utilisés peut-être pour financer soit les transports en commun, soit les frais de cantine, les rénovations thermiques notamment pour les logements locatifs, des HLM, aider les propriétaires à remplacer les chaudières au fioul. J'ai toute une série de propositions à vous faire et notamment aussi la gratuité des transports ; ce qui ferait qu'il y aurait peut-être moins de pollution et de CO2 dans notre communauté d'agglomération.

Intervention de madame la présidente :
Merci beaucoup. Tout ceci fait l'objet bien évidemment de contrats. La rentabilité, je n'ose pas vous dire qu'elle est aussi fonction de l'ensoleillement, que donc elle peut changer d'une année sur l'autre. On n'est pas tout à fait forcément sur des chiffres à la virgule près.

Intervention de madame Paturey :
Justement, c'est comment que vous l'établissez cette rentabilité-là ? Parce que vous annoncez des chiffres, alors que s'il y a par exemple une tempête de sable et qu'il va falloir nettoyer les photovoltaïques, la rentabilité va sacrément baisser.

Intervention de madame la présidente :
Merci Madame Paturey.
Alors sur le vote du budget primitif, je crois qu'on est vraiment en train de parler de choses sérieuses, et je crois que le vote d'un budget, a fortiori d'un budget primitif, du premier budget de cette mandature, c'est quelque chose qui est parfaitement fondamental pour une collectivité telle que la nôtre. Et donc je vous proposerais que nous donnions à cette séance

le sérieux qu'elle mérite.

Le vote donc du budget annexe photovoltaïque, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, madame Paturey, monsieur Tonicello.

Votes pour ?

Je vous remercie.

Monsieur Granier vous avez la parole pour le budget annexe suivant.

DEL2021_009 Budget primitif 2021 - budget annexe ZAC Innoprod

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif de la ZAC du Parc Technopolitain Albi InnoProd 2021, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à **17 517 904,30 €** dont :

8 846 452,15 € en fonctionnement
8 671 452,15 € en investissement

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- | | |
|---|----------------|
| - les opérations de variation de stock entre sections | 8 671 452,15 € |
| - la vente de terrains aménagés | 175 000,00 € |

Total des recettes	8 846 452,15 €
--------------------	-----------------------

Les dépenses de cette section regroupent :

- | | |
|---|----------------|
| - les études d'aménagement | 6 800,00 € |
| - les travaux d'aménagement et d'équipements publics | 345 000,00 € |
| - les divers aménagements et entretien | 20 000,00 € |
| - les opérations de variation de stock entre sections | 8 474 652,15 € |

Total des dépenses	8 846 452,15 €
--------------------	-----------------------

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| - une avance du budget général | 196 800,00 € |
| - les opérations de gestion de stock | 8 474 652,15 € |

Total des recettes	8 671 452,15 €
--------------------	-----------------------

Les dépenses de cette section regroupent :

- | | |
|---|----------------|
| - les opérations de variation de stock entre sections | 8 671 452,15 € |
|---|----------------|

Total des dépenses

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, avec 43 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte Le budget primitif de la ZAC du Parc Technopolitain Albi InnoProd 2021, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à **17 517 904,30 €** dont :

8 846 452,15 € en fonctionnement

8 671 452,15 € en investissement

Intervention de monsieur Granier :

Budget annexe ZAC Innoprod, donc équilibré en fonctionnement à 8 846 452,15€, et en investissement à 8 671 452,15€.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Granier.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, madame Paturey, monsieur Tonicello.

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons avec la ZAC de Rieumas s'il vous plaît.

DEL2021_010 Budget primitif 2021 - budget annexe ZAC RIEUMAS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif de la ZAC Eco² Rieumas 2021, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à **16 497 836,68 €** dont :

8 441 918,34 € en fonctionnement

8 055 918,34 € en investissement

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- les opérations de variation de stock entre sections
- des cessions de terrains

7 442 418,34 €

999 500,00 €

Total 8 441 918,34 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- | | |
|---|----------------|
| - les études d'aménagement | 30 000,00 € |
| - les travaux d'aménagement et d'équipements publics | 329 000,00 € |
| - les frais divers (insertions, taxes foncières et entretien) | 27 000,00 € |
| - les opérations de variation de stocks entre sections | 8 055 918,34 € |

Total 8 441 918,34 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- | | |
|--|----------------|
| - les opérations de variation de stocks entre sections | 8 055 918,34 € |
|--|----------------|

Total 8 055 918,34 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- | | |
|---|----------------|
| - les opérations de variation de stock entre sections | 7 442 418,34 € |
| - le remboursement d'une partie des avances accordées | 613 500,00 € |

par le budget général

Total 8 055 918,34 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, avec 43 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif de la ZAC Eco² Rieumas 2021, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à **16 497 836,68 €** dont :

8 441 918,34 € en fonctionnement

8 055 918,34 € en investissement

Intervention de monsieur Granier :

Budget annexe ZAC Rieumas, donc équilibré en fonctionnement à 8 441 918,34€, et en investissement à 8 055 918,34€.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, votes contre ?

*Abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère,
Paturey, monsieur Tonicello.*

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons avec le budget annexe immobilier économique.

DEL2021_011 Budget primitif 2021 - budget annexe immobilier économique

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif Immobilier Économique 2021, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 450 770,00 €** dont :

452 350,00 € en fonctionnement
1 998 420,00 € en investissement

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- le remboursement de la quote part des frais	87 150,00 €
- la location des bureaux hôtel d'entreprises	115 700,00 €
- location de l'immeuble Compobaie	49 500,00 €
- l'amortissement des subventions perçues	200 000,00 €

Total des recettes **452 350,00 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement du bâtiment	219 075,00 €
- les créances admises en non-valeur	2 000,00 €
- les dépenses imprévues	3 000,00 €
- l'amortissement du bâtiment et du mobilier	205 000,00 €
- le virement à section d'investissement	23 275,00 €

Total des dépenses **452 350,00 €**

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- des cautions reçues	870,00 €
- l'emprunt d'équilibre	1 519 275,00 €
- l'amortissement du bâtiment et du mobilier	205 000,00 €
- le virement de la section de fonctionnement	23 275,00 €
- les remboursements d'avances sur marchés	50 000,00 €
- le transfert des frais d'études en immobilisations en cours	200 000,00 €

Total des recettes **1 998 420,00 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- extension hôtel d'entreprises	1 539 000,00 €
- l'acquisition de matériel informatique	7 000,00 €
- l'acquisition de mobilier de bureau	1 550,00 €

- les cautions susceptibles d'être versées
- l'amortissement des subventions perçues
- le remboursement des avances sur marchés
- le transfert des frais d'études en immobilisations en cours

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le 16/04/2021
 ID : 081-248100737-20210413-DEL2021_079-DE

870,00 €
 200 000,00 €
 50 000,00 €
 200 000,00 €

Total des dépenses 1 998 420,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, avec 42 voix pour, 1 voix contre
 Monsieur Frédéric CABROLIER**

5 abstention(s)

**Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle
 PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT**

Le budget primitif Immobilier Économique 2021, annexe au budget principal, s'équilibre en
 dépenses et en recettes à **2 450 770,00 €** dont :

**452 350,00 € en fonctionnement
 1 998 420,00 € en investissement**

Intervention de monsieur Granier :

*Budget annexe immobilier économique, donc équilibré en fonctionnement à 452350€, et en
 investissement à 1998420€.*

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ? Monsieur Cabrolier.

*Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, madame
 Hibert, madame Paturey, monsieur Tonicello.*

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons avec le budget annexe eau potable s'il vous plait.

DEL2021_012 Budget primitif 2021 - budget annexe eau potable

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif 2021 pour l'eau potable, annexe au budget principal, s'équilibre en
 dépenses et en recettes à **16 161 500,00 €** dont :

8 469 100,00 € en fonctionnement
7 692 400,00 € en investissement

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 16/04/2021
ID : 081-248100737-20210413-DEL2021_079-DE

SLO

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- les ventes d'eau	4 945 000,00 €
- la redevance pour la pollution d'origine domestique	1 097 000,00 €
- la facturation de travaux de branchement	176 000,00 €
- la redevance préservation de la ressource en eau	316 000,00 €
- la location de compteurs	1 227 000,00 €
- les autres prestations	169 700,00 €
- les atténuations de charges	275 000,00 €
- les reprises de subventions	263 400,00 €

Total des recettes : 8 469 100,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement du service	2 562 540,00 €
- les charges de personnel	1 815 500,00 €
- d'autres charges de gestion courante	114 000,00 €
- les intérêts d'emprunt	250 000,00 €
- les atténuations de produits (dont redev. Agence Eau)	1 145 000,00 €
- la dotation aux amortissements	1 368 500,00 €
- un virement à la section d'investissement	1 153 560,00 €
- des charges exceptionnelles	30 000,00 €
- des dépenses imprévues	30 000,00 €

Total des dépenses : 8 469 100,00 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- le virement de la section de fonctionnement	1 153 560,00 €
- la dotation aux amortissements	1 368 500,00 €
- des subventions	54 900,00 €
- une enveloppe d'emprunts	4 885 440,00 €
- opération patrimoniale	230 000,00 €

Total des recettes : 7 692 400,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- la reprise des subventions d'équipement antérieures	263 400,00 €
- le remboursement du capital des emprunts	1 650 000,00 €
- une enveloppe pour des frais d'études	785 000,00 €
- l'acquisition de matériels et mobiliers	503 000,00 €
- de nouveaux travaux sur le réseau et la poursuite des opérations structurantes	4 261 000,00 €
- opérations patrimoniales	230 000,00 €

Total des dépenses : 7 692 400,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2021

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, avec 43 voix pour, 5 voix contre Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif 2021 pour l'eau potable, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à **16 161 500,00 €** dont :

8 469 100,00 € en fonctionnement

7 692 400,00 € en investissement

Intervention de monsieur Granier :

Le dernier budget annexe, donc équilibré en fonctionnement à 8469100€, et en investissement à 7692400€.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Paturey vous avez la parole.

Intervention de madame Paturey :

J'ai déjà évoqué dans une autre réunion, dans le conseil communautaire du 21 juillet 2020, la possibilité de la gratuité des premiers mètres cubes d'eau. La discussion sur le budget primitif permet de débattre de notre proposition du prix de la tarification de ce bien qu'est l'eau et qui devrait être reconnu comme un bien commun gratuit pour tous. Je vous propose de rendre gratuit les 20 premiers mètres cubes d'eau utilisée. Cette décision améliorera le pouvoir d'achat des familles d'environ 73€ par an et participera à la relance économique de notre territoire. Ce n'est pas rien, pour les petits revenus et les personnes endettées. Vous savez comme moi que cela existe déjà en Angleterre, en Irlande, à Dax, et dans d'autres villes, avec une tarification qui permet, quand elle est vendue, outre les mètres cubes d'eau, avec une tarification qui dépend si c'est de l'eau vitale, si c'est de l'eau utile, ou si c'est de l'eau de confort. La gratuité, effectivement, ne signifie pas qu'un bien n'est pas payé. Elle signifie qu'un bien est collectivement disponible car collectivement payé. Je vous demande donc d'aller dans ce sens, en allégeant la facture aux familles en difficulté aujourd'hui de notre commune, dans un premier temps,

Intervention de madame la présidente :

Agglomération !

Intervention de madame Paturey :

Cette proposition est de dire que le tout gratuit n'existe pas et donc qu'il y a toujours quelqu'un qui paie. Mais qui paye le manque à gagner pour la collectivité des fuites des capitaux vers les paradis fiscaux ?

Intervention de madame la présidente :

Je crois qu'avec cette conclusion, tout est dit.

Je me permets juste de vous rappeler que la délibération concernant l'adoption de ce budget annexe ne concerne que 4 des communes de l'agglomération. J'aimerais s'il vous plaît, enfin juste terminer là-dessus, 4 communes de l'agglomération. Le prix de l'eau fera l'objet d'un certain nombre de discussions et monsieur le vice-président en charge de ces questions aura l'occasion d'y revenir suffisamment dans les temps à venir. Je pense que vos questions ont bien été notées madame Ferrand-Lefranc, c'était à peu près la même chose sur la tarification sociale. On ne va pas ouvrir le débat de la tarification sociale ce soir. On a entendu vos propositions. Je vous en remercie. Néanmoins, nous allons voter ce

budget, s'il vous plaît.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Magnère, madame Hibert, madame Paturey, monsieur Tonicello.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous avons donc avec ce budget annexe eau potable clôturé le vote du budget primitif 2021 de l'agglomération. Je tenais à remercier très sincèrement monsieur Granier pour le travail qui a été le sien, l'ensemble de nos équipes, l'ensemble de tous les services, parce que la préparation budgétaire à un niveau d'attention portée comme on vient de le voir à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et à la possibilité de continuer plus que jamais à investir pour le territoire et pour les entreprises du territoire, il ne faut pas minimiser le travail que cela représente pour chacun de nos services ; c'est quelque chose de considérable ; et une fois de plus, le travail a été bien fait puisque nous sommes en capacité de présenter un budget qui nous semble-t-il est vraiment respectueux de ces principes fondateurs de notre agglomération. Donc merci monsieur Granier et merci à l'ensemble de ceux qui ont contribué à la constitution de ce budget.

Vous m'autoriserez une petite parenthèse, avant de vous repasser la parole monsieur Granier. Madame Ferrand-Lefranc, vous m'avez adressé un courrier m'expliquant que vous étiez au conseil municipal d'Albi, des élus municipaux d'opposition, mais au conseil communautaire, des élus communautaires. Je voudrais vraiment s'il vous plaît, par respect pour l'ensemble des collègues de ce Conseil communautaire des autres communes, qu'on arrête de dire Albi, qu'on arrête de dire albigeois et qu'on arrête de dire commune. On parle ici de Grands Albigeois. On parle ici d'un territoire qui s'appelle le Grand Albigeois, et on parle ici de 16 communes qui forment une communauté d'agglomération. Je crois que c'est vraiment important. Depuis le début du Conseil, j'ai été obligé de faire des remarques. Je ne veux pas être en permanence à faire ce type de remarques. Néanmoins, je pense que pour l'ensemble des conseillers communautaires autour de la table, c'est important de ne pas se sentir dans un Conseil municipal bis, mais bien dans un Conseil communautaire avec des prises de position qui sont les vôtres et elles sont totalement libres, bien évidemment. Mais vraiment s'il vous plaît, par respect pour nos collègues, on est ici en Conseil communautaire.

Madame Ferrand-Lefranc, vous voulez dire quelque chose.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Tout à fait. Je suis parfaitement d'accord avec vous madame Guiraud-Chaumeil, c'est pour ça que je vous ai adressé ce courrier, de façon à ce qu'on puisse mettre au moins une semaine entre le Conseil municipal et le Conseil d'agglomération. Tout simplement parce que la dynamique du Conseil municipal d'Albi, je trouve qu'elle déteint beaucoup sur le Conseil communautaire et je trouve ça regrettable. Merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci pour cette intervention constructive. Je me permets de vous rappeler ce que je vous ai dit déjà un certain nombre de fois, c'est que nous avons des collaborateurs qui assurent la mise en place de la salle. Nous faisons appel à une entreprise qui assure la retransmission vidéo. Espacer les Conseils, c'est demander à nos collaborateurs de faire - défaire, faire défaire en permanence. Alors que là, effectivement, la salle est restée dans la même configuration. Ce qui est quand même pour eux un petit peu plus confortable. Et en termes de coûts, l'entreprise ne va pas nous écouter, mais en termes de coûts, c'est quand même un tout petit peu plus intéressant de laisser tout le matériel monté plutôt que d'avoir tout à démonter entre les 2 conseils. Il y a aussi, et je crois qu'on vous a répondu par écrit, il y a aussi un certain nombre de délibérations, on aura tout à l'heure dans le cadre de ce Conseil, des délibérations qui sont en miroir entre guillemets entre les communes. La commune d'Albi mais pas exclusivement et d'autres communes. Et effectivement, plus on peut délibérer de manière resserrée, plus on peut mettre en place ces délibérations. Donc effectivement, je suis désolée de vous demander en 24h de changer de casquette. Mais il va falloir continuer à le faire pourtant. Et vraiment, j'insiste, nous sommes ici en Conseil

communautaire.

Monsieur Granier, vous avez donc la parole, s'il vous plaît, pour la délibération relative aux autorisations de programme.

DEL2021_013 Création et révision des autorisations de programme prévues au BP 2021

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme est une décision budgétaire, de la compétence du conseil communautaire et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'équilibre annuel du budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

La Communauté d'agglomération utilise déjà ce mécanisme pour de nombreuses opérations (passerelle, rocade, financement des logements sociaux, prêt première clef en Albigeois, centre technique de Lebon, extension de l'hôtel d'entreprises...).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De créer une nouvelle autorisation de programme en 2021 sur le budget général :
 - Prises de participation dans des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) : 540 000 € décomposés en 500 000 € pour la SCIC « participations » et 40 000 € pour la SCIC « agriculture » ;
- De réviser les autorisations de programme suivantes :
 - Audits énergétiques – plan climat air énergie territorial : montant ramené à 24 000 € : l'Agglomération apportera un financement complémentaire aux subventions déjà existantes de la Région et ne financera pas par conséquent l'intégralité du coût des audits.
 - Projet ANRU – aide au relogement : montant ramené à 330 000 € afin de prendre en compte le règlement financier adopté en juillet 2019 et modifié en septembre ainsi que le volume de dossiers qui sera réellement traité.

- Construction d'une passerelle sur le Tarn :

Dans le cadre de l'exécution du marché de construction de la passerelle, le maître d'œuvre et l'Agglomération rencontrent d'importantes difficultés avec l'entreprise IOA Constructions (retards dans l'exécution, changement de méthode de montage, remise en cause des techniques et choix du maître d'œuvre). IOAC a présenté un mémoire de prix nouveaux à hauteur de 2,2 M€. Après examens par le maître d'œuvre et l'agglomération, le mémoire de prix nouveaux a été rejeté au motif que les sommes sollicitées sont injustifiées. L'entreprise a par suite abandonné le chantier depuis le 15 octobre 2020. Une procédure de référé-expertise est en cours auprès du tribunal administratif de Toulouse et devrait permettre de déterminer les responsabilités et d'indemniser les parties lésées.

La poursuite de l'opération avec le titulaire actuel n'est pas envisageable. Une nouvelle consultation va être engagée pour exécuter les prestations restant à réaliser. Les sommes allouées au marché attribué à IOA ne sont pas suffisantes compte tenu de son niveau de consommation. La relance de ce marché entraîne également des dépenses supplémentaires en termes d'études (nouvelle mission de MOE pour le DCE/ACT, nouveaux VISAS, etc ...) et de prestations liées (SPS, Contrôles techniques, ...). Pour permettre l'achèvement de cette opération, il est donc nécessaire d'augmenter l'autorisation de programme de 2,302 M€ TTC portant le coût du projet à 9,89 M€ HT soit 11,87 M€ TTC.

- Construction du centre technique Lebon : la révision est évaluée à 1,594 M€ HT portant le coût du projet à 9,4 M€ HT soit 11,3 M€ TTC répartis sur deux autorisations de programme (la première sur le budget général pour un montant de 3,7 M€ HT et la seconde sur le budget annexe transports urbains pour un montant de 5,7 M€ HT).

Le montant est réévalué afin de prendre en compte :

- la variation de l'indice de construction bâtiments BT01 (+ 350k€) ;
- l'évolution de prestations prévues au programme (bâtiment DMSIR non prévu initialement (320 m2 utiles), chauffage réversible sur sondes géothermiques, rétention des eaux, sécurisation du site, tunnel de lavage des bus peu consommateur d'eau, dalle en béton aux abords des ateliers, protection du data center existant (+ 751 k€) ;
- une mauvaise estimation du maître d'œuvre lors de la phase concours (+ 250 k€)
- le montant réel des études (+ 243 k€).

Cette révision inclut des options qui pourraient ne pas être nécessaires notamment si le projet d'ombrière photovoltaïque se concrétise (écran acoustique arrière et couverture des bus hybrides). Certaines évolutions de programme ont permis l'octroi d'une dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement locale par l'Etat (941,7 k€).

De plus, des dossiers de subventions pour la géothermie et la rénovation thermique sont en cours d'instruction pour un montant total estimé à 460k€.

Le lancement des travaux est prévu pour le second semestre de l'année 2021.

La révision des autorisations de programme prend également en compte l'évolution de la répartition des coûts entre le deux budgets, évaluée initialement à 70% sur le budget annexe transports urbains et 30 % sur le budget général.

La part supportée par le budget annexe transports urbains est ramenée à 60% en fonction des surfaces réellement utilisées pour les besoins du service transports urbains.

Autorisation de programme n° AP2021-01 : « Prises de participation dans des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 540 000 €. Le rythme de mandatement est estimé à 290 000 € sur 2021 (250 K€ pour la SCIC « participations » et 40 K€ pour la SCIC « agriculture ») puis 125 000 € en 2022 et en 2023. L'échéancier de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €
<i>dont : opération 00202102 participation SCIC</i>	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €
<i>dont : Autofinancement et emprunt</i>	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €

Révision de l'autorisation de programme N° AP2020-02 : « Audits énergétiques – PCAET » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est ramené à 24 000 €. Le rythme de mandatement est estimé à 6 000 € en 2021 puis à 9 000 € par an en 2022 et 2023. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2020	2021	2022	2023	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	0 €	6 000 €	9 000 €	9 000 €	24 000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels - Opération audits énergétiques - PCAET (002020005)</i>	0 €	6 000 €	9 000 €	9 000 €	24 000 €
Recettes prévisionnelles	0 €	6 000 €	9 000 €	9 000 €	24 000 €
<i>dont : - Autofinancement</i>	0 €	6 000 €	9 000 €	9 000 €	24 000 €

Révision de l'autorisation de programme n° AP 2019-03 : « projet ANRU aide au relogement » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est ramené à 330 000 €. Le rythme annuel de mandatement est estimé à 70 000 € par an à partir de 2021. L'échéancier de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €
<i>dont :</i>							
<i>opération projet ANRU aide au relogement (002019003)</i>	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €
<i>dont :</i>							
Autofinancement et emprunt	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €

Révision de l'autorisation de programme n° 2015-01 : « construction d'une passerelle piétonne sur le Tarn » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est porté à 11 872 176,40 € TTC. Le rythme de mandatement est estimé à 2 302 000 € en 2021. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Réalisé	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	2 302 000,00 €	1 496 452,55 €	11 872 176,40 €
<i>dont :</i>									
<i>opération passerelle 2015002</i>	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	2 302 000,00 €	1 496 452,55 €	11 872 176,40 €
Recettes Prévisionnelles	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	2 302 000,00 €	1 496 452,55 €	11 872 176,40 €
<i>dont :</i>									
<i>Subvention région</i>			217 021,07 €	- €			1 098 178,93 €	328 800,00 €	1 644 000,00 €
<i>Subvention Etat</i>			50 556,82 €	154 680,59 €		258 621,13 €	8 141,46 €	118 000,00 €	590 000,00 €
<i>Subvention département</i>			298 176,45 €	- €		344 201,77 €	152 758,98 €	198 784,30 €	993 921,50 €
<i>Autofinancement</i>	207 766,61 €	130 740,26 €	936 629,98 €	1 126 709,90 €	2 690 037,21 €	334 168,41 €	665 300,55 €	605 390,17 €	6 696 743,08 €
<i>FCTVA</i>	40 769,93 €	25 655,09 €	294 812,10 €	251 446,59 €	527 864,62 €	183 865,32 €	377 620,08 €	245 478,08 €	1 947 511,82 €

Révision de l'autorisation de programme n° AP 2018-02 : « construction du centre technique Lebon » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est porté à 4 527 274,24 € TTC (3 772 728,54 € HT). Le rythme annuel de mandatement est estimé à 3 009 800 € en 2021, 1 100 000 € en 2022 et 187 151,48 € en 2023. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	3 009 800,00 €	1 100 000,00 €	187 151,48 €	4 527 274,24 €
<i>dont :</i>							
<i>opération 002018002 : construction centre technique Lebon</i>	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	3 009 800,00 €	1 100 000,00 €	187 151,48 €	4 527 274,24 €

Révision de l'autorisation de programme n° AP2018-03: «construction du centre technique Lebon» - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Le montant de l'autorisation de programme est porté à 5 659 092,80 € HT (budget annexe assujetti à la TVA). Le rythme annuel de mandatement est estimé à 3 601 940 € en 2021, 1 375 000 € en 2022 et 234 204,44 € en 2023. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € HT (budget annexe assujetti à la TVA)

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 601 940,00 €	1 375 000,00 €	234 204,44 €	5 659 092,80 €
<i>dont :</i> <i>opération 012018002 :</i> <i>construction centre</i> <i>technique Lebon</i>	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 601 940,00 €	1 375 000,00 €	234 204,44 €	5 659 092,80 €
Recettes Prévisionnelles	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 601 940,00 €	1 375 000,00 €	234 204,44 €	5 659 092,80 €
<i>dont :</i> <i>Subvention DSIL</i> <i>exceptionnelle</i>	- €	- €	- €	169 512,30 €	282 520,50 €	113 008,20 €	565 041,00 €
<i>Autofinancement et</i> <i>emprunt</i>	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 432 427,70 €	1 092 479,50 €	121 196,24 €	5 094 051,80 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, avec 41 voix pour, 7 voix contre Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER, Monsieur Bernard DELBRUEL

DECIDE de créer une nouvelle autorisation de programme au budget primitif 2021 du budget général :

- Prises de participation dans des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) : 540 000 € ;

DECIDE de réviser les autorisations de programme :

- Audits énergétiques – plan climat air énergie territorial : montant ramené à 24 000 €
- Projet ANRU – aide au relogement : montant ramené à 330 000 €.
- Construction d'une passerelle sur le Tarn : afin de prendre en compte le surcoût lié à la relance du marché, l'autorisation de programme est augmentée de 2,302 M€ TTC portant le coût du projet à 9,89 M€ HT soit 11,87 M€ TTC.
- Construction du centre technique Lebon : la révision est évaluée à 1,594 M€ HT portant le coût du projet à 9,4 M€ HT soit 11,3 M€ TTC répartis sur deux autorisations de programme (la première sur le budget général pour un montant de 4,53 M€ TTC et la seconde sur le budget annexe transports urbains pour un montant de 5,7 M€ HT).

DECIDE d'inscrire les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2021, conformément aux tableaux ci-dessous :

Autorisation de programme n° AP2021-01 : « Prises de participation dans des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif » - BUDGET GENERAL

Exercice	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €
<i>dont : opération 00202102 participation SCIC</i>	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €
<i>dont : Autofinancement et emprunt</i>	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €

Révision de l'autorisation de programme N° AP2020-02 : « Audits énergétiques – PCAET » - BUDGET GENERAL

Révision de l'autorisation de programme n° AP 2019-03 : « projet ANRU aide au relogement » - BUDGET GENERAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 16/04/2021

ID : 081-248100737-20210413-DEL2021_079-DE

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €
<i>dont :</i>							
<i>opération projet ANRU aide au relogement (002019003)</i>	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €
<i>dont :</i>							
Autofinancement et emprunt	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €

Révision de l'autorisation de programme n° 2015-01 : « construction d'une passerelle piétonne sur le Tarn » - BUDGET GENERAL (budget en € TTC)

Exercice	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Réalisé	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	2 302 000,00 €	1 496 452,55 €	11 872 176,40 €
<i>dont :</i>									
<i>opération passerelle 2015002</i>	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	2 302 000,00 €	1 496 452,55 €	11 872 176,40 €
Recettes Prévisionnelles	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	2 302 000,00 €	1 496 452,55 €	11 872 176,40 €
<i>dont :</i>									
<i>Subvention région</i>			217 021,07 €	- €			1 098 178,93 €	328 800,00 €	1 644 000,00 €
<i>Subvention Etat</i>			50 556,82 €	154 680,59 €		258 621,13 €	8 141,46 €	118 000,00 €	590 000,00 €
<i>Subvention département</i>			298 176,45 €	- €		344 201,77 €	152 758,98 €	198 784,30 €	993 921,50 €
<i>Autofinancement</i>	207 766,61 €	130 740,26 €	936 628,98 €	1 126 709,90 €	2 690 037,21 €	334 168,41 €	665 300,55 €	605 390,17 €	6 696 743,08 €
<i>FCTVA</i>	40 769,93 €	25 655,09 €	294 812,10 €	251 446,59 €	527 864,62 €	183 865,32 €	377 620,08 €	245 478,08 €	1 947 511,82 €

Révision de l'autorisation de programme n° AP 2018-02 : « construction du centre technique Lebon » - BUDGET GENERAL (budget en € TTC)

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	3 009 800,00 €	1 100 000,00 €	187 151,48 €	4 527 274,24 €
<i>dont :</i>							
<i>opération 002018002 : construction centre technique Lebon</i>	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	3 009 800,00 €	1 100 000,00 €	187 151,48 €	4 527 274,24 €
Recettes Prévisionnelles	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	3 009 800,00 €	1 100 000,00 €	187 151,48 €	4 527 274,24 €
<i>dont :</i>							
<i>Subvention DSIL exceptionnelle</i>	- €	- €	- €	113 008,20 €	188 347,00 €	75 338,80 €	376 694,00 €
<i>Autofinancement et emprunt</i>	18 655,65 €	53 545,04 €	120 339,92 €	2 403 064,21 €	731 209,00 €	81 112,35 €	3 407 926,17 €
<i>FCTVA</i>	3 660,79 €	10 507,12 €	23 614,24 €	493 727,59 €	180 444,00 €	30 700,33 €	742 654,07 €

Révision de l'autorisation de programme n° AP2018-03: « construction du centre technique Lebon » - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS (budget en € HT

assujetti à la TVA)

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 601 940,00 €	1 375 000,00 €	234 204,44 €	5 659 092,80 €
dont : opération 012018002 : construction centre technique Lebon	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 601 940,00 €	1 375 000,00 €	234 204,44 €	5 659 092,80 €
Recettes Prévisionnelles	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 601 940,00 €	1 375 000,00 €	234 204,44 €	5 659 092,80 €
dont : Subvention DSIL exceptionnelle	- €	- €	- €	169 512,30 €	282 520,50 €	113 008,20 €	565 041,00 €
Autofinancement et emprunt	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 432 427,70 €	1 092 479,50 €	121 196,24 €	5 094 051,80 €

Intervention de monsieur Granier :

Alors, juste rappeler ce qu'est une autorisation de programme peut être : l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés.

Le vote de l'autorisation de programme, c'est une décision budgétaire, qui doit être accompagnée d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Il est proposé au Conseil communautaire de créer une nouvelle autorisation de programme en 2021 sur le budget général. Donc ce sont les prises de participation dans des sociétés coopératives d'intérêt collectif, les SCIC dont je vous ai parlé tout à l'heure. 540 000€ décomposés en 500 000 € pour la SCIC participation et 40 000€ pour la SCIC agriculture. Et ensuite de réviser des autorisations de programme suivantes :

- Pour les audits énergétiques, plan climat air énergie territorial : le montant est ramené à 24 000€ ; l'agglomération apportera un financement complémentaire aux subventions déjà existantes de la région et ne financera pas par conséquent l'intégralité du coût des audits.
- pour le projet ANRU, aide au relogement : le montant est ramené à 330 000€ afin de prendre en compte le règlement financier adopté en juillet 2019.
- pour la construction de la passerelle sur le Tarn : afin de prendre en compte le surcoût lié à la relance du marché, l'autorisation de programme est augmentée de 2,302 millions euros TTC, portant le coût du projet de 9,89 millions, soit 11,87 millions d'euros TTC.
- construction du centre technique que Lebon : alors la révision a été réévaluée à 1,595 millions d'euros HT, portant le coût du projet à 9,4 M€ HT soit 11,3 M€ TTC, répartis sur deux autorisations de programme (une sur le budget général pour un montant de 3,7 M€ HT, et la seconde sur le budget annexe transports urbains pour un montant de 5,7 M€ HT). Le montant a été réévaluée afin de prendre en compte : la variation de l'indice de construction du bâtiment ; l'évolution des prestations prévues au programme ; une mauvaise estimation de maîtrise du maître d'œuvre au concours ; et le montant des études.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Granier j'imagine que cette délibération va appeler des questions. Monsieur Cabrol, madame Ferrand-Lefranc ensuite.

Vous avez la parole monsieur Cabrol.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Alors je m'excuse, je n'avais pas vu cette délibération, mais à mon corps défendant, j'ai eu un problème technique avec ma tablette et j'ai eu accès à ma tablette que lundi matin, ça m'a permis d'aller à l'hôtel d'entreprises voir le service informatique qui y est logé pendant les travaux. J'ai trouvé d'ailleurs que l'hôtel d'entreprises était très impressionnant et très fonctionnel. Voilà, cela m'a permis de faire connaissance avec l'hôtel d'entreprises.

C'est pour ça que sur la passerelle, je n'avais pas vu cette délibération. J'en ai parlé tout à l'heure, je l'avais remarqué dans le budget. Donc ce qui m'embête dans cette délibération, c'est que je veux bien moi voter pour les autorisations de programme sur les 3 autres, mais je voterai contre cette autorisation de programme supplémentaire de 2,3 millions. D'autant plus que j'ai toujours voté contre cette passerelle, j'étais le seul d'ailleurs, conseiller communautaire, à m'y opposer dès le début. On peut me reconnaître ça. J'étais rejoint d'ailleurs dans le dernier mandat, il y en a qui commençaient à s'abstenir je me souviens. Alors, par contre, il y a quelque chose que je ne comprends pas là dans les 2,3 millions, puisqu'on avait démarré à 5 millions, on est rendu quand même à près de 12 millions, je rappelle. Il y a quelque chose que je ne comprends pas, c'est que vous dites, il y a eu un problème avec la société IOA qui a demandé un surcoût de 2,2 millions. On a estimé que c'était injustifié. C'est ce que vous mettez. Là pourtant on engage à nouveau non pas 2,2 millions mais pareil quasiment pareil, 2,3 millions d'euros. Alors pourquoi on a dit non, peut-être certainement pour d'autres raisons, mais ça ne devait pas être que pour le coût supplémentaire, puisque là de toute façon, on va se retrouver avec les 2,3 millions, il va falloir, en tout cas on les engage sur 2 ans d'après ce que j'ai vu. Donc ça c'est une interrogation que j'ai. Toujours est-il que je vote contre cette autorisation de programme. Si on ne peut pas voter par division, et bien je vote contre la délibération entièrement même si je suis pour les autres autorisations de programme qui sont dedans.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Peut-être monsieur Chapron on va laisser parler madame Ferrand-Lefranc au cas où il y a une question qui soit à peu près similaire, comme ça vous pourrez répondre globalement. Merci.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Alors effectivement, c'est une question qui est proche. Pour nous en fait, ces 2,3 millions, il n'y a pas d'explication. C'est-à-dire pas d'explication détaillée, pas d'explication claire. Et puis c'est d'autant plus facile à le voir qu'ensuite on a le programme Lebon qui lui par contre est particulièrement détaillé et clair. Donc pour nous, ce que nous vous demandons, c'est le report en fait de cette décision sur ce point de la passerelle, pour que tous les conseillers communautaires puissent avoir exactement les précisions sur : à quoi vont être utilisés ces 2,3 millions. Si effectivement vous refusez le report de cette décision, nous demandons un vote séparé, parce que nous sommes contre ce projet, parce qu'on a aucune précision, on ne sait pas à quoi va être utilisé l'argent, et s'il n'y a pas de vote séparé, si vous refusez les votes séparés, à ce moment-là, nous serons obligés de voter contre cette délibération fourre-tout, et de dénoncer le tour de passe-passe de la passerelle. Merci.

Intervention de madame la présidente :

Vous voyez monsieur Chapron que ça valait la peine d'attendre quelques minutes. A vous.

Intervention de monsieur Chapron :

Je comprends que demander une autorisation de programme supplémentaire de 2,3 millions par rapport au projet qui a été engagé, ce n'est pas une bonne nouvelle. On est bien d'accord. Alors je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse et d'explication.

Comme vous avez pu le lire dans le document qui a été présenté, le choix de l'agglomération, c'est de résilier le marché conclu avec IOA. Il s'agit effectivement d'une décision qui a mûri parce qu'il y a une perte de confiance par rapport à cette entreprise et à la surenchère des coûts qu'elle demande pour effectuer les finitions.

En ce qui concerne cette demande d'autorisation, je vais vous en détailler ce en quoi elle consiste. L'entreprise IOA, qu'est-ce qui lui reste à faire ? Enfin, qu'est-ce qu'il lui restait à faire, puisqu'on va résilier ce marché. Il lui restait l'application de la couche finition de peinture sur les tronçons. Les tronçons sont posés. Derrière, il faut appliquer les couches de finition. Il lui restait la fourniture du garde-corps, la réalisation des niches d'ancrage dans le viaduc, le montage par grutage sur les palées provisoires, l'assemblage des tronçons de l'ancrage de la passerelle, la pose du garde-corps, les finitions, revêtements, bancs, corbeilles, les essais de charges dynamiques et la dépose de la plateforme montage de Pratgraussals, et le retrait de la mise à l'eau temporaire réalisée en rive gauche. C'est l'ensemble des travaux que devait faire IOA, et du fait du choix de la résiliation de ce marché avec IOA, on va lancer une nouvelle consultation pour conclure un marché de substitution. Donc il va falloir maintenant trouver un nouveau prestataire pour terminer ces travaux. Ce qui nécessite l'augmentation du montant de l'autorisation de programme de 2302000. Parallèlement, il faut bien comprendre que bien sûr l'affaire avec IOA n'est pas terminée, puisque l'agglomération va engager une requête indemnitaire qui sera portée auprès du tribunal administratif. Alors, ça va certainement prendre du temps, on est bien d'accord, afin de récupérer les sommes que nous considérons indûment engagées et qui vont être estimées à 2,5 millions.

Voilà où on en est. Alors je prends le dossier en cours. Je suis allé visiter le chantier. J'ai été voir effectivement les tronçons qui ont été amenés. La passerelle est livrée, il reste à la poser. Je crois qu'à l'heure actuelle, c'est une autorisation de programme qui est douloureuse, je la vis comme ça, je préfère vous le dire, mais nécessaire, parce qu'on ne va pas pouvoir reporter indéfiniment la pose de cette passerelle. Et au niveau des engagements financiers sur lesquels on est, on ne peut pas se permettre de reculer à l'heure actuelle.

Voilà les explications que je pouvais apporter.

Intervention de madame la présidente :

Merci, monsieur Chapron.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Monsieur Poujade.

Intervention de monsieur Poujade :

Juste pour bien repréciser les choses, il y a eu qu'un seul conseiller communautaire qui a voté contre la passerelle la première fois, c'était moi. Et vous ne pouviez pas la voter parce que vous n'étiez pas élu. C'était dans le mandat de 2008 à 2014. Et j'avais expliqué pourquoi, j'avais expliqué que cela coûterait beaucoup plus que les 3 millions et demi, qui avaient été votés la première version, qui était passé à 5 millions après, et que cela ne serait pas utilisé. Pourquoi maintenant je vote pour, il faut expliquer ce qui se passe dans le temps. Dans le second mandat, comme j'avais voté contre le fait de l'affaire, qui me paraissait une ânerie, en gros pendant toute la première moitié du mandat, je me suis toujours abstenu, pour ne pas cautionner ça. Maintenant force est de constater que les travaux ont commencé, aujourd'hui Yves Chapron vient de le dire, c'est une mauvaise nouvelle que techniquement ça ne se passe pas bien. C'est une mauvaise nouvelle. Mais si on ne le vote pas, qu'est-ce qu'on fait ? On laisse tout en vrac ? C'est qu'on a plus le choix ! Il faut que je vous raconte la bataille de l'Isonzo. Je sais que vous aimez l'histoire. Ce qui se passe à la bataille de l'Isonzo, c'est la première bataille que les italiens ont fait pour rentrer dans la guerre de 14-18. Les italiens ne sont pas rentrés dans le conflit de 14-18 au tout début du conflit. Ils ont attendu un moment, parce qu'il y avait les neutralistes, et puis il y avait les va-t-en-guerre. Alors les neutralistes étaient majoritaires au début, jusqu'au jour où les va-t-en-guerre ont dit on va y aller. Rentrant un an après en guerre, ils ont fait la bataille de l'Isonzo. En 15 jours, ils ont perdu 30000 hommes je crois, quelque chose comme ça. Alors à l'assemblée, les neutralistes ont dit mais à partir de là, qu'est-ce qu'on fait ? L'armée n'est pas préparée, les autres sont beaucoup plus aguerris. Il faut qu'on se retire de cette affaire-là. Les va-t-en-guerre ont gagné parce qu'on a dit qu'est-ce qu'on va dire aux 30 000 familles ? Résultat des courses, il y a eu un million et demi de morts.

Nous, la situation dans laquelle on se trouve, c'est l'exact contraste de l'Isonzo. Si maintenant on ne met pas les 2 millions qui restent, qu'est-ce qu'on fait du stock de

ferraille ? Je suis toujours persuadé que ce n'est pas l'invention du siècle cette passerelle, mais maintenant il est temps de faire en sorte de pas faire un tas de déchets au bout. Voilà mon intervention.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Poujade.

Madame Ferrand-Lefranc.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Pour nous le vote contre, c'est parce qu'on n'a pas les explications claires. Là, vous nous faites des explications orales. On aimerait avoir des explications écrites, qu'on ait ligne par ligne effectivement à quoi vont être utilisés ces 2,3 millions. Pour nous, c'est aussi une question de respect par rapport aux partenaires, de crédibilité par rapport à l'agglomération. Donc je redis, nous avons besoin de transparence pour comprendre et émettre un avis. Et les habitants de notre territoire, c'est ce dont ils ont besoin aussi, d'élus qui rendent compte. Donc nous, on maintient notre vote contre. Je suis vraiment désolée, à moins que vous acceptiez de faire un vote séparé. Pour le moment, vous n'avez pas répondu madame la présidente.

Intervention de madame la présidente :

C'est-à-dire que vous parlez beaucoup, donc j'attendais que vous finissiez pour pouvoir me positionner madame.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Donc je vous laisse la parole et je reviendrai après si nécessaire.

Intervention de madame la présidente :

Je ne suis pas sûre.

On va voter maintenant. Je vous remercie monsieur Poujade et monsieur Chapron d'avoir défendu ce dossier ; chacun avec vos mots, chacun avec vos images. Je crois effectivement que c'est un projet attendu et je ne doute pas que les uns et les autres sauront en profiter une fois qu'elle sera posée, parce qu'effectivement il faut terminer ce chantier, ça me paraît vraiment maintenant très important ; tout en préservant les intérêts de l'agglomération. Et c'est la solution qui est proposée, la solution qui est recherchée, effectivement de terminer ce chantier mais de retrouver aussi de préserver au maximum les intérêts de notre agglomération.

S'agissant de cette délibération, elle est telle qu'elle vous a été présentée. Elle sera donc votée globalement.

Donc s'agissant de la création et de la révision des autorisations de programme prévues au BP 2021, est-ce qu'il y a des votes contre ? Monsieur Cabrol, madame Ferrand- Lefranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, madame Paturey, monsieur Tonicello, monsieur Delbruel.

Merci.

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Donc nous poursuivons s'il vous plaît monsieur Venzal va prendre le relais de monsieur Granier.

DEL2021_014 Extension des missions du référent déontologue

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Le décret 2017-519 prévoit la désignation d'un référent déontologue au sein des collectivités.

La fonction principale du référent déontologue est d'apporter, en toute indépendance, un conseil sur les questions déontologiques et les projets professionnels des agents publics locaux.

Il précise et éclaire certains devoirs déontologiques généraux, notamment :

- les déclarations d'intérêts ou de situation patrimoniale susceptibles de faire obstacle à l'exercice de certaines fonctions ou missions,
- le respect des règles résultant des textes et de la jurisprudence (obligations de neutralité, d'impartialité, de réserve, de discrétion, de laïcité...),
- le respect de règles en matière de cumul d'emplois et d'activités.

Par ailleurs, un référent alerte éthique doit également être désigné, et une procédure de recueil des signalements mise en place dans la collectivité.

Enfin, afin d'accompagner les agents publics et les encadrants dans l'exercice de leurs fonctions en matière de laïcité, un référent laïcité doit être clairement identifié dans chaque administration.

La communauté d'agglomération de l'albigeois a signé une convention d'adhésion à la mission référent déontologue le 2 janvier 2019 auprès du CDG 81.

La loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019 n°2019-828 est venue modifier la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. C'est pourquoi la convention d'adhésion est à modifier aux articles 1, 2 et 3 afin de pouvoir appliquer ces nouvelles dispositions à savoir la possibilité de saisine par l'autorité hiérarchique.

Les deux cas de saisine sont :

- doute sérieux sur le projet de création ou reprise d'entreprise d'un agent (cumul d'activités),
- doute sérieux sur la compatibilité de l'activité exercée par l'agent avec ses fonctions au cours trois dernières années (contrôle préalable à la nomination les cas échéant et exercice d'activités privées en cas de cessation temporaire ou définitive de fonctions).

Le projet de convention est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2017-519 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

VU la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 34

VU le décret d'application n°2020-69 du 30 janvier 2020,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DÉCIDE d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de référent déontologue conclue avec le centre de gestion de la fonction publique du Tarn.

AUTORISE la présidente à signer cette convention.

Intervention de monsieur Venzal :

Merci madame la présidente.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les élus communautaires, mesdames et messieurs,

Je vous propose une délibération sur l'extension des missions du référent déontologue. Je rappelle que depuis le décret de 2017 qui prévoit la désignation d'un référent déontologue au sein des collectivités, la communauté d'agglomération de l'albigeois a signé une convention d'adhésion à la mission référent de déontologie le 2 janvier 2019 avec le centre de gestion du Tarn.

En principe, la loi de transformation de la fonction publique du 06/8/2019 est venue modifier la loi du 13/7/1983 et la loi du 20/4/2016 relatives à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. La convention en cours est donc de fait à modifier, en particulier sur ses articles 1,2 et 3 afin de pouvoir appliquer ces nouvelles dispositions et en particulier aussi la possibilité de saisine par l'autorité hiérarchique. Les deux cas de saisines retenues sont que lorsqu'il existe un doute sérieux sur le projet de création, reprise d'entreprise d'un agent, ou bien lorsqu'il existe aussi un doute sérieux sur la compatibilité de l'activité exercée par l'agent avec ses fonctions au cours des 3 dernières années.

Je rappelle à tout le monde qu'il existe un décret en date du 30/1/2020, relatif au contrôle déontologique dans la fonction publique. Et pour ceux qui sont intéressés ou qui seraient intéressés à la lecture des différents titres, les 4 titres sont axés le premier sur le contrôle préalable à la nomination ; le 2e titre sur le cumul d'activité ; le 3e sur l'exercice d'activité privée par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ; et le titre 4, ce sont les dispositions transitoires et finales.

Donc il vous est donc demandé d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant à la convention d'adhésion conclu avec le centre de CDG du Tarn.

Intervention de madame la présidente :

Merci, monsieur Venzal.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

Madame Ferrand-Lefranc, vous avez la parole.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Juste une question pour savoir si la question du harcèlement sexuel faisait partie, et si éventuellement un avenant est prévu pour l'agglomération par rapport à ce sujet ?

Intervention de monsieur Venzal :

Alors c'est vrai que la convention qui est signée impose une collaboration étroite avec le CDG 81, et comme vous l'avez bien lu, il y a plusieurs sujets dans cette conversation. Au-delà du harcèlement sexuel qu'il est tout à fait respectable, et au-delà intéressant à traiter, il y a aussi la question

Intervention de madame la présidente :

Non, qui est un sujet tout à fait intéressant à traiter et dont dans la lutte est respectable, monsieur Venzal !

Intervention de monsieur Venzal :

Je vous remercie madame la présidente,

Intervention de madame la présidente :

Comme je vois un peu d'émoi parmi nos collègues,

Intervention de monsieur Venzal :

Vous qui me connaissez, vous savez très exactement mes valeurs sur ce point-là,

Intervention de madame la présidente :

C'est pour ça que j'ai préféré préciser, parce que,

Intervention de monsieur Venzal :

En aucun cas bien sûr une quelconque interprétation.

Donc pour reprendre le sérieux, j'associe aussi la question de la laïcité, j'associe aussi la question d'autres difficultés, qui doivent être traitées. Et il est vrai que le travail qui va être engagé avec le CDG va prévoir la totalité de ces éléments et y compris la question du harcèlement.

Et je précise qu'il n'y a pas que le harcèlement sexuel, toute forme de harcèlement.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup monsieur Venzal. Effectivement, de manière beaucoup plus sérieuse, je vous remercie pour l'attention que vous portez à tous ces sujets, parce que c'est un chantier qui est important et on voit que les choses évoluent énormément et je vous remercie de prendre ce sujet à bras-le-corps comme vous le faites avec l'ensemble de nos collaborateurs. Et je ne doute pas que madame Ferrand-Lefranc sera rassurée de voir que la réponse à cette question est exactement la même que celle à la même question que vous avez posée hier soir.

S'agissant donc de cette délibération, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons donc avec les subventions 2021 au COS.

DEL2021_015 Subvention 2021 au COS

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Par délibération en date du 26 mars 2013, notre Conseil communautaire a décidé de participer au financement du Comité des Œuvres Sociales pour les agents de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le montant de la participation a été fixé à 0.86 % du montant de la masse salariale de l'année N-1. Cette subvention est calculée par référence aux modalités de calcul prises en compte pour la subvention versée au CNAS à savoir sur la base des articles 6411, 6413 et 6416 du chapitre 012 correspondant aux montant des traitements bruts versés aux agents (hors charges patronales).

Une enveloppe annuelle de 16 euros par agent est également attribuée au bénéfice du comité d'action sociale pour les personnels présents au 1er janvier de l'année de référence.

Rappel : par délibération en date du 14 décembre 2010, il a été décidé de maintenir, au titre des avantages acquis à titre individuel, l'adhésion au CNAS pour les agents transférés à la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui en bénéficiaient dans leur collectivité d'origine.

Il convient de déterminer les modalités de calcul de la subvention versée au Comité des

Œuvres sociales au titre de l'année 2021 pour les agents de notre établissement.

Il est proposé de conserver le même mode de calcul, ce qui conduirait à verser, pour l'année 2021, une subvention d'un montant (tous budgets confondus) de 146 225 euros auxquels s'ajoutent 9 472 euros, au titre de la caisse d'action sociale.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modalités de calcul et le montant de la subvention au titre de l'année 2021.

FIXE le montant de la subvention à attribuer pour l'année 2021 à 146 225 euros auxquels s'ajoutent 9 472 euros au titre de la caisse d'action sociale.

APPROUVE la convention à conclure avec le COS de l'Albigeois fixant les modalités d'attribution de cette subvention.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits dans les budgets de l'exercice en cours.

Intervention de monsieur Venzal :

Merci madame la présidente.

Cette 2e délibération, effectivement, concerne la subvention 2021 au COS.

Depuis le 26 mars 2013, le Conseil communautaire a décidé de participer au financement du comité des œuvres sociales. Cette participation est fixée à 0,86% du montant de la masse salariale de l'année N-1. Une enveloppe supplémentaire de 16€ par an et par agent est également attribuée pour les personnels présents au premier janvier de l'année de référence.

Par délibération du 14 décembre 2010, il a été décidé de maintenir au titre des avantages acquis à titre individuel, l'adhésion au CNAS pour les agents transférés à la C2A et qui en bénéficiaient sur leur commune.

Il convient de fixer par délibération les modalités de calcul de la subvention versée au COS au titre de l'année 2021. Il vous est donc proposé de conserver le même mode de calcul pour 2021, ce qui conduirait à un montant de 146 225,00€ auquel s'ajouteraient 9 472,00€ au titre la caisse nationale d'action sociale.

La convention jointe en annexe rappelle les conditions nécessaires à la réalisation de cette décision. Il vous est donc demandé, après en avoir délibéré, d'approuver les modalités de calcul et le montant de la subvention au titre de l'année 2021 et d'autoriser madame la présidente à signer la convention pour l'attribution d'une participation financière au COS de l'albigeois.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Paturey, vous avez la parole.

Intervention de madame Paturey :

Monsieur Venzal, est-ce que je peux vous poser la question, je voudrais savoir combien il y

a par exemple de dossiers d'agents concernés par l'aide sociale ? Je parle de dossiers je ne veux pas de noms.

Intervention de monsieur Venzal :

D'accord, c'est-à-dire qui adhèrent aux CNAS aujourd'hui, qui ne sont pas au COS ?

Intervention de madame Paturey :

Pas qui adhèrent, il peut y avoir l'adhésion, mais après, les dossiers traités.

Intervention de monsieur Venzal :

Alors je vous donnerai la réponse. Je ne l'ai pas aujourd'hui mais je m'attacherai avec les services des ressources humaines à faire en sorte que vous ayez la réponse dans les meilleurs délais. Je ne veux pas vous donner des chiffres qui ne seraient pas les bons aujourd'hui, ou inventer quelque chose. Je vais prendre le temps de la réflexion et je me permettrai de vous adresser cette réponse.

Intervention de madame Paturey :

Excusez-moi, alors, est-ce que vous pourriez aussi nous donner l'évolution des dossiers avec les années passées ?

Intervention de monsieur Venzal :

Je vous donnerai une réponse en ce sens.

Intervention de madame Paturey :

Merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci est-ce qu'il y a des votes contre cette délibération ?

Est ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons donc s'il vous plaît, monsieur Chapron avec la révision du schéma directeur cyclable.

DEL2021_016 Révision du schéma directeur cyclable : Demande de subventions et approbation du plan de financement prévisionnel

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

Par délibération du 21 juillet 2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a approuvé le lancement de la révision du schéma directeur cyclable communautaire approuvé en juillet 2013.

Pour conduire cette révision, l'Agglomération a décidé d'engager une étude avec l'appui d'un prestataire spécialisé. A l'issue d'une consultation lancée en novembre 2020, c'est la SCOP ITER qui a été retenue pour un montant de 25 725 €HT.

L'Agglomération a sollicité en septembre 2020 une subvention auprès de l'ADEME et obtenu un financement à hauteur de 50% du coût de l'étude avec un plafond de 15 000€.

En complément, l'Agglomération sollicite des subventions auprès du Département du Tarn et de la Région Occitanie selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses €HT		Recettes €HT	
Etude relative à la révision du schéma directeur cyclable communautaire	25 725,00	ADEME (Notifié)	12 862,50
		Département du Tarn	5 145,00
		Région Occitanie	2 572,50
		Agglomération	5 145,00
TOTAL	25 725,00	TOTAL	25 725,00

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 2 juillet 2013 approuvant le schéma directeur cyclable communautaire,

VU la délibération en date du 28 septembre 2017 approuvant le plan de déplacements urbains,

VU la délibération en date du 21 juillet 2020 approuvant la révision du schéma directeur cyclable communautaire,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'étude relative à la révision du schéma directeur cyclable communautaire arrêté comme suit :

Dépenses €HT		Recettes €HT	
Etude relative à la révision du schéma directeur cyclable communautaire	25 725,00	ADEME (Notifié)	12 862,50
		Département du Tarn	5 145,00
		Région Occitanie	2 572,50
		Agglomération	5 145,00
TOTAL	25 725,00	TOTAL	25 725,00

SOLLICITE les subventions prévues dans le plan de financement auprès du Département du Tarn et de la Région Occitanie.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires et signer les documents y afférent.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Chapron :

Alors un sujet plus léger. Donc il s'agit aujourd'hui de demander au Conseil d'approuver le plan de financement pour la révision du schéma cyclable. Donc demande de subvention. Donc je vous rappelle que par délibération du 20 juillet la communauté d'agglomération a approuvé le lancement de la révision de ce schéma directeur. Nous avons retenu une SCOP,

la SCOP ITER, qui est une SCOP toulousaine, pour nous accompagner dans cette démarche, pour un montant de 27 725,00€. Et nous avons déposé un dossier au niveau de l'ADERNE qui a été aussi retenu pour un montant de 12 862,50€ ; pour le département du Tarn, nous déposons une demande de subvention à hauteur de 5 145€ ; la région Occitanie 2 772,50€ ; et ce qui restera à la charge de l'agglomération est un montant de 5 145€, si nous avons bien sûr des réponses favorables.

Un petit mot quand même sur le lancement de ce schéma directeur cyclable. Le premier comité de pilotage a eu lieu la semaine dernière. Nous avons 3 phases puisqu'il y a d'abord une phase, nous voulons cette révision participative, donc pendant 3 semaines, vous pouvez consulter sur le site du grand albigeois une enquête avec une cartographie en ligne, qui permettra à tous les usagers, aux associations et à qui le voudra, de donner son avis, de marquer les points qui posent problème, de proposer des itinéraires. Nous avons rencontré l'ensemble des associations d'utilisateurs du grand albigeois pour leur demander d'associer leurs adhérents et recueillir leurs avis. J'espère que cette enquête saura nous apporter un éclairage pour ensuite mettre en place la phase suivante, qui sera donc des ateliers qui seront, je l'espère là aussi, on va tout faire pour organiser un présidentiel, qui permettront aux élus des communes, aux techniciens, un panel d'usagers qui sera retenu à l'issue de cette enquête, de travailler concrètement sur le prochain schéma. Ce prochain schéma, à l'issue de différentes phases de concertation, devrait être présenté en Conseil communautaire fin juin, voir juillet, pour l'adoption. C'est ce schéma qui nous guidera pour les 6 ans à venir sur nos investissements et le développement de notre réseau cyclable. Pour rappel, c'est un schéma qui date de 2013 qui est à l'heure actuelle à 111 kilomètres de réseau et nous avons bien sûr des ambitions fortes pour continuer à le développer et faire que la part modale du vélo augmente de façon considérable. Nous allons travailler en ce sens.

Merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Chapron.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Tonicello, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Tonicello :

Merci. Tout d'abord, cette démarche participative au plus près des besoins des habitants, nous paraît vraiment fondamentale. Alors je voudrais rappeler simplement quelques pistes, quelques propositions importantes. D'abord le besoin d'aménagement et de sécurisation du réseau. Il y a une nécessité sur le Grand Albigeois, ce sont des bandes cyclables continues, parce qu'il y a encore de trop nombreuses discontinuités, notamment dans les grandes avenues et les traversées de rocade. Des bandes cyclables lisibles, parce qu'il y a beaucoup d'indications, par exemple au sol, qui sont effacées. Des bandes cyclables sécurisées, protégées, matérialisées, aux extrémités et aux croisements en particulier ; et protéger également de la vitesse excessive des voitures et du trop grand nombre de voitures. On va rencontrer la question du stationnement. Ensuite, un autre élément qui nous paraît important pour favoriser une véritable culture vélo sur notre territoire, c'est une approche par public. Alors je prends un exemple par rapport aux enfants en particulier, mettre en œuvre une politique vélo à destination des enfants et des jeunes avec des ateliers, des sorties, la mise en œuvre de vélo bus, de pédibus, pour aller à l'école. Et ça renvoie à un dernier point, mener une politique d'expérimentation, cela nous paraît être très important. Quelques exemples, les rues écoles, tout à l'heure, on aura une délibération sur la question de la pollution atmosphérique ; les rues écoles, cela nous paraît être à Albi et dans les autres communes de l'agglomération, quelque chose qu'il faut expérimenter ; expérimenter des rues où le matin et le soir, les enfants sont à l'abri des voitures. C'est une demande, c'est une demande de beaucoup de personnes de la communauté éducative dans plusieurs écoles, enseignants, personnels de direction, parents d'élèves. Des vélos-rue également, c'est une 2e possibilité d'expérimentation, pour permettre aux vélos d'avoir leur place. Il y a beaucoup de rues qui s'y prêteraient à Albi par exemple, mais aussi ailleurs ; des vélos-rue sécurisés avec un abaissement de la vitesse automobile.

Pour conclure, monsieur Chapron a parlé d'augmenter la part modale de façon considérable.

Alors le scénario national, par exemple, de l'ADEME, estime que c'est 9% de part modale en 2024. Pour cela, l'ADEME et la fédération française de cyclisme considèrent qu'il faut 30€ par habitant et par an environ, il faut investir environ 30€ par habitant et par an. Donc si on fait le calcul pour la communauté du grand albigeois, cela fait un investissement à hauteur d'environ 2,5 millions d'euros par an, si on veut augmenter de façon significative la part du vélo, à partir de 2024 et d'ici la fin des années 2020-2030.

C'est un gros engagement. C'est aussi un gros engagement financier qu'il nous semble important qu'au fur à mesure des années, notre collectivité fasse.

Je vous remercie.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Est ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Chapron, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Chapron :

Je vais le prendre par la fin, par l'aspect budgétaire. C'est vrai que le grand albigeois fait quand même un effort considérable en matière de déplacements doux. Vous avez vu apparaître dans le budget, la ligne qui concerne les déplacements doux ; on peut faire mieux, je n'en doute pas et on verra dans les années à venir à l'issue de, je dirais de la révision de ce schéma de l'identification des besoins qui vont être recensés sur les 16 communes de l'agglo. Les propositions que nous ferons l'année suivante en matière budgétaire. Ce qui est certain c'est que, je ne l'ai pas dit tout à l'heure mais, ça me paraît important, on va faire porter l'effort aussi non seulement sur les réseaux structurants, mais aussi sur les pistes cyclables communales, et la liaison de ces pistes cyclables communales avec ce réseau structurant. Donc cela va nécessiter effectivement des efforts. J'ai bien noté les différents points, je ne vais pas revenir dessus point par point que vous avez soulevé. La signalisation, la sécurité et les croisements. La question, j'émets quand même un petit accent sur la question sensibilisation autour des publics enfants, il y a déjà 2 actions qui sont prévues, une sur Cantepau et une autre sur Rayssac. Je reste très attaché au fait qu'effectivement notamment les enfants des quartiers défavorisés puissent bénéficier de l'apprentissage du vélo parce qu'on s'aperçoit que souvent, on a des écoles, des enfants en CM2 qui ne maîtrisent pas le vélo, pour différentes raisons. Certes, des politiques expérimentales seront amenées ; elles seront amenées, je le rappelle, tout le temps en concertation avec les élus des communes concernées puisqu'il y a quand même 2 problématiques, une qui est une problématique urbaine qui concerne essentiellement Albi et Saint-Juéry, et ensuite je dirais des problématiques plus rurales qui vont impliquer, et j'espère qu'à travers la révision du schéma, il y aura déjà des propositions et des dialogues constructifs qui nous permettront de mener ces questions de sécurisation. Moi, j'ai entendu dans les consultations que j'ai pu mener auprès des associations, la question de la sécurité autour des écoles. Je crois qu'il y a des choses à faire. Il y a des choses à faire aussi sur les connexions avec le plan vélo départemental, j'y suis attaché, parce qu'on ne travaille pas tout seul dans le grand albigeois et nos partenaires qui sont le Département et la Région et qui nous apportent en complément des financements, parce que quand on regarde le 1,3 million - je ne veux pas dire de bêtise, je parle sous couvert financier - qui a été annoncé dans le budget, ces sommes-là viennent aussi, on a aussi en complément les dossiers de subvention, c'est-à-dire que l'on a les aides du Département qui viennent renforcer ces budgets, les aides de la région et le soutien de l'ADEME. Donc à partir de là, moi, je reste optimiste sur notre capacité à faire avancer ce schéma, que j'espère riche et constructif pour les 6 ans à venir.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup monsieur Chapron.

Donc s'agissant de cette délibération, vous avez un plan de financement à approuver, un plan de financement prévisionnel, parce que comme beaucoup de plans de financement, il peut être amené à évoluer.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons donc s'il vous plaît monsieur Gilles avec l'abondement au fonds L'Occal s'il vous plaît s'agissant des loyers.

DEL2021_017 Abondement Fonds L'Occal - Loyers

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Dans le contexte de crise sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, des mesures de fermeture administrative d'un certain nombre de commerces ont été prises en application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020. Les entreprises concernées ont connu une forte baisse d'activité, pour celles qui ont pu maintenir une offre à emporter ou mettre en place un service de livraison, voire ont dû cesser leur activité. Pour limiter l'impact de ces fermetures, l'État et la Région Occitanie ont rapidement annoncé plusieurs mesures renforcées.

Le fonds régional L'Occal cofinancé par l'Agglomération à hauteur de 250K€ s'est ainsi vu doté en novembre 2020 d'un volet complémentaire portant sur l'aide aux loyers.

Le fonds L'Occal-Loyers a pour objectif de maintenir la capacité d'investissement des commerces fermés en compensant le coût du loyer. Sont concernés par le dispositif les commerces indépendants jusqu'à 10 salariés, y compris les franchisés, locataires d'un local commercial ouvert au public et cinémas indépendants du territoire de l'EPCI, qui ont subi une fermeture administrative durant les mois de novembre ou décembre 2020. Une liste de secteurs éligibles (codes APE) a été définie par la Région.

L'aide consiste en une subvention forfaitaire du montant du loyer du local professionnel exigible pour le mois de novembre ou décembre 2020, plafonnée à 1000 €. Sont exclus les loyers dus à un membre de la famille, à une SCI dont le demandeur ou un membre de sa famille est actionnaire majoritaire, ou à une collectivité. L'instruction des demandes est assurée par les services de la Région qui communique la liste des aides attribuées au titre de L'Occal-Loyers a posteriori au Comité Départemental d'Engagement. L'aide est ensuite versée à l'entreprise en totalité à signature de l'arrêté attributif.

S'agissant d'une compétence relevant de l'aide à l'immobilier, les EPCI contributeurs au fonds L'Occal sont sollicités pour abonder ce dernier volet à hauteur de 50% des montants qui seront attribués aux entreprises de leurs territoires.

Compte tenu de la possibilité technique déjà laissée par la Région aux entreprises des différents territoires de déposer une demande d'aide aux loyers, près de 160 dossiers ont d'ores et déjà été enregistrés sur la plateforme régionale en amont de la prise de décision de l'Agglomération.

Vu le niveau de consommation du fonds L'Occal qui n'était, au 31 décembre, que de 105k€ à ramener à une enveloppe allouée de 250k€ et en intégrant l'intérêt d'accompagner ces commerces durement affectés et répartis sur tout le territoire albigeois, il est proposé de donner notre accord quant à la prise en compte des loyers éligibles au titre du fonds L'Occal. Le cofinancement à parité avec la Région de ce volet interviendra dans le cadre de l'enveloppe globale de 250K€ votée en juin 2020 par l'Agglomération.

Selon les nouvelles mesures sanitaires pouvant être mises en place par l'État et susceptibles d'impacter directement l'activité commerciale et artisanale du territoire, un

besoin de réabondement du dispositif L'Occal par l'Agglomération. Il n'est pas à exclure. Dans ce cas, le conseil communautaire serait amené à statuer sur sollicitation de la Région.

La convention ci-annexée a pour objet de définir le partenariat renforcé entre la Région et l'EPCI pour la mise en œuvre du dispositif L'Occal-Loyers dans le cadre de la dynamique L'Occal.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention de partenariat entre la Région Occitanie, le Département du Tarn et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale du Tarn créant L'Occal,

VU la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional d'Occitanie du 19 novembre 2020 approuvant la création du dispositif L'Occal-loyers et les dispositions de la présente convention

VU l'avis favorable du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois du 12 janvier 2021,

VU l'avis de la Commission « Développement - Attractivité » du 4 février 2021,

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération de l'Albigeois est résolument inscrite dans une démarche d'accompagnement à la relance de l'activité économique locale au profit notamment des secteurs du tourisme, de l'artisanat et du commerce de proximité,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'abondement du fonds L'Occal-Loyers dans la limite de l'enveloppe globale de 250K€ engagée en 2020.

AUTORISE la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

Intervention de monsieur Gilles :

Oui madame la présidente, chers collègues, il me revient de vous présenter 4 délibérations à vocation économique. Je voudrais, avec votre permission, madame la présidente, en chapeau peut être de ces 4 délibérations, rendre compte à ce Conseil en quelques chiffres de l'action et des conséquences de l'action et des décisions qui ont été prises ici depuis le mois de septembre, en soutien bien sûr à l'activité économique du bassin albigeois, du grand albigeois.

Quelques chiffres simplement pour dire que les 2 millions d'euros que vous avez mobilisés pour ce soutien aux entreprises ont été à 95% dévolus au soutien direct aux entreprises et engagés aujourd'hui à 75%. Et je vous sais gré du volontarisme qui a été le vôtre. Et je salue aussi le travail des services et l'ingéniosité financière qui a présidé également à cette démarche de mobilisation de ces fonds pour la bonne cause.

Où cet argent a-t-il été engagé ? Quelles orientations ? Quelques chiffres là également, et quelques précisions. Il a fallu d'abord, dans l'urgence, soutenir les entreprises au début de la crise sanitaire qui étaient en difficulté. Et nous avons pu, vous avez pu soutenir à peu près 600 entreprises, sous des formes diverses. Dans l'urgence, tout d'abord par des exonérations de CFE, 350 entreprises ont été concernées, également par l'allègement ou la suppression des loyers pour les 10 entreprises qui sont logées dans l'hôtel d'entreprises. Renonciation par la communauté d'agglomération aux loyers qui pouvaient être perçus. Et

puis vient le fonds l'Occal, j'y viens dans un instant, avec consisté à faire face à la crise sanitaire par l'acquisition de matériels, de matières particulières pour s'adapter à la crise dans les entreprises, une cinquantaine d'entreprises ont été concernées par cet abondement financier, ou bien pour les aider à faire face aux besoins numériques, là aussi en adaptation à la crise.

La question s'est posée ensuite d'un certain nombre de décisions pour soutenir directement des projets d'entreprise. Les décisions que vous avez prises ont permis de sanctuariser, de préserver, de créer à court terme par les décisions prises, cessions de terrains en particulier, accords avec des entreprises, de créer 640 emplois dans le domaine industriel ; et quand on sait la quote-part quasi mécanique d'emplois indirects qui accompagnent un emploi industriel, retenons le chiffre de 1000 emplois qui, sur le bassin du grand albigeois, ont été, dont la décision de création, a été validée. Ces emplois seront créés dans le très court terme. C'est une action volontariste. Et ce travail se fait, avant que je ne vienne au fonds l'Occal, ce travail se fait en particulier au sein de l'hôtel d'entreprises qui est en pleine évolution - je me tourne vers Éric Guillaumin aussi bien sûr - qui va évoluer. Et j'ai apprécié monsieur Cabrol, le fait que vous ayez vous même apprécié cet hôtel d'entreprises, ce lieu où l'on travaille, dont j'ai le grand plaisir de pousser la porte quasi quotidiennement pour aller y travailler avec des services pour la bonne cause. C'est un lieu de travail appréciable.

Monsieur Cabrol, je regrette simplement que le budget qui soutient ce bon outil de travail n'ait pas été voté par vous-même. Mais c'est bien le budget de soutien à l'immobilier d'entreprise que vous n'avez pas voté. Or c'est celui qui soutient cet hôtel d'entreprise. J'ai bien noté qu'il y avait peut-être une confusion sémantique dans notre esprit à l'origine qui a été un petit peu piègeuse. Voilà, l'entreprise pour nous ce n'est pas du cinéma, on y travaille pour de bon.

Je viens madame la présidente, maintenant, à la première délibération. Le fonds l'Occal Est-ce fonds qui est co-financé par la Région et par l'Agglomération. Nous avons abondé ce fonds à hauteur de 250 000€, par une décision que vous avez prise, et à la date du 31 décembre, 105 000€ ont été engagés au profit des entreprises pour, comme je l'ai indiqué, la première phase qui avait trait à l'adaptation à la crise sanitaire, ainsi qu'à l'adaptation au monde numérique utile pour les entreprises.

Sur la somme qui reste disponible, nous sommes sollicités pour aider les entreprises en prenant en compte les loyers, soit de novembre, soit de décembre, pour un certain nombre de commerces en particulier. Vous avez dans la délibération les conditions particulières d'éligibilité. Il est proposé que dans l'enveloppe récente de ces 250 000€, vous consigniez le fait que 160 entreprises, qui sont éligibles aujourd'hui, puissent bénéficier de ce soutien par la prise en compte d'un loyer, soit de novembre, soit de décembre. Tel est l'objet de la délibération qui est soumise à votre approbation.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup monsieur Gilles, pour cette présentation claire et précise de tout ce qu'a fait le service économique de l'agglomération, effectivement pour les emplois de notre territoire, et ce que vous continuez à faire ; parce qu'on note bien l'implication qui est la vôtre et on vous en remercie tout particulièrement.

Est ce qu'il y a des questions s'agissant de cette délibération ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Un engagement salué par une belle unanimité.

On poursuit s'il vous plaît, avec les partenariats.

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Les activités de la direction du développement économique et de l'entrepreneuriat d'IMT Mines Albi sont centrées sur la création d'entreprises technologiques innovantes au sein de l'incubateur technologique, le développement de l'esprit d'entreprendre chez les étudiants et l'open innovation au service des mutations industrielles et sociétales.

De son côté, l'Agglomération a ancré sa stratégie de développement autour de l'économie de la connaissance. Le territoire du Grand Albigeois possède, par rapport à sa taille, une concentration exceptionnelle d'établissements d'enseignement supérieur, de laboratoires de recherche, de plateformes technologiques et d'incubateurs. Le dernier classement national consacre l'Albigeois comme la 2ème agglomération française de moins de 100 000 habitants pour son offre de formation supérieure et ses incubateurs (Palmarès l'Entreprise « les meilleures villes pour entreprendre en France en 2016 »).

L'enjeu est de convertir ce potentiel inégalé en activité économique, au bénéfice des entreprises existantes, et également de nouvelles entreprises qui seront positionnées sur les secteurs en devenir. Pour cela, l'Agglomération s'appuie sur des partenaires locaux, tels l'IMT Mines Albi, ou encore l'association Albi-InnoProd, pour développer et promouvoir l'innovation à une échelle locale, mais aussi extra-territoriale.

L'objectif du partenariat est de développer l'entrepreneuriat et la création de start-up sur le territoire albigeois. L'un des axes majeurs consiste à créer les conditions pour que les projets issus de l'incubateur d'IMT Mines Albi et de la couveuse Innoprod Start trouvent un prolongement dans les structures locales (pépinière, hôtel d'entreprises), lorsque cela est compatible avec leur développement futur.

Conclue chaque année, la convention de partenariat donnera lieu au versement à IMT Mines Albi d'une subvention de 5 000€ par année, pour la réalisation d'actions préalablement validées par l'Agglomération et entrant dans le cadre de ce partenariat.

Le projet de convention de partenariat pour l'année 2021 entre les deux structures est joint à la présente délibération. L'action retenue vise à développer un socle complet de compétences autour de la conception/fabrication additive chez des salariés et demandeurs d'emploi albigeois.

Ainsi, sur la base de ces éléments, je vous propose d'approuver la convention de partenariat annexée.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention annexé,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 17 novembre 2020,

CONSIDÉRANT l'intérêt, au titre de ses compétences Enseignement Supérieur et Recherche et Développement Economique et Innovation, à appuyer les démarches d'appui à l'innovation et à la création d'entreprises innovantes,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 5 000€ à IMT Mines Albi.

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée.

DIT que les crédits afférents à la mise en œuvre de la convention sont prévus au budget 2021.

AUTORISE la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Intervention de monsieur Gilles :

Un partenariat avec l'IMT l'école des mines. Nous souhaitons converger davantage dans nos orientations, dans nos actions concrètes avec l'école des mines, puisque notre couveuse d'entreprises Innoprod start, donc dans ce même bâtiment hôtel d'entreprises, se rapproche, travaille très concrètement avec l'école des mines, pour faire naître, incuber et faire naître de nouvelles entreprises, avec un certain succès. Nous nous rapprochons dans un partenariat pour lequel un projet de convention à l'accès à cette délibération vous est proposé.

Il est proposé que pour la somme de 5 000€, elle est symbolique, mais elle nous permet de soutenir les actions partagées en particulier de proximité avec les futurs chefs d'entreprises dans la naissance et le montage de leur action ; c'est ce qui vous est proposé à travers la signature de cette convention.

Intervention de madame la présidente :

Merci. On sait que nos jeunes étudiants ont vraiment une fibre entrepreneuriale importante. Et qu'il convient effectivement de pouvoir les aider la développer. Ce sont les entreprises de demain.

Donc est-ce qu'il y a des interrogations, des demandes de précisions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Donc poursuivons avec la ZAC de Rieumas.

DEL2021_019 ZAC Eco² Rieumas – Cession de parcelles à Couleur Soleil

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

La société Couleur Soleil est une société à responsabilité limitée active depuis 15 ans. Elle est domiciliée au 6 Chemin de Rieumas à Terssac et est spécialisée dans le secteur d'activité des travaux d'isolation.

Au fil des ans, la société a étoffé son offre en proposant, en plus de l'isolation par l'extérieur et du ravalement des façades, l'isolation des combles et celle des canalisations. La société investit dans la Recherche et Développement afin de développer de nouveaux produits isolants biosourcés et ainsi optimiser l'isolation des bâtiments.

L'entreprise a ouvert des agences à Rodez, Castres, Agen et Tarbes; elle est aujourd'hui un acteur régional de référence dans son domaine. L'activité est en forte croissance et emploie 180 salariés, dont 140 en Albigeois. Ils n'étaient qu'une trentaine, six ans plus tôt.

Monsieur Fernandez, gérant de la société souhaite s'agrandir et construire une construction sur Rieumas afin de :

- transférer son activité « isolation par l'extérieur » ;
- développer les prototypes de ses produits innovants, au premier rang desquels un habitat développé en partenariat avec Mines Albi autour de containers recyclés ainsi que de nouveaux isolants.

Une fois la phase de R&D achevée, il prévoit la construction d'ici deux à trois ans d'une unité de production d' « ouate » à partir de déchets textile et/ou cartonnés.

Le projet global consiste en la construction de 600 m² de bureaux, 2 000m² d'atelier et 5 000m² de stockage couvert avec un terrain pour l'extension future ainsi que la construction d'un bassin de rétention. L'activité « isolation par l'intérieur » ainsi que le siège administratif » resteraient sur le site actuel de Terssac. La société envisage de créer 150 emplois sur les 3 prochaines années dont 40 emplois supplémentaires l'Albigeois.

Pour réaliser ces opérations, Couleur Soleil a besoin d'acquérir un terrain lui permettant de développer ses activités et également d'agrandir son centre de formation Couleur Soleil et le GRETA et la possibilité d'une extension future pour la transformation de déchets textiles en isolants.

La société a indiqué être intéressée par le lot n°20 de la ZAC Eco²Rieumas, d'une surface de 21 900 m² et le lot n°21 de 8 480 m² environ, parcelle ZL n°183 et ZL n°121.

Le prix de vente de ces terrains est fixé à 31 € H.T./m², conformément à la délibération du 17 décembre 2019 sur les principes tarifaires de la ZAC Eco²Rieumas. L'avis de France Domaine reprend le tarif de référence délibéré par l'Agglomération pour le terrain considéré, soit 31€ HT/m².

Au vu de la surface concernée par le projet, de la nécessité de créer sur la parcelle un bassin de rétention diminuant ainsi la surface de construction, du nombre d'emplois créés et du caractère innovant du projet, il est proposé de déroger à l'avis de France Domaines et de fixer le prix de vente de cette parcelle à 20 € HT/m², TVA en sus. Il aboutit à une recette d'un montant de 607 600 € HT.

- la nécessité d'appuyer les projets de création d'activités productives et innovantes sur le territoire ;
- le volume net de création d'emplois ;
- La prise en charge par l'entreprise de la réalisation d'un bassin de rétention sur son emprise foncière.

Le rabais sur le prix de vente correspond à une aide à l'immobilier de 334 180 €. Cette attribution permettra à l'entreprise d'obtenir une aide complémentaire de la Région sur ce volet immobilier, aide estimée à 501 200€.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'estimation du service des domaines du 22 janvier 2020,

VU l'avis favorable du Bureau du 26 janvier 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au regard de sa compétence en développement économique, d'appuyer le développement des entreprises locales et la création d'emplois,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la cession des lots n°20 et n°21 de la ZAC Eco²Rieumas pour une surface globale estimée à 30 380 m² environ avant arpentage au prix de 20 € HT/m² TVA en sus, soit une transaction de 607 600 €, TVA en sus.

AUTORISE la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée à participer en co-financement à l'aide à l'immobilier d'entreprises décidée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois en faveur de l'entreprise.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Intervention de monsieur Gilles :

Oui, Sébastien Fernandez, qui est ce jeune chef d'entreprise Couleur Soleil. On connaît tous d'ailleurs les belles couleurs soleil qui nous accueillent à l'entrée ouest de l'agglomération. L'entreprise Couleur Soleil est en pleine expansion. Elle compte aujourd'hui 180 employés, 140 sur le site de notre bassin de l'agglomération. En pleine expansion, elle est présente dans plusieurs villes d'Occitanie, Castres, Tarbes, Rodez. Et elle a un projet de développement, cette entreprise spécialisée dans l'isolation par l'extérieur avec des techniques très innovantes d'ailleurs. Ce projet de développement permettra de créer 40 emplois sur la zone. Sébastien Fernandez a besoin de s'étendre pour construire des bureaux, des hangars, des zones de stockage, et il vise l'acquisition d'une des 2 parcelles de terrain sur la zone de Rieumas aménagée de 30 380 mètres carrés, que nous proposons de lui céder pour un prix de 20€ le mètre carré. Le prix de référence est de 31€ le mètre carré mais nous proposons 20€ d'abord par proximité avec une décision que vous avez prise récemment au profit de l'entreprise Femil qui a acquis un terrain proche pour 21€ le mètre carré ; mais pour tenir compte du fait que 40 emplois seront créés ; et également ce chef d'entreprise a voulu innover en se lançant dans la formation des employés. J'ai visité le site de formation qu'il a créé, où il lançait, il fait acquérir les techniques d'isolation par l'extérieur, non seulement à ses employés, mais également des jeunes en stage qui iront dans d'autres entreprises. C'est un chef d'entreprise Républicain. Qui plus est, pour la zone elle-même, elle est grevée par le passage d'un ruisseau qui nécessite pour lui de faire un bassin de rétention sur les autres zones. C'est nous qui aménageons ces bassins de rétention, et il le prend à sa charge. D'où ce prix de 20€ le mètre carré qu'il vous est proposé de valider.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Paturey, vous avez la parole.

Intervention de madame Paturey :

Merci madame la présidente.

Nous apprécions la croissance de cette entreprise Couleur Soleil qui porte un si joli nom, qui envisage de créer 40 emplois sur l'albigeois, avec l'aide de notre collectivité, et pensons que c'est un plus pour l'accès possible à l'emploi pour les personnes au chômage de notre territoire.

Comme toute aide, elle doit être suspendue à une obligation d'atteinte des objectifs, et nous voudrions également suggérer ou demander expressément au responsable de l'entreprise, qui devient notre partenaire, de privilégier l'embauche de personnel locaux. Merci de votre attention.

Intervention de madame la présidente :

Merci madame Paturey.

*Est ce qu'il y a donc, s'agissant de cette cession, des votes contre ?
Des abstentions ?
Vous abstenez ?*

Intervention de madame Paturey :
Non, je voudrais parler.

Intervention de madame la présidente :
On était juste en train de voter la délibération, mais je vous en prie.

Intervention de madame Paturey :
Moi je fais une proposition qui est d'inclure certaines dispositions quand même par rapport à l'emploi par rapport à sa pérennité, et par rapport à l'intégration de personnes locales. Parce que ce n'est pas parce qu'il y a 40 emplois créés sur la zone du Rieumas, que ce sera 40 personnes de notre territoire grand albigeois qui seront employés.

Intervention de madame la présidente :
Monsieur Gilles.

Intervention de monsieur Gilles :
Oui, je me permets de poser la question, êtes-vous allée madame visiter cette entreprise ?

Intervention de madame Paturey :
Non, je n'ai pas eu le plaisir d'y aller.

Intervention de monsieur Gilles :
Moi oui. J'y suis allé, j'ai passé une heure d'entretien avec le chef d'entreprise et sa compagne, originaire de la Sarthe, qui travaille avec lui. Ensuite, j'ai visité la totalité du site, je suis allé les pieds dans la boue voir le petit ruisseau qui est bien gênant mais qu'il va savoir traiter. Je suis passé auprès de tous les murs sur lesquels, à l'intérieur du site de formation qu'il a créé.
Quand je dis un chef d'entreprise républicain, c'est quelqu'un qui est albigeois, qui est attaché à sa terre. Comme nous le sommes nous, mais lui particulièrement. Et il a fait le choix de rester alors qu'il avait la possibilité de partir ailleurs. Mais il est albigeois, il veut rester sur son terroir. Et les personnes, les employés à l'instruction en formation, qui grimpaient aux échafaudages, j'ai échangé quelques mots avec certains d'entre eux, ils sont du cru, ils sont du coin, ils ont le même accent que moi, que nous. Donc je ne doute pas que ce chef d'entreprise républicain soit attaché à sa terre et ait le souci d'employés. D'ailleurs, il les forme, pas pour son entreprise, il les forme pour le bassin, pour nos terroirs. Et donc je n'ai aucun doute madame, sur la volonté et l'attachement de ce garçon à son terroir et aux gens qui y travaillent et qui y vivent et à leur intérêt. Merci.

Intervention de madame la présidente :
Merci monsieur Gilles.
Je reprends donc la mise au vote,
Monsieur Tonicello, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Tonicello :
Très, très vite. Vous avez parlé, monsieur Gilles, d'un ruisseau qui est bien gênant. Alors je comprends, mais je pense que là aussi il va falloir qu'on arrive à évoluer et à comprendre qu'un ruisseau, le qualifier de gênant, c'est un peu problématique si on veut entamer une véritable démarche de lutte contre le réchauffement climatique, une véritable démarche écologique sur notre territoire. Je pense qu'aussi, ça renvoie à une autre délibération qui évoque la question de la formation des élus.
Je pense aussi qu'on a à travailler, à changer nos imaginaires par rapport à tout ça. Je ne sais pas si un ruisseau est gênant, je ne sais pas si les arbres sont gênants. Mais je crois qu'il faut qu'on réfléchisse à ces questions-là. Voilà, c'est tout. Je me suis permis de vous le faire remarquer.

Intervention de monsieur Gilles :

Vous me permettez de répondre madame ?

Monsieur Tonicello, arrêtons le dogmatisme enfin ! Arrêtons le dogmatisme !

Moi je suis né au bord du dadou, j'ai pêché les « berlesques » et les gougeons.

Arrêtons le dogmatisme. Le ruisseau il est gênant, oui, pour mettre une entreprise, pour bâtir un local qui permet d'accueillir 40 emplois albigeois, qui vont rémunérer et faire vivre 40 familles. Le ruisseau il est gênant. Ce qui est gênant, c'est la zone humide à cet endroit-là. Mais le ruisseau, il va être traité, il y aura une belle buse qui sera mise dessous. Et puis, les « berlesques », les gougeons et les grenouilles pourront continuer d'évoluer là. Arrêtons le dogmatisme !

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Gilles.

Monsieur Chapron demande la parole, monsieur Bouat également.

Intervention de monsieur Chapron :

Très vite. C'est un ruisseau Terssacois alors cela m'intéresse.

Je ne vois pas les choses comme ça. C'est-à-dire que pour moi, le ruisseau n'est pas gênant. Et on peut tout faire. C'est-à-dire que Couleur Soleil est arrivé en 2014-15, sur une friche qui était visible de tout le monde, à l'entrée de Terssac. C'est vrai que pour le moment, on a subi, je dirai, le développement de l'entreprise, mais on s'en félicite aussi. Donc il vient d'acquérir de l'autre côté du bois qui jouxte ce ruisseau, une zone importante pour développer son activité. Je pense que cela va bien se passer. D'autant plus que les camions qui vont aller sur la production vont rentrer par la zone Rieumas, ce qui permettra, je dirais, à notre petit ruisseau et notre petit bois qui jouxte l'entreprise Couleur Soleil de perdurer. D'autant plus que c'est dans une zone nature, donc de toute façon, du fait du PLUI, sur cette zone-là il n'y aura pas de modifications importantes. Je veux rassurer tout le monde. Les 2 peuvent cohabiter.

Intervention de madame la présidente :

Monsieur Gilles.

Intervention de monsieur Gilles :

Qu'il me soit permis madame la présidente, d'apporter une précision quand même. Nous avons sur les différentes zones d'activité des bassins de rétention qui sont là parce qu'il y a des zones humides. Et j'ai posé expressément la question de savoir si un certain nombre d'espèces protégées venaient là. On m'a cité le nombre, enfin, Bruno serait plus qualifié que moi pour citer toutes les espèces particulières, que nous accueillons avec grand plaisir sur nos zones d'activités, dans ces zones humides, qui sont qui sont bienvenues, elles ne sont pas gênantes pour la protection de l'environnement. Il n'y a pas antinomie entre ces zones humides que nous protégeons et l'activité économique.

Intervention de madame la présidente :

Merci, monsieur Gilles. Monsieur Bouat avait demandé la parole également.

Intervention de monsieur Bouat :

Oui, très, très rapidement aussi. Quand on parle de formation ou de compétences, faisons la part des choses. Vous avez une drôle de représentation de l'entreprise. Là, on a à faire à un artisan qui a développé son entreprise, qui donc crée des emplois ; mais, pour lui, créer des emplois, ce n'est pas juste faire augmenter ses actions au CAC 40 ; parce que pour lui la richesse de son entreprise ce sont ses salariés, c'est son fonds de commerce. On est dans une industrie de main d'œuvre, le geste opératoire est très important. S'il investit dans la formation, premièrement cela veut dire qu'il ne trouve pas les gens formés sur le marché de l'emploi ; il est obligé de les former lui-même. Donc bien évidemment que pour lui, c'est un investissement et que derrière ça, il va surtout conserver les gens. Il sait très bien que la valeur de son entreprise, c'est le service qu'il rendra ses clients. Et ceux qui vont rendre le service à ses clients, ce sont ses salariés. Alors quand on parle de

représentation, je puis vous assurer que vous n'avez pas forcément la bonne représentation de l'entreprise. C'est un lieu aussi de revanche sociale pour beaucoup de gens qui peuvent vraiment se déclarer, et puis devenir des citoyens responsables à travers le travail qu'ils peuvent avoir dans ce genre d'entreprise.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Bouat.

Je vous remercie les uns et les autres pour vos interventions, parce que c'est important de voir que sur une délibération comme celle-ci, effectivement, le débat s'engage. Néanmoins, je crois que nous avons beaucoup de chance d'avoir un élu aussi investi dans sa délégation et avec un accent qui chante à nos oreilles, monsieur le vice-président, et c'est bien agréable effectivement de l'entendre.

Mais nous avons aussi la chance d'avoir des chefs d'entreprises aussi responsables. Il n'est pas fréquent que le ruisseau puisse être qualifié de gênant, de pas gênant, ou de quelque autre qualificatif. Il n'est pas fréquent d'avoir un chef d'entreprise qui, lorsqu'il cherche à s'étendre, achète un bois et un ruisseau dont il sait qu'il ne tirera aucune valorisation autre que de les protéger, de les préserver et de leur permettre de rester autour de son activité. Merci à ce chef d'entreprise pour sa responsabilité et merci à monsieur Gilles pour son implication.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce qu'il y a des votes pour ?

Je vous remercie pour cette belle unanimité.

Nous passons maintenant au marché aux bestiaux.

DEL2021_020 Marché aux bestiaux de Jarlard - Fixation du montant de la redevance pour l'année 2021

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

La délégation de service public (DSP) pour la gestion du foirail de Jarlard a été attribuée par délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2019 à l'association « Marché de Jarlard » pour une durée de 3 ans.

Pour l'année 2020 le bilan est comme suit :

- 26 marchés tenus sur l'année,
- 1413 veaux ont été vendus,

soit une moyenne de 62 veaux accueillis par marché.

Il est constaté un fléchissement du volume de vente des veaux sur l'année 2020. Cette baisse est due en partie au contexte de la crise sanitaire : deux marchés ont dû être annulés sur l'année 2020.

La convention de la délégation de service public prévoit que les tarifs du service soient approuvés par le conseil communautaire tous les ans. A cet effet, le fermier doit transmettre ses propositions. Le président de l'association propose que le tarif qui s'applique aux usagers du foirail pour l'année 2021 soit le même que celui de 2020, soit 6,50 € par veau accueilli.

Pour information, les revenus qui seront perçus par l'agglomération sur 2021 au titre de la DSP seront similaires à ceux de 2020, soit 3500 €.

Il est proposé au Conseil de suivre la proposition de l'association et maintenir le tarif inchangé pour l'année en cours.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la proposition adressée par l'association marché de Jarlard, titulaire du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du foirail de Jarlard,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 janvier 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le territoire de pérenniser une activité économique d'élevage,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

FIXE le montant de la redevance par animal accueilli au foirail de Jarlard à 6,50 euros.

AUTORISE madame la présidente ou monsieur le vice-président délégué à l'économie à signer tout acte afférent cette opération.

Intervention de monsieur Gilles :

J'espère que monsieur Tonicello sera ravi d'apprendre que nous avons accueilli 1413 veaux sur le marché de Jarlard, au cours de l'année 2020. Il nous revient comme on le fait tous les ans, de confirmer le montant de la redevance par animal accueilli, qui était de 6,50€. Il est proposé de la reconduire pour l'association au marché de Jarlard à la même hauteur. Une petite baisse d'activité mais qui amène une recette de 3500€ pour notre agglomération.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup monsieur Gilles.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons donc maintenant s'il vous plaît monsieur Poujade, avec la modification des statuts de la SEM Thémélia.

DEL2021_021 Approbation de la modification statuts de la SEM Thémélia

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

L'Agglomération est actionnaire de Thémélia à hauteur de 5,41% du capital.

A ce titre, elle est amenée à se prononcer avant l'approbation des modifications des statuts par le Conseil d'administration.

Le 27 novembre 2020, la SAEM Thémélia a adressé un courrier à l'agglomération en vue de la prise d'une délibération de la collectivité quant à une modification envisagée des statuts.

Les modifications proposées ont d'abord vocation à renforcer l'action de Thémélia dans le secteur du logement, comme indiqué dans le courrier joint.

La directrice de Thémélia, Valérie Laumond, considère que l'élargissement de ces missions est une nécessité pour l'avenir de l'entité et espère, d'ici deux à trois ans, avoir les fonds propres nécessaires à la réalisation d'opération immobilières.

Le projet présenté élargit également le spectre des missions que pourra réaliser Thémélia dans le secteur de la revitalisation commerciale grâce à la possibilité non plus seulement d'acquérir des bâtiments mais désormais également de les aménager afin de leur donner une nouvelle vocation ou de les adapter aux besoins.

La modification des statuts sera entérinée à la majorité qualifiée des deux-tiers des actionnaires de Thémélia.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette modification des statuts.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de statuts annexé,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 26 janvier 2021,

CONSIDERANT le rôle que joue Thémélia dans l'accompagnement des projets d'entreprises mais aussi l'intérêt pour l'actionnaire qu'est l'Agglomération de donner à Thémélia les moyens de son développement,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de révision des statuts joint en annexe.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Intervention de monsieur Poujade :

Lors du dernier Conseil d'administration de la SEM Thémélia, il avait été fait par cette SEM un audit de l'actualité de leur activité, de leur évolution. En gros, c'est un opérateur dont le siège est sur l'agglomération, et qui a un champ d'intervention qui est sur plusieurs départements : le Tarn, l'Aude, l'Aveyron et quelques autres.

Aujourd'hui, ce sont des opérateurs qui sont loin d'être présents partout, dans tous les départements d'Occitanie. Bien sûr, sur les grandes villes il y en a, là où il y a de grandes villes il y en a. Il n'y en a pas sur place.

Dans le cadre de la diversification, ils souhaitent s'adjoindre une fonction supplémentaire qui consiste en l'acquisition et la rénovation de bâtiments. Donc c'est les 2 derniers alinéas de l'objet qui est indiqué dans le courrier qu'ils nous ont adressé. Et donc ils proposent d'avoir ce 3ème type d'activités. Ce qui me paraît, à titre personnel, une excellente chose. Cela divise le risque, c'est-à-dire, ils avaient 2 champs d'activités, ils en auront 3, ce qui permet de ne pas mettre les œufs dans le même panier. C'est pour ça que je vous propose d'adopter cette modification des statuts.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup monsieur Poujade.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Merci monsieur Pragnère, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Pragnère :

Merci. Je souhaitais juste poser une question, quelle était la cause de cette demande de changement, au niveau des statuts. Je pense que monsieur Poujade a répondu de façon assez claire. Ce que je souhaite faire remonter, puisque monsieur Poujade, vous participez à ce conseil d'administration, c'est une demande d'une plus grande transparence dans le fonctionnement de Thémélia, notamment dans la communication des rapports d'activité, puisqu'il m'est arrivé à plusieurs reprises de demander les rapports d'activité et que c'est resté malheureusement sans réponse. Donc je me permets de solliciter votre médiation. Merci.

Intervention de monsieur Poujade :

D'abord, je m'envoie des fleurs d'avoir su répondre à la question avant que vous l'ayez posée, ce n'est pas toujours facile. Pour ce qui est de la transparence, je ne pense pas qu'il y ait défaut de transparence mais ce sont des documents qui sont relativement complexes. Je parle là, pardon, en tant que maire du Séquestre, donc en tant que grand Sequestrois. Si vous voulez le délai avec lequel nous avons nous-mêmes en tant qu'élu et à l'exécutif de la mairie, sont parfois de l'ordre d'un an, mais c'est vrai que les éléments, je parle pour ceux que je connais moi, de ce qui concerne en tant que maire, sont relativement longs. Alors je ne pense pas que ce soit un souci de transparence, mais comme la question est posée, je leur transmettrai.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Poujade.

Est-ce qu'il y a des votes contre cette délibération ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons donc s'il vous plaît madame Claverie.

DEL2021_022 Modification simplifiée du PLUi du Grand Albigeois – Modalités de mise à disposition au public

Pilote : Urbanisme

Madame Elisabeth CLAVERIE, rapporteur,

Le 11 février 2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a approuvé le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur ses 16 communes membres. Celui-ci est exécutoire depuis le 21 février 2020.

Le PLUi, à l'instar des documents d'urbanisme communaux (POS, PLU, carte communale), est un document qui est amené à évoluer pour tenir compte des nouveaux besoins, enjeux et projets qui pourraient s'exprimer.

Pour ce faire, il existe plusieurs types de procédure : modifications de droit commun ou simplifiées, mises en compatibilité, révisions générales ou allégées. Le choix de la procédure est fonction de la nature des changements apportés.

Aussi, en application des dispositions des articles L.153-36 à L.153-48 du code de

l'urbanisme, une ou plusieurs procédures de modification simplifiées du PLUi peuvent être engagées lorsque les évolutions ne relèvent ni du champ d'application de la procédure de droit commun prévue à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme ni de celui de la procédure de révision.

L'article L.153-47 du code de l'urbanisme prévoit que les projets de modification, l'exposé de leurs motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces modalités doivent être précisées par l'organe délibérant de l'établissement public compétent et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de fixer comme suit les modalités de mise à disposition :

Modalités de consultation du dossier de modification simplifiée :

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public, l'ensemble des éléments du dossier de modification seront consultables dans les conditions suivantes :

- en version informatique sur le site internet de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (www.grand-albigeois.fr) ;
- en version papier et numérique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège administratif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (Parc François Mitterrand, 81160 Saint-Juéry) ;
- en version numérique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les mairies des communes concernées.

Modalités de recueil des observations du public :

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations dans les conditions suivantes :

- sur les registres à feuillets non mobiles, mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège administratif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (Parc François Mitterrand, 81160 Saint-Juéry) ainsi que dans les mairies des communes concernées ;
- par voie postale en adressant un courrier à madame la Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, Parc François Mitterrand, 81160 Saint-Juéry, en précisant en objet Modification Simplifiée PLUi ;
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : plui@grand-albigeois.fr

Les observations reçues avant l'ouverture de la mise à disposition du public ou après la clôture de celle-ci, ne pourront pas être enregistrées.

Mesures de publicité :

Un avis annonçant l'ouverture de la mise à disposition, précisant les dates et lieux de celle-ci ainsi que l'objet de la modification simplifiée du PLUi, sera porté à la connaissance du public dans les conditions suivantes :

- par voie de presse, dans deux journaux diffusés dans le Département, au moins huit jours avant le début de la mise à disposition ;
- par affichage, au moins huit jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci, au siège administratif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à Saint-Juéry ainsi que dans les mairies des communes membres ;
- sur le site internet de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (www.grand-albigeois.fr).

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier de modification simplifiée mis à la disposition du public.

Le PLUi étant un document évolutif, plusieurs procédures de modification simplifiée se succéderont, et seront conduites parfois même simultanément. Il est donc proposé au

conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois que, dans le cadre des procédures engagées à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale en application du l'article L.153-45 du CU, les modalités de mise à disposition du public tel que présenté si avant, soient mises en œuvre dans les mêmes conditions pour l'ensemble des dites procédures.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération du 10 février 2020 du Conseil communautaire approuvant le PLUi du Grand Albigeois,

VU l'avis favorable rendu par le Bureau communautaire du 26 janvier 2020,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE :

1° - De fixer les modalités de consultation des dossiers de modification simplifiée suivantes :

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public, l'ensemble des éléments du dossier de modification seront consultables dans les conditions suivantes :

- en version informatique sur le site internet de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (www.grand-albigeois.fr),
- en version papier et numérique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège administratif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (Parc François Mitterrand, 81160 Saint-Juéry),
- en version numérique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les mairies des communes concernées.

2° - De fixer les modalités de recueil des observations du public suivantes :

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations dans les conditions suivantes :

- sur les registres à feuillets non mobiles, mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège administratif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (Parc François Mitterrand, 81160 Saint-Juéry) ainsi que dans les mairies des communes concernées,
- par voie postale en adressant un courrier à madame la Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, Parc François Mitterrand, 81160 Saint-Juéry, en précisant en objet Modification Simplifiée PLUi,
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : plui@grand-albigeois.fr

Les observations reçues avant l'ouverture de la mise à disposition du public ou après la clôture de celle-ci, ne pourront pas être enregistrées.

3° - De fixer les mesures de publicité suivantes :

Un avis annonçant l'ouverture de la mise à disposition, précisant les dates et lieux de celle-ci ainsi que l'objet de la modification simplifiée du PLUi, sera porté à la connaissance du public dans les conditions suivantes :

- par voie de presse, dans deux journaux diffusés dans le Département, au moins huit jours avant le début de la mise à disposition,
- par affichage, au moins huit jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute

la durée de celle-ci, au siège administratif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ainsi que dans les mairies des communes membres,

- sur le site internet de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (www.grand-albigeois.fr).

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier de modification simplifiée mis à la disposition du public.

DIT QUE que cette délibération sera applicable aux procédures de modification simplifiée à venir du PLUi qui seront engagées en application de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme à l'initiative de la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE la présente délibération fera l'objet, en application des dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage durant un mois au siège administratif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à Saint-Juéry et dans les mairies de ses communes membres ainsi que d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

Intervention de madame Claverie :

Merci madame la présidente.

Mesdames, messieurs, le premier rapport, le numéro 22, c'est la modification simplifiée du PLUI.

Pour rappel, le PLUI a été approuvé le 11 février 2020 et vous savez que le PLUI doit bien sûr évoluer, et donc les services d'urbanisme sont allés à la rencontre des 16 communes, en voyant quelles sont leurs doléances, et comment maintenant on peut les lister et faire évoluer ce PLUI.

Il y a des modifications de trois sortes : il y a des modifications simplifiées, des modifications de droit commun, et ensuite, des révisions. Ici, on est dans le cas d'une modification simplifiée, et donc on vous demande par rapport aux modalités de mise à disposition. Il y en a 3 : la première, c'est la modalité de consultation du dossier de cette modification simplifiée. Donc on vous explique la mise à disposition du public par rapport aux éléments de dossiers consultables, avec plusieurs versions informatiques, papier etc... La 2^{de} modalité, c'est la modalité de recueil des observations publiques, qui sera aussi mise à disposition, sous différentes formes. Et la 3^e modalité, ce sont les mesures de publicité, c'est-à-dire un avis annonçant l'ouverture et la mise à disposition par rapport à la modification simplifiée.

Donc par rapport à ces 3 modalités, on vous demande justement de vouloir en délibérer.

Intervention de madame la présidente :

Merci madame Claverie.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Donc nous poursuivons s'il vous plaît, avec une délibération relative à la découverte des paysages.

DEL2021_023 Mise en œuvre d'un itinéraire de découverte des Paysages Albigeois - demande de subventions

Pilote : Urbanisme

Madame Elisabeth CLAVERIE, rapporteur,

Le Plan Paysage de l'Albigeois et son plan d'actions ont été validés fin 2016. Sa mise en œuvre permettra de passer à la prise en compte « opérationnelle » du paysage dans les politiques sectorielles engendrant des transformations du territoire.

En ce sens, la collectivité a choisi de mettre en œuvre l'action 5.2. Créer un itinéraire de découverte du territoire de l'Albigeois : « Le grand Albigeois par monts et par vaux », à destination des cyclistes et des cyclotouristes.

Cette action répond à l'objectif n°5 du Plan Paysage qui est : « Renforcer les modes doux et favoriser la découverte paysagère de l'Albigeois ».

Il existe dans l'Albigeois un réseau de petites routes qui révèle particulièrement bien toute la diversité des paysages : on les appelle les routes-paysages. Sillonnant les crêtes et les collines elles dévoilent alternativement des points de vue panoramiques sur la plaine du Tarn dominée par la cathédrale Sainte-Cécile, sur les paysages intimes des fonds de vallons, ou sur les paysages agricoles soigneusement composés dans les collines.

Cet itinéraire à destination des cyclistes et des cyclotouristes traverse l'ensemble de l'agglomération albigeoise grâce à ce réseau de routes-paysages et est composé de 4 parcours de 30 à 40km chacun.

Les parcours relient au total 19 points de vue majeurs et remarquables du territoire. Cet itinéraire est donc un véritable parcours de découverte des paysages du Grand Albigeois qui nécessite également d'être commenté. Chacun des points de vue sera donc signalé et équipé d'un support de lecture, d'interprétation et d'information culturelle sur les paysages de l'Albigeois, sous la forme de panneaux et d'une application smartphone permettant un complément d'information grâce à des modules ludiques et interactifs.

L'objectif est de faire connaître et comprendre les intentions de valorisation des paysages albigeois établies au sein du programme d'actions du Plan paysage du Grand Albigeois, tout en sensibilisant les usagers sur les bonnes mais aussi mauvaises pratiques instaurées sur notre territoire.

Initialement prévue pour valoriser les points de vue majeurs du paysage Albigeois et sensibiliser les populations, ce projet engendrera également d'autres retombées.

Voici par exemple quelques enjeux identifiés liés à cet aménagement :

- Promouvoir notre territoire dans son ensemble ;
- Étoffer notre offre, déjà conséquente, en matière d'itinéraires à destination des mobilités douces ;
- Compléter et diversifier l'offre en activités culturelles et touristiques présentes sur notre territoire tout en proposant un loisir sportif, de nature et de tourisme vert ;
- Être support d'événements sportifs (cyclisme, course à pied...).

La méthodologie envisagée pour la mise en œuvre de cet itinéraire sera constituée de deux phases.

La première phase consiste en :

- La définition d'un scénario d'interprétation et du récit commun de l'itinéraire ;
- La réalisation des contenus (rédaction des textes, mise en page des visuels, charte graphique...) ;
- La conception d'une signalétique directionnelle sous la forme d'un jalonnement adapté et spécifique à l'itinéraire ;
- La création et la réalisation de modules de développement d'une application mobile pour smartphone, permettant de compléter les informations des panneaux et rendre acteur les utilisateurs grâce à des contenus ludiques et participatifs (audio, photos, vidéos...).

En ce sens, une consultation a déjà été lancée et l'analyse des offres est en cours afin de retenir un prestataire pour conduire cette mission.

La seconde phase plus opérationnelle fera également l'objet d'une nouvelle consultation.

Le calendrier pour cette mission est le suivant :

- 1er trimestre 2021 : lancement de l'étude
- Mi-2021 : restitution de l'étude et lancement de la consultation de la phase opérationnelle
- Décembre 2021 : Fin de l'installation des panneaux sur site
- Courant 2022 : aménagement des plateformes

Pour cette opération, la communauté d'agglomération de l'Albigeois pourra solliciter une subvention auprès de l'État, de la Région Occitanie et du Département du Tarn pour un montant total maximal de 136 000 euros.

Cette demande de subvention est effectuée dans le cadre de :

- État : Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021, dans le cadre du Contrat de ruralité ;
- Région : dispositif en faveur des aménagements touristiques, dans le contrat territorial Occitanie programmation 2021 ;
- Département : Fonds de Développement des Territoires, dans le cadre du contrat Atout Tarn

Je vous propose :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses € HT	Recettes € HT
Conception graphique : 60 000€	État : 59 500€ (35%)
Travaux et pose signalétique : 110 000€	Région : 42 500€ (25%)
	Département : 34 000€ (20%)
	Autofinancement Agglo : 34 000€ (20%)
Total : 170 000€	Total : 170 000€

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le comité de pilotage de l'étude portant sur l'élaboration du Plan Paysage, en date du 29 juin 2016, approuvant le plan d'action du Plan Paysage,

CONSIDÉRANT les orientations du SCOT du Grand Albigeois approuvé le 21 décembre 2017 qui préconise de révéler les sites et paysages qui fondent l'identité des territoires ,

CONSIDÉRANT l'axe stratégique n°3 du contrat territorial du Grand Albigeois portant sur « Aménagement des espaces publics à caractère patrimonial ou touristique et des liaisons douces »,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 décembre 2020,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la création d'un itinéraire de découverte et de sensibilisation à la préservation des paysages à destination des cyclistes et des cyclotouristes.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses € HT	Recettes € HT
Conception graphique : 60 000€	État : 59 500€ (35%)
Travaux et pose signalétique : 110 000€	Région : 42 500€ (25%)
	Département : 34 000€ (20%)
	Autofinancement Agglo : 34 000€ (20%)
Total : 170 000€	Total : 170 000€

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de l'État, de la Région Occitanie et du Département du Tarn,

AUTORISE la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de madame Claverie :

C'est la délibération que vous avez eue sur table puisqu'il y avait une erreur matérielle. Ce plan de paysage de l'albigeois, il a été validé en 2016, et la mise en œuvre d'une action particulière, que l'on appelle créer un itinéraire découverte, qui a été nommé « le grand Albigeois par mont et par vaux », à destination essentiellement des cyclistes et des cyclotouristes.

Quel est l'objectif ? L'objectif c'est de renforcer les modes doux et favoriser la découverte paysagère de l'albigeois. Cet itinéraire traverse l'ensemble du grand albigeois, avec 4 parcours entre 30 et 40 kilomètres, et il relie 19 points de vue qui sont remarquables sur toute l'agglomération. Chacun sera alors, à partir de là, signalé et équipé d'un support de lecture d'interprétation pour mieux connaître justement ces paysages.

Les enjeux, c'est promouvoir notre territoire, augmenter l'offre par rapport aux itinéraires à destination des mobilités douces, diversifier l'offre en activité culturelle et être un support pour les événements sportifs.

Donc il y aura 2 phases, comme il est rappelé ici, d'abord un scénario d'interprétation avec des réalisations et des conceptions ; une première consultation a déjà été faite. Et la 2e phase fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Pour terminer, on vous donne aussi le calendrier avec le lancement de l'étude, de la restitution de l'étude, donc ce sera, on va dire à peu près sur l'année 2021. Et puis l'aménagement de la plate-forme qui sera fait l'année suivante, en 2022.

Voilà donc on vous demande ici d'approuver la création d'un itinéraire de découverte. Ensuite, on vous demande d'approuver le plan de financement que vous avez détaillé, dépenses recettes 170 000€.

On sollicite les subventions prévues au plan de financement auprès l'Etat, la Région Occitanie et le Département.

Et puis on vous demande d'autoriser la présidente de la communauté d'agglomération d'engager les démarches nécessaires pour mener à bien ce plan.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions s'agissant de cette délibération ?

Vous avez une question monsieur Tonicello ?

Intervention de monsieur Poujade :

Oui, simplement j'avais une question par rapport aux changements entre la délibération telle qu'elle nous avait été donnée et telle qu'elle est présentée ici sur table, peut-être qu'il faudra en parler une autre fois ?

C'était des questions qui portaient justement sur quel mobilier, puisqu'il s'agissait de mobilier ? quels panneaux ? quelle plateforme aménagée ? En gros, la question, puisque c'était une somme conséquente, c'était de voir à quoi allait être dépensée cette somme, puisque ça rejoint ce que je disais tout à l'heure par rapport au schéma cyclable, il nous paraît important d'aménager, de développer, le réseau de vélos route, et de voies vertes. Il nous semble que c'est sur ce poste-là que la priorité doit être mise pour justement favoriser la pratique du vélo et plus globalement ce tourisme durable. Voilà, je vous remercie.

Intervention de madame Claverie :

Justement, cette somme-là ce sont les panneaux signalétiques, puisqu'il y en aura 19 sur les 4 itinéraires. En ce moment, il y a justement un groupe qui était en train de voir comment ça va se développer et on va choisir bien sûr après consultation.

Intervention de madame la présidente :

C'est exactement ça, en fait, c'est pour ça que madame Claverie vous parlait d'une erreur matérielle sur la délibération. En fait la délibération qui était annexée au Conseil, c'était vraiment le plan originel, tel qu'on le voit une fois que ce sera réalisé. Mais on ne pourra pas tout faire tout de suite donc il va y avoir des choses à chiffrer. Il va y avoir des choses peut-être aussi à prioriser. Peut-être que ce sera aussi un plan de financement qui sera évolutif. Mais voilà, donc là, on commence par cette délibération-là, et on aura l'occasion d'y revenir au fil du temps, parce qu'effectivement il y aura des choses à développer. Mais là, vous avez l'objectif idéal finalement de ce vers quoi l'on voudrait tendre. Alors on ne sait pas en combien de temps. On ne sait pas exactement jusqu'où on mettra les curseurs, mais ce serait vraiment l'objectif idéal. Voilà.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

J'ai oublié quelque chose, non.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons donc s'il vous plaît, monsieur Donnez, avec l'eau potable.

DEL2021_024 Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'Eau potable établis par le SIAH du Dadou et par le SMAEP du Gaillacois pour l'exercice 2019

Monsieur David DONNEZ, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est titulaire de la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, celle-ci est gérée selon les modalités suivantes :

- en régie pour les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry ;
- par le Syndicat Mixte du Dadou pour les communes de Cunac, Cambon, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac ;
- par le SMAEP du Gaillacois pour les communes de Castelnau de Lévis et Marssac.

La collectivité ou autorité délégante a notamment l'obligation de produire un rapport sur le prix et la qualité du service (article L2224-5 du CGCT).

Le rapport annuel est un document public qui permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

La compétence eau potable étant déléguée au SM du Dadou pour les communes de Cunac, Cambon, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac, et au SMAEP du Gaillacois pour les communes de Castelnau de Lévis et Marssac, les syndicats ont établi, un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) pour l'année 2019.

Il vous est demandé de prendre acte de la présentation de ces rapports.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport ci-annexé sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Mixte du Dadou,

VU le rapport ci-annexé sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SMAEP du Gaillacois,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

PREND ACTE de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établis par le SIAH du Dadou et par le SMAEP du Gaillacois pour l'exercice 2019.

Intervention de monsieur Donnez :

Merci madame la présidente.

Chers collègues, le projet de délibération qui vous est proposé, c'est l'adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par les deux syndicats du dadou et du gaillacois pour l'exercice 2019.

Ces deux syndicats donc, pour rappel, notamment le syndicat mixte du Dadou, sont présents sur les communes de Cunac, Cambon, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac ; et le syndicat du Gaillacois pour les communes de Castelnau de Lévis et Marssac. Ces deux syndicats se sont déjà réunis, ils ont déjà délibéré. Il y a un compte-rendu de l'ARS qui a été donné donc pour la qualité de l'eau. Pour les 2 syndicats, il a été dit que la qualité de l'eau est de bonne qualité.

Concernant la tarification, pour le syndicat du Gaillacois, le prix du mètre cube, donc toute

charge intégrée, de 3,21€ TTC le mètre cube ; pour le syndicat du Dadou, 2,80€ TTC le mètre cube. Et pour votre information de la régie communautaire, le tarif moyen qui a été pondéré par les 4 communes, est de 2,17€ TTC le mètre cube.
Voilà madame la présidente.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup pour cette présentation.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, et merci d'avoir rappelé effectivement l'intérêt de la régie communautaire, et du fait d'être ensemble, de travailler ensemble.

Est-ce qu'il y a des votes contre cette délibération ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

La délibération suivante concerne le réseau de transports urbains, monsieur Bouat s'il vous plaît.

DEL2021_025 Gratuité du réseau de transport en cas d'épisode de pollution atmosphérique

Pilote : Transports Urbains

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

Le code de l'environnement (articles L223-1 et L223-2) indique qu'en cas d'épisode de pollution, le préfet en informe le public et prend les mesures, après information des maires, pouvant comporter des restrictions ou des suspensions notamment de la circulation automobile (réduction de vitesse par exemple). En cas d'interdiction de la circulation de certaines catégories de voiture particulières, l'accès au transport collectif est assuré par toute mesure tarifaire incitative ou gratuitement.

L'arrêté préfectoral du 7 septembre 2017 portant sur l'organisation du dispositif d'urgence en cas de pollution de l'air ambiant sur le département du Tarn précise les modalités de mise en œuvre.

La procédure d'information et d'alerte comporte 2 niveaux :

- Le niveau d'« information et recommandation » lorsque la concentration en substances polluantes dans l'atmosphère a des effets limités,
- Le niveau d'« alerte » lorsque le niveau de concentration présente un risque pour la santé. Ce niveau conduit à des mesures de restrictions (circulation des véhicules, émissions industrielles, chauffage, ...).

C'est l'ATMO Occitanie, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air, qui déclenche la procédure préfectorale d'information et de recommandation. Elle diffuse un communiqué d'activation aux services de l'Etat, aux collectivités et aux EPCI concernés.

La procédure d'alerte est déclenchée par le préfet sur proposition de l'ATMO Occitanie.

Afin d'inciter notamment les automobilistes à l'utilisation des transports collectifs durant les pics de pollution, je vous propose d'appliquer la gratuité des transports urbains lorsque la procédure d'information et recommandation est déclenchée par l'ATMO Occitanie et lorsque la procédure d'alerte est déclenchée par la Préfecture.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire du 15 mars 2011 portant approbation de la grille tarifaire applicable au 1^{er} septembre 2011,

VU la délibération du Conseil communautaire du 1^{er} juillet 2014 portant sur l'augmentation du taux de TVA de la grille tarifaire,

VU la délibération du Conseil communautaire du 27 mars 2017 portant sur l'ajustement de la grille tarifaire,

VU la délibération du conseil communautaire du 6 février 2018 portant sur la modification de la grille tarifaire pour des opérations ponctuelles de promotion du réseau,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification de la grille tarifaire incluant la possibilité d'appliquer la gratuité du réseau de transport en cas d'épisode de pollution,

DIT que ce dispositif sera mis en œuvre après déclenchement de la procédure d'information / recommandation par l'ATMO Occitanie et de la procédure d'alerte par la Préfecture et sur toute la durée de l'épisode de pollution,

DIT que ce dispositif permet d'emprunter les lignes urbaines, périurbaines et le transport à la demande opérés par l'Agglomération.

Intervention de monsieur Bouat :

En fait, il s'agit d'une réponse. Notre agglomération connaît chaque année 4 à 5 jours de crise en matière de qualité de l'air. Donc l'idée serait de, ce jour-là, de rendre le réseau gratuit pour permettre à tout le monde d'être encouragé à ne pas prendre sa voiture et à découvrir le réseau et le fait qu'on peut aussi se déplacer quand on est un utilisateur pour se rendre à son travail ou autre, d'utiliser les transports publics qui existent sur l'albigeois. Il faudra en même temps rendre le stationnement résidentiel payant dans la ville d'Albi, notamment gratuit ce jour-là. Donc il faudra que les albigeois concernés par cette mesure se fassent connaître pour qu'ils puissent laisser leur voiture sur le stationnement de surface payante, qui deviendra gratuit ce jour-là mais pour eux seulement. Donc au moyen d'un macaron, ils seront identifiés et ils pourront donc utiliser ce stationnement de manière exceptionnelle, en lien avec ces problématiques-là.

La connaissance des crises, des jours de crise nous est donnée par l'ATMO, c'est l'Observatoire régional de la qualité de l'air. On est prévenu 24h à l'avance. Il y a donc une décision préfectorale, et cela nous permettra de mettre en place cette réponse qui n'est pas forcément, qui n'est qu'une réponse à une situation de crise. Mais c'est déjà un début. Si on peut éviter de rajouter des voitures ces jours-là sur le réseau routier, et bien ça sera une chose. Il faudra peut-être aussi que l'Etat envisage sur ses compétences sur son réseau routier, peut-être de diminuer la vitesse puisque nous avons aussi du réseau routier national qui traverse notre agglomération. Et on pourrait aussi imaginer de faire baisser la vitesse ces jours-là, pour que tout le monde puisse garder une part d'air respirable.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup monsieur Bouat.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette proposition ?

Monsieur Pragnère, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Pragnère :

Merci. Vous parlez de 4 à 5 jours de crise par an. En fait c'est plus que ça, et ces jours-là vont être de plus en plus nombreux, puisque vous parlez de mettre en œuvre cette démarche lorsque le seuil d'information et de recommandation est dépassé. Ce qui, compte tenu des nouvelles normes de mesures de l'air qui sont actuellement mises en œuvre, mises en place par ATMO, on va avoir de plus en plus de jours de pollution. Ce qui est important, c'est important de signaler ces jours-là pour que tout le monde prenne conscience de l'urgence que constitue la pollution, avec ses effets sur la santé publique. Donc en fait je voulais reprendre un petit peu ce que vous avez dit. Vous dites que des dispositifs seront mis en place ce jour-là, et qu'il faudrait que l'Etat diminue la vitesse ces jours-là. Mais c'est avant qu'il faut réagir, c'est dès maintenant, et tous les jours qu'il faut mettre en place des dispositifs de réduction de la vitesse et des dispositifs de facilitation de l'usage des transports publics et développer les voies cyclables comme le disait tout à l'heure, et évidemment multiplier la fréquence des bus et les voies, les lignes de bus dans notre agglomération.

Donc voilà ce que je voulais souligner c'est cette urgence climatique, cette urgence qui concerne la pollution. Certaines villes ont déclaré l'état d'urgence climatique depuis les dernières élections municipales. On pourrait s'emparer de ces notions-là pour mettre en œuvre des dispositifs d'urgence qui anticipent sur les crises. Parce que là ce qu'on fait c'est répondre à la crise quand elle est là, mais il faut anticiper sur les crises.

Intervention de monsieur Bouat :

Je ne sais pas, je n'enfile pas des perles là quand même, je vous parle d'une mesure concrète. Alors c'est vrai que les indicateurs ont changé. On a aujourd'hui 12 nouveaux indicateurs ; mais ce n'est pas parce que l'on change le thermomètre que la température du malade change. On sera toujours au même niveau. On va déclencher, alors ça sera au niveau 4 qui correspondra à l'ancien premier niveau. Mais ça restera au même niveau de pollution de l'air qu'on mettra en place cette réponse. Alors, juste, tout à l'heure, je n'ai pas voulu intervenir là sur les problématiques de budget, de gratuité. J'ai vraiment l'impression qu'on refait la même sérénade à chaque Conseil communautaire. On nous sert la gratuité comme réponse absolue aux problématiques de déplacement. Malheureusement ce n'est pas aussi simple que ça.

Juste pour info, personne ne l'a remarqué, mais on a passé le cap du million d'euros de participation du budget général à l'équilibre du budget transport. C'est une première, jusqu'à présent on ne l'avait pas fait. Il n'a échappé à personne qu'on est dans une crise Covid et que malheureusement on a été aussi impactés sur le transport. Et je vais profiter là du fait que la presse était encore là. Je suis, je pense, je dois passer dans quelques foyers à travers la télé qui nous diffuse, merci aux albigeois, merci aux albigeois. Les réseaux nationaux connaissent une baisse de 55, enfin, ont conservé une fréquentation de 55 à 65%, quasiment divisé par 2, la fréquentation dans beaucoup de réseau en France. Aujourd'hui, nous sommes nous, la fréquentation moyenne du réseau c'est 8000 passagers par jour. On est à 7005. On a eu samedi les mêmes chiffres que des samedis d'avant le covid. Les albigeois continuent à utiliser les transports, même s'ils ne sont pas gratuits, mais ils continuent à monter dans les bus, parce que les mesures sont prises, les gestes barrières sont respectés, le personnel est très vigilant à ce niveau-là. Nous faisons de l'information pour continuer à développer et à encourager les gens à prendre le bus. Et donc je dis 1,2 millions de participation du budget général. La gratuité, c'est de suite 2 millions. Et est-ce que derrière la gratuité, on aura plus de monde dans les bus, ou du moins est-ce qu'on aura moins de gens qui prendront leur voiture ? Puisque que le fait qu'on ait des piétons qui prennent le bus, ce n'est pas forcément l'objectif. L'objectif c'est le report modal, c'est-à-dire j'ai un choix pertinent, j'ai une vitesse commerciale qui correspond à mon besoin, je vais utiliser le moyen de transport qui me convient à ce moment-là. Et à ce moment-là seulement, je laisserai tomber ma voiture. Donc voilà, ce

n'est malheureusement pas aussi simple qu'un programme électoral à écrire. Et la gratuité, je ne crois pas que ce soit forcément la solution. C'est une réponse dans certaines villes, effectivement, si vous avez un versement mobilité qui vous couvre tous les frais, c'est vrai qu'on ne va pas aller s'embêter à faire payer. Sauf que ce n'est malheureusement pas le cas à Albi.

Intervention de madame la présidente :
Monsieur Pragnère à redemander la parole.

Intervention de monsieur Pragnère :

Merci. J'entends votre démonstration sur la gratuité, mais moi je n'ai pas parlé de gratuité. C'est vous qui parlez de gratuité pour mettre une rustine sur le problème. Ce que je vous propose moi c'est de mettre en place des dispositifs, je n'ai pas parlé forcément de gratuité, qui permettent d'utiliser d'autres moyens de transport que la voiture. Si vous allez voir sur le site ATMO, vous allez constater qu'avec les nouvelles normes, la journée de samedi dernier, donc jour de courses, a été à posteriori, une journée de dépassement des seuils d'information et de recommandation. Alors que ce n'était pas prévu. Donc le dispositif dont vous parlez, vous ne le ferez pas fonctionner à posteriori. C'est une fois qu'on constate la pollution, c'est trop tard ; une fois qu'on constate la pollution, c'est trop tard ! Le dispositif, il faut le mettre en œuvre avant la pollution, pour que les jours où il pourrait y avoir un épisode de pollution, on ait déjà anticipé sur des choses ; et les jours qui accumulent de la pollution dans l'air, c'est tous les jours de l'année. Je suis désolé mais là on ne peut pas fonctionner de cette façon avec des rustines. Voilà, c'est tout. Enfin, je pense que vous n'avez pas regardé sur le site d'ATMO, les nouvelles normes. On aura beaucoup plus de jours de pollution.

Intervention de madame la présidente :

Je pense que vous ne connaissez pas la capacité de travail de monsieur Bouat, sa curiosité et la richesse de la manière dont il s'informe sur tout ce dont il parle.

Est-ce qu'il y a des votes contre cette délibération ?

Parce que même si on a compris que les choses n'étaient pas suffisantes, il me semble que le signal qui est donné là, est vraiment particulièrement important, et en tout cas, est vraiment quelque chose d'innovant pour notre territoire.

Est-ce qu'il y a des votes contre cette délibération ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons donc s'il vous plaît, monsieur Guillaumin.

DEL2021_026 Désaffectation de matériel - Budget général

Pilote : Parc auto

Monsieur Eric GUILLAUMIN, rapporteur,

Par délibération en date du 8 décembre 2009, le Conseil communautaire a approuvé l'extension des compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en matière de propreté urbaine. Celle-ci a été entérinée par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009.

Les biens mobiliers et immobiliers affectés à ces compétences sont donc mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, depuis le 1^{er} janvier 2010.

Par délibération en date du 18 décembre 2012, le conseil communautaire a approuvé le dispositif d'affectation des biens mobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence

propreté urbaine.

A ce jour, un véhicule n'a plus vocation à être utilisé dans le cadre de l'exercice de cette compétence.

Il s'agit du matériel suivant :

- véhicule utilitaire léger Renault Master pick-up bâché immatriculé 7232 ST 81.

Ce matériel correspond à l'élément d'inventaire suivant :

N° d'inventaire	Désignation	Date d'entrée dans l'actif	Valeur brute	V.N.C au 31/12/2021
VE-13004-2005	Renault Master 7232 ST 81	12/02/2005	25 474,80 €	0 €

Il s'agit d'un véhicule mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour lequel aucun transfert de propriété n'est intervenu.

Je vous propose de mettre fin à la mise à disposition de ce véhicule et de le restituer à la ville d'Albi au 9 février 2021.

Pour le cas où la collectivité concernée ferait connaître son souhait de ne pas prendre en charge ce véhicule, il convient d'accepter que l'Agglomération diligente la procédure de réforme ou de cession de ce véhicule, prenne en charge les frais afférents et reçoive l'éventuelle recette qui pourrait être obtenue.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la fin de la mise à disposition du véhicule utilitaire léger Renault Master pick-up bâché immatriculé 7232 ST 81 à la communauté d'agglomération de l'Albigeois et sa restitution à la ville d'Albi au 09 février 2021.

DÉCIDE dans le cas où la collectivité concernée ne serait pas en mesure ou désireuse de prendre en charge ce véhicule, de diligenter la procédure de réforme ou de cession, de prendre en charge les frais afférents et de recevoir l'éventuelle recette qui pourrait être obtenue.

AUTORISE madame la présidente à signer tous les actes afférents à ces opérations.

DEMANDE au trésorier d'Albi Ville et Périphérie d'effectuer l'opération d'ordre non budgétaire correspondant.

Intervention de monsieur Guillaumin :

Merci madame présidente.

Chers collègues,

Je suis content d'intervenir parce que je n'ai pas le même accent que vous, alors du coup je vais là, je vais prendre du plaisir. En plus, je vais vous faire dépenser beaucoup d'argent, donc croyez-moi que le plaisir sera décuplé. Et pour rappel, moi je mange des pains au chocolat. Voilà.

Donc on va revenir sur la première délibération, donc c'est une délibération classique, c'est la rétrocession d'un véhicule qui arrive en bout de course et que l'on recède à la ville d'Albi, puisque c'est la ville d'Albi qui l'avait mis à la disposition de l'agglomération. Donc c'est extrêmement classique. Si vous avez des questions j'y répondrai. Sinon on peut voter directement.

Intervention de madame la présidente :

Ça, c'est les pains au chocolat. Il faut toujours qu'ils embarquent le rythme.

Est-ce que quelqu'un a une question concernant cette délibération qui est somme toute assez habituelle effectivement ? Mais pour une fois où le chiffre est à 0, profitons-en.

Est-ce que vous avez une question ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Nous passons au centre technique que Lebon pour le coup, s'il vous plaît, monsieur Guillaumin.

DEL2021_027 Centre technique Lebon - Plan de financement

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Eric GUILLAUMIN, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois pilote le projet de construction d'un centre technique communautaire regroupant les activités des transports urbains, du parc auto, du service prévention et du service direction mutualisée des systèmes d'information et des réseaux.

L'opération comprend la construction de deux bâtiments neufs et la rénovation d'un bâtiment existant sur le site, qui accueilleront au total 130 agents.

Le dossier est en phase d'études de niveau PROjet, préalable à la consultation des entreprises, qui est prévue au cours du premier trimestre 2021. Le montant total des travaux y compris les options est évalué à 8 106 407 €HT (hors frais d'études et hors frais annexes).

Dans le cadre du plan « France Relance » la préfecture de Région a notifié le 26 octobre 2020 par courrier une subvention totale de 941 735€ pour l'opération, représentant 30% des coûts de rénovation du bâtiment existant et d'aménagements extérieurs (hors géothermie).

La Région Occitanie, en tant que gestionnaire des fonds européens FEDER, pourrait financer une partie des coûts de rénovation énergétique et de mise en accessibilité du bâtiment conservé et rénové (35% FEDER).

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, je vous demande :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération TRAVAUX (hors frais études et dépenses annexes) suivant :

DEPENSES €HT		Recettes €HT	
Projet hors	7 686 085	FEDER 35 %	403 439,75

géothermie et options		Rénovation	
Géothermie	156 000	État 30 % Rénovation et espaces extérieurs	941 735,00
Option 1 Option 2	135 000 129 322	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	6 761 231,25
TOTAL	8 106 407		8 106 407

- de solliciter les subventions prévues au plan de financement auprès de l'État et de la Région Occitanie pour les crédits FEDER.

- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire du 26 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le montant de l'opération « Centre technique Lebon - Albi »

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération TRAVAUX (hors frais d'études et dépenses annexes) suivant :

DEPENSES €HT		RECETTES €HT	
Projet hors géothermie et options	7 686 085	FEDER 35 % Rénovation	403 439,75
Géothermie	156 000	État 30 % Rénovation et espaces extérieurs	941 735,00
Option1 Option 2	135 000 129 322	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	6 761 231,25
TOTAL	8 106 407 €		8 106 407 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement de l'État et de la Région Occitanie pour les crédits FEDER.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Guillaumin :

On va être sur un autre registre. Pour rappel, la communauté d'agglomération de l'albigeois pilote le projet de construction d'un centre technique communautaire regroupant les activités des transports urbains, du parc auto, du service prévention et du service direction mutualisée des systèmes d'information et des réseaux.

Pour rappel, l'opération comprend la construction de 2 bâtiments neufs et la rénovation d'un bâtiment existant sur le site, qui accueilleront au total 130 agents.

Je rappelle que l'attente est très importante pour nos agents par rapport à ce projet et qu'ils ont participé activement à l'élaboration des plans de positionnement dans les bureaux, etc....

Le dossier est en phase d'étude, de niveau projet, préalable à la consultation des entreprises qui est prévue au cours du premier trimestre 2021. Le montant total des travaux, y compris les options, est évalué à 8 106 407€ hors taxes, hors frais d'études et hors frais annexes.

Dans le cadre du plan France relance, la préfecture de Région a notifié le 26 octobre 2020 par courrier une subvention totale de 941 735€ pour l'opération, représentant 30% des coûts de rénovation du bâtiment existant et d'aménagement extérieur hors géothermie. La région Occitanie, en tant que gestionnaire des fonds européens Feder, pourrait financer une partie des coûts de rénovation énergétique et de mise en accessibilité du bâtiment conservé et rénové à hauteur de 35%.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, je vous demande d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération de travaux hors frais étude et dépenses annexes suivants : vous avez le détail projet hors géothermie et option 7 686 000,85€ avec une recette attendue de 403 439,75€ ; la géothermie 156 000€ donc on attend 30% pour la rénovation et espaces extérieurs ; vous avez le montant. Ensuite vous avez 2 options : l'option 1, l'option 2. Alors là je vais faire un petit rappel. L'option un, ça concerne le mur acoustique. Donc là, on vous l'a mis dans le plan de financement, mais cette ligne de 235 000€ devrait être prise en charge par la société qui nous fera la couverture des abris de bus en photovoltaïque. Et l'option 2, c'est l'abri des 6 bus électriques qui sont prévus sur le centre technique. Et là aussi, ces 129 322€, on devrait avoir une bonne nouvelle et ça devrait être pris en charge par cette entreprise.

Donc il est à noter que sur ce plan de financement de 8 106 407€, on attend à peu près 1,5 millions de subvention. C'est très important pour ce projet.

Je vous demande d'autoriser la présidente à demander ces subventions, afin de poursuivre ce beau projet. Merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Guillaumin.

Est-ce qu'il y a des questions concernant ce projet ?

Madame Ferrand-Lefranc, vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Merci. C'était juste pour dire que c'est un projet effectivement qui est intéressant du point de vue environnemental, ainsi que pour les subventions, les cofinancements.

Intervention de monsieur Guillaumin :

Merci.

Intervention de madame la présidente :

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons donc s'il vous plaît monsieur Casimir avec la RN 88.

DEL2021_028 Opération de sécurisation de la RN 88 entre le giratoire de L'Arquipeyre et le giratoire de l'Hermet : avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à l'Etat.

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

Dans le cadre du Contrat de Plan État Région 2015/2020 signé le 30 juin 2015, les services de l'État (direction interdépartementale des routes du Sud-Ouest) assurent la maîtrise d'ouvrage de la sécurisation de la route nationale n°88 sur les communes d'Albi et de Lescure d'Albigeois.

Cette opération comprend la réalisation de 2 chaussées à deux voies de circulation sur le domaine public routier national et les giratoires associés.

Elle concerne également :

- la création de contre-allées de desserte ;
- la création de voies de désenclavement ;
- des aménagements sur voirie départementale existante ;
- des aménagements sur des voies communales existantes ;
- des aménagements en faveur des transports collectifs urbains et interurbains (réaménagement d'arrêts existants, création de nouveaux arrêts) ;
- des aménagements en faveur des modes doux (piétons, cycles).

Ces aménagements concernent plusieurs collectivités :

- l'agglomération pour les modes doux et pour les transports urbains,
- l'agglomération et les communes pour les travaux de voirie sur les voies communales existantes, et l'intégration dans leurs domaines publics des contre-allées et des voies de desserte créées,
- le département du Tarn pour les aménagements de voirie sur la route de la Drèche et l'Avenue Albert Thomas.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 prévoit que « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Par délibération du 2 juillet 2019, le Conseil communautaire a approuvé la convention pour désigner l'État maître d'ouvrage unique pour la réalisation de cette opération.

Il s'avère que les travaux de doublement de la route de la Drèche compris dans l'opération de sécurisation de la RN88 concernent exclusivement les compétences voirie de l'agglomération.

L'objet de l'avenant à la convention est :

- 1) de déléguer à la communauté d'agglomération de l'Albigeois la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de réseau pluvial, d'éclairage public et de voirie relatifs à la mise en double sens de la route de la Drèche, dans sa portion comprise entre l'avenue Albert Thomas et le carrefour entre le barreau RD90 la reliant à la RN88 ;

2) de déléguer à la communauté d'agglomération de l'Albigeois la coordination des gestionnaires de réseaux impactés par cette partie d'opération ;

3) de déterminer les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté d'agglomération de l'Albigeois par l'État pour réaliser les études et travaux d'aménagement de la Route de la Drèche entre l'avenue Albert Thomas et le carrefour entre la Route de la Drèche et le barreau RD90 la reliant à la RN88.

Les principes de domanialité, de répartition de gestion et les aspects fonciers ne sont pas modifiés par l'avenant.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Les aménagements objet du présent avenant sont évalués à 528 497€HT.

Les frais de maîtrise d'œuvre engagés par la communauté d'agglomération de l'Albigeois sont évalués forfaitairement à 21 140 €HT.

Le montant total s'élève donc à 549 637 €HT et sera financé dans le cadre du CPER État-Région.

Il sera versé par l'État, sous forme d'une participation financière, selon l'échéancier suivant :

- 20% à la signature du présent avenant par l'ensemble des parties ;
- 30% lors du démarrage des travaux ;
- 30% dès lors qu'environ la moitié des travaux aura été réalisée ;
- le solde après remise des ouvrages aux collectivités concernées.

PLANIFICATION DE L'OPÉRATION

Les travaux de doublement de la route de la Drèche débuteront au second semestre 2021. Ils dureront 12 mois.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi MOP et son ordonnance 2004-566,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 octobre 2020,

CONSIDÉRANT l'intérêt de déléguer à la communauté d'agglomération de l'Albigeois la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de réseau pluvial, d'éclairage public et de voirie relatifs à la mise en double sens de la route de la Drèche sur les communes d'Albi et de Lescure d'Albigeois,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-annexé entre l'État et la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE madame la présidente à signer ledit avenant à la convention.

DIT que les dépenses correspondantes à l'opération sont inscrites au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Casimir :

Bonsoir, merci madame la présidente,

Chers collègues, on va parler d'un sujet connu je pense sur l'agglomération. Il s'agit de l'opération de sécurisation de la RN 88, notamment ce que je vous présente ce soir, c'est d'approuver l'avenant à la convention délégation d'ouvrage qui a été signée entre l'Etat et la communauté d'agglomération, désignant l'Etat en maître d'ouvrage unique pour la réalisation de cette opération. Celle-ci, cette convention a été signée le 2 juillet 2019.

Pour rappel, dans le cadre du contrat de plan Etat Région 2015-2020, signé donc le 30 juin 2015, les services de l'Etat assurent la maîtrise d'ouvrage et la sécurisation de la route nationale 88 sur les communes d'Albi et de Lescure.

Cette opération comprend la réalisation de 2 chaussées à 2 voies de circulation sur le domaine public routier et les giratoires associés.

En continuant dans le rappel, concernant l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004 qui prévoit que lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou de l'ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les travaux de doublement de la route de la Drèche, compris dans la sécurisation de la RN 88, concernent exclusivement les compétences voiries de l'agglomération. Cet avenant à la convention que je vous propose d'approuver, permettra donc de déléguer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre à la communauté d'agglomération, comprenant les travaux du réseau pluvial, de l'éclairage public, et ceux liés à la voirie de la portion comprise entre l'avenue Albert Thomas et le carrefour barreau RD 90, reliant à la RN 88.

Cet avenant donc permettra de déléguer à l'agglomération la coordination des gestionnaires des réseaux impactés. Elle permettra aussi de déterminer les candidatures de délégation de maîtrise d'ouvrage à l'agglomération par l'Etat pour réaliser les études et travaux d'aménagement de la route de la Drèche.

Concernant l'aspect financier, ces aménagements du présent avenant sont évalués à 529 497€. Les frais de maîtrise d'ouvrage engagés par la communauté d'agglomération, sont évalués à 21 140€. Le montant total donc s'élève à 549 637€. L'Etat s'engage sous forme de fonds de concours à verser des sommes suivant un échancier bien défini, qui s'établit comme suit : 20% à la signature du présent avenant par l'ensemble des parties ; 30% lors du démarrage des travaux ; 30% dès lors qu'environ la moitié des travaux auront été réalisés ; et le solde après remise des ouvrages aux collectivités concernées.

Je vous propose donc d'approuver cet avenant à la convention, et autoriser madame la présidente à signer ledit avenant.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Casimir.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Cabrolhier lève la main. Madame Paturey aussi ? je n'ai pas bien vu, oui.

Donc monsieur Cabrolhier, vous avez la parole.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Je vais essayer de ne pas être redondant avec ce qui s'est dit ici hier, mais puisque vous nous avez dit qu'on en parlerait lors du Conseil communautaire, c'était plutôt, même si on l'a voté nous au niveau communal hier, je voudrais revenir sur ce que vous nous avez dit hier. Donc tout à l'heure, on parlait de pollution. La RN 88 demain peut générer encore plus de pollution et on était dans le débat tout à l'heure. On est en plein dans le débat de la pollution. Alors là, j'ai bien compris que c'était une mise en 2 fois 2 voies entre en définitive entre l'avenue Albert Thomas et la route de la Drèche.

Intervention de monsieur Casimir :

Tout à fait.

Intervention de madame la présidente :

2 fois de voies c'est peut-être un peu excessif !

Intervention de monsieur Casimir :

Une mise donc en double sens. Ce n'est pas assez large pour être 2 fois de voies, là.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Alors hier, je vous avais posé la question, là je la repose, mais différemment. Vous aviez écrit, puisqu'il reste quand même la problématique du passage de la future autoroute, on va dire, et du désengorgement entre le rond-point de l'Arquipeyre et le rond-point de l'Hermet. Je vous ai demandé si vous aviez des nouvelles de la lettre que vous aviez envoyée avec monsieur Ramond fin 2020, et vous nous avez dit que vous n'aviez pas eu de réponse. C'était manifestement un peu trop tôt pour le préfet de région. Et après je vous ai dit,

Intervention de madame la présidente :

Je ne l'ai pas dit tout à fait comme ça quand même ! J'ai dit qu'effectivement nous n'avions pas encore de réponse.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Vous n'aviez pas de réponse. Par contre, je me suis étonné que vous me disiez que la lettre, un an plus tôt, que vous avez envoyée avec la vice-présidente en charge de la voirie de la communauté d'agglomération de l'époque, vous avez envoyé une lettre à monsieur le préfet de Région le 25 octobre 2019, que j'ai devant moi, où vous questionnez également le préfet de région, donc je lis deux phrases, et là vous avez répondu en tout cas hier soir, je pense que vous allez nous répondre ce soir, que là aussi vous n'aviez pas de réponse plus d'un an après. Donc, ça me paraît un peu bizarre.

Alors qu'est-ce que demandait cette lettre, parce que ça, ça me paraît lié au contournement, la problématique du contournement, où va passer le flux de voitures demain, de la future autoroute. Donc vous disiez dans cette lettre d'octobre 2019, vous questionnez le préfet : "dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de l'albigeois, vos services ont demandé le maintien de l'emplacement réservé sur la commune de Lescure dans la perspective d'un contournement aux capacités suffisantes pour le trafic prévisible". Donc on voit que ce n'est pas l'objet de la délibération actuelle, c'est autre chose ; on parle bien du contournement. "Il convient que vous puissiez mobiliser au plus vite les crédits nécessaires afin de finaliser les études pour concrétiser une solution pérenne". Voilà. Donc moi, je réitère ma question, qu'est-ce que, à mon avis vous devez avoir eu, ou alors là les services de l'État sont défaillants, en un an, alors je sais qu'il y a eu le covid depuis, enfin bon, depuis le 25 octobre 2019, quelle réponse avez-vous eue à cette lettre ? Je pose d'autant plus la question que si on veut prendre position, alors je sais bien qu'on ne le fait pas pour l'instant, on attend de voir ce que répond le préfet. Si on veut prendre position, c'est quasiment maintenant, parce que tout ça, comme d'ailleurs ce programme, s'inscrit dans les contrats de plan Etat Région. Celui-ci s'inscrit dans le contrat de plan Etat Région 2015-2020, et celui 2021-2026 qui est en cours de négociation avec les différentes collectivités, celui qui est lancé par notamment, la Région est à l'ouvrage dans le lancement des consultations. Donc ça va être d'ici l'été, qu'il va falloir se prononcer et demander, en tout cas s'inscrire dans le futur contrat de plan Etat Région pour aller chercher des financements au niveau régional, on le voit au niveau de l'Etat, puisque toutes les collectivités, toutes ces 2 parties participent notamment au contrat de plan Etat Région, comme la communauté d'agglomération, comme dans ce programme.

Donc c'est maintenant qu'il faut prendre une position, parce qu'après ça sera trop tard et on ne sera pas dans le futur contrat de plan Etat Région. C'est pour ça que je pose la question, est-ce que vraiment, enfin, peut-être que vous ne l'avez pas vu passer, la réponse du préfet, mais est-ce que vraiment ou depuis un an et quelques, vous n'avez pas de réponse du préfet de région ?

Intervention de madame la présidente :

Madame Paturey, vous avez la parole.

Intervention de madame Paturey :

Merci madame la présidente.

Vous savez bien que j'ai abordé le sujet hier effectivement, sur cette mise en sécurisation de la RN 88, que nous apprécions fortement, mais nous aimerions que cette sécurisation soit une volonté constante, et pour cela effectivement, il faut vraiment relancer le contournement nord-ouest d'Albi ; il faut qu'il voit le jour. Effectivement, c'est maintenant que se discute les budgets. Et si nous ne le faisons pas, cela sera repoussé aux calendes grecques. Or déjà, cela a été repoussé aux calendes grecques puisque quand même, ça aurait dû être mis en œuvre il y a déjà quelques années. Et encore, je suis gentille. Donc, je ne reviendrai pas sur la problématique qu'effectivement la mise en place de ce contournement ferait baisser la pollution actuelle, et celle à venir puisque ne doutons pas que quand l'autoroute Toulouse Lyon sera terminée, les pics de pollution ne seront plus de 3 ou 4 jours ou 5 jours, on en discutera même plus sur les doigts de la main mais par dizaines. Donc il est extrêmement important que nous débattions et que nous mettions en œuvre maintenant les demandes que nous avons déjà formulées il y a plusieurs années, que nous reformulons en ce moment, que les associations reformulent également, en voulant faire appliquer ce qui avait été décidé par l'Etat quand même. Et peut-être que si nos élus communautaires et municipaux avaient relancé l'affaire plus tôt, peut-être qu'on n'en serait pas là.

Donc je voudrais effectivement que nous sollicitons à nouveau, si vous n'avez pas de réponse depuis 2019, il faut solliciter à nouveau le destinataire de votre courrier ; il faut aussi solliciter de toute façon l'Etat et voir comment nous allons pouvoir activer les choses.

Ce que je voudrais savoir aussi quand même, cette motion que j'avais, je ne sais plus si c'était une motion ou un vœu, peu importe, que nous avons votée, nous avons été 5 à voter pour, 1 abstention, et le reste du Conseil communautaire a voté contre. Je voudrais savoir si aujourd'hui ça serait la même chose.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Monsieur Bouat demande la parole.

Intervention de monsieur Bouat :

Je vais peut-être instiller une petite voix dissonante dans cette assemblée. Je voudrais qu'on revienne un peu à la genèse de tout ça, parce qu'aujourd'hui c'est vrai qu'on nous parle d'un, la littérature d'Etat, d'un axe Toulouse Saint-Étienne. Moi je suis obligé de regarder plus loin. L'axe, c'est Espagne/Nord de l'Europe. Aujourd'hui le transit que l'on craint c'est celui des camions. Les transporteurs ont un choix devant eux, soit une autoroute gratuite qui va de Toulouse à Saint Etienne, soit une autoroute payante, ça coûte 130€ avec un 44 tonnes, pour faire le trajet depuis Perpignan jusqu'à Lyon. Donc, est-ce qu'on continue à répondre à ce problème européen avec les sous notamment des grands albigeois. Comment fait-on ? Il y a eu un choix qui a été fait, le plan dans les années 70, a bétonné le Languedoc et pour créer une autoroute ; l'autoroute de l'Europe elle est là. Aujourd'hui, on nous a, par le biais d'aménagements de rocade successives, de petits bouts d'autoroutes, on nous vend une autoroute. Mais est-ce que c'est vraiment la réponse qu'il nous faut amener ? Notre scénario catastrophe qui nous est offert aujourd'hui, j'ai les 2 élus là dans mon regard, soit on va aller traverser un village, on va péter une zone Natura, on va créer un ouvrage sur le Tarn. Ça, c'est le premier scénario Lescure. Le 2e scénario, c'est le scénario Castelnau, on va aller placer sur une plaine agricole, 150 hectares au bas mot, 14 kilomètres d'enrobée, 500 millions d'euros. Parce que quand on nous vend à 150 millions, je vous rappelle que le débat qu'on a aujourd'hui sur la bretelle là de Lescure, on nous avait vendu ça à 5,2 millions, on va finir à 23 millions. C'est le décompte de l'Etat, malheureusement souvent ça se passe comme ça. Est-ce que c'est bien raisonnable de continuer dans cet objectif et est-ce que la réponse première ce n'est pas de résoudre le problème aujourd'hui ? On a 2 problèmes identifiés, c'est la sécurisation du pont de Cantepau, compétence d'Etat. Oui, il faut sécuriser ce pont. Et on a un problème

de franchissement à l'Arquipeyre. Est-ce qu'il ne faut pas se poser la question de faire un ouvrage de franchissement de ce rond-point pour permettre aux véhicules locaux de pouvoir continuer à circuler sur cet axe ? Et est-ce que derrière ça on ne doit pas adosser le fait de se dire on interdit le transit européen par cette voie ? Est-ce que le transit européen il ne peut pas se faire sur une autre voie ? J'ouvre le débat. Je suis content parce que ce que je dis aujourd'hui va être dans le procès-verbal. Je sais que d'autres élus sont d'accord avec ce que je dis, mais est-ce que ça ne vaut pas le coup aujourd'hui de se poser ce problème ?

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Bouat. Madame Claverie a demandé la parole et ensuite monsieur Poujade.

Intervention de madame Claverie :

Je répondrai par rapport au 15 décembre je crois où je n'ai pas pris part au vote et je m'en suis expliquée à diverses reprises dans la presse, et j'avais dit, je le redis, pour faire bouger les choses, je pense que ça a bougé, nous avons fait, alors ça a bougé de manière modérée, nous avons écrit nous aussi, quand je dis « nous aussi » c'est Lescure, nous avons écrit l'été dernier ; on attend toujours la réponse. Ensuite on a commencé quand même à faire des réunions, on était en train de créer une commission justement extra-municipale en essayant de voir comment de Lescure on peut justement englober tout le grand albigeois ; et pour se mettre autour d'une table, parce que comme vous l'avez dit, de toute façon, tant qu'on ne s'entendra pas, on ne va pas avancer, on le sait très bien. En 2001, cela avait été voté pour le grand contournement. Si les élus avaient été d'accord à ce moment-là, ce serait déjà fait. Inversement, ils n'ont pas été d'accord. On a mis des dizaines de commerces à Lescure d'Albigeois, et maintenant, on est complètement bloqués avec une saturation. Enfin bon, je passe, avec des situations que vous connaissez tous, vous en entendez parler. Donc là je crois qu'il faut se remettre tous autour de la table et essayer de voir ce qu'il est possible de faire. Mon engagement c'est pour le grand contournement et je ne changerai pas. Mais il faut en discuter, sinon dans 10 ans on sera encore là. Parce qu'on voit bien comment ça se fait pour la sécurisation, cela fait 4 ans que l'on doit faire cette sécurisation ; cela devrait, comme on vient de le voir dans le rapport, commencer au mois de septembre, si tout va bien, si les expropriations sont terminées. Jusqu'à présent, il ne semble pas y avoir de retard. Mais ce n'est que la première tranche, on est bien d'accord, de ce que l'on vient de voir là. C'est-à-dire le rond-point de Gaston Bouteiller, la route de la Drèche et la première portion. La 2e tranche, on le sait très bien, pour le CPER futur, oui peut-être, c'est à voir. Donc avant qu'on ait ce grand projet, c'est pour ça que je crois qu'il faut tous qu'on se mobilise.

Intervention de madame la présidente :

Monsieur Poujade a demandé la parole. Et ensuite Madame Paturey.

Intervention de monsieur Poujade :

Puisque tout ce qui est dit ici est tracé, je ne veux pas que Jean-Michel Bouat soit tout seul, et donc je veux dire que je suis absolument d'accord avec ça et que ceux qui ne tiennent pas ce discours-là, je crois qu'ils nous mentent, et qu'ils se mentent peut-être en même temps. Le reste on ne le verra pas. Nous parlons de sommes d'argent potentielles, mais que l'on ne verra jamais arriver. Et construisez un contournement par le nord, par le sud ou complètement sur toute la ville, vous ferez juste que multiplier la pollution et multiplier les usages. Ce n'est pas ça qu'il faut faire. Et je veux qu'il soit marqué dans ce fameux compte-rendu que je suis 100% d'accord avec ce que tu as dit.

Intervention de madame la présidente :

Madame Paturey, vous avez la parole.

Intervention de madame Paturey :

Alors il y a quand même une chose, bon effectivement, il faut qu'on se réunisse autour de la table, mais je ne pense pas, contrairement à ce que vous dites monsieur Poujade et monsieur Bouat, que la solution ce soit des ponts qui enjambent l'Arquipeyre ou le rond-

point de l'Hermet. Effectivement les solutions c'est à l'extérieur qu'il faut qu'on mette en œuvre.

Par contre, je voudrais quand même reprendre quelque chose, madame Claverie, enfin je ne sais pas mais moi vous dites que vous êtes positionnée contre, enfin que vous n'avez pas participé au vote. Moi si je lis le compte-rendu de notre dernier Conseil communautaire, si j'écoute la vidéo, si je me rappelle ce que j'ai vécu, à aucun moment je regrette, je ne vous ai vu signaler que vous ne preniez pas part au vote, donc je suis un petit peu surprise de la déclaration que vous avez faite dans la presse et de votre déclaration aujourd'hui.

Intervention de madame la présidente :

Madame Claverie m'en a fait part avant, au moment où ...

Intervention de madame Paturey :

Alors je regrette madame la présidente, ça pose une question quand même sur la valeur de nos comptes rendus, et peut être qu'il faudra revoir la façon dont on compte les votes.

Intervention de madame la présidente :

J'y serai plus attentive à l'avenir, madame Paturey. Je ne pensais pas que les choses seraient épluchées de cette manière-là, effectivement, et que la parole de notre collègue serait remise en cause.

Qui a demandé la parole derrière ? Monsieur Cabrolhier. Après je pourrai vous répondre aussi peut-être sur quelques-unes de vos questions.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Oui, peut-être sur la réponse du préfet. Si vous l'avez eue. J'insiste, mais bon, en un an et quelques, c'est vrai que dites donc,

Intervention de madame la présidente :

Vous ne reprenez pas la parole pour me demander ça ?

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Non, non non. Alors moi je dois dire, cher monsieur Poujade, même si je pourrais dire Gérard, je ne comprends pas ta position, parce que tout à l'heure, tu me reproches, il y a la passerelle qui a démarré, on ne va pas laisser tomber à l'eau ; cela peut se tenir, ta position. Là, je suis désolé, les camions qui vont, quand le contournement de Baraqueville va être fait, je crois que c'est un ou deux ans, non même pas, le Puy/Mende tout ça, ça a été fait ; ces camions, tu vas leur dire de passer par où, vous passez en barque sur le Tarn ? À un moment, je veux bien, moi je suis d'accord avec toi, à l'origine, il n'aurait pas fallu, mais ça c'est à l'époque il y a 20 ans, il aurait fallu que l'agglomération prenne pleinement position en disant, ce n'est pas possible, on ne peut pas faire passer une autoroute, ce n'est pas l'avenir, et tout. Mais maintenant, comme pour la passerelle, tu vois j'inverse les trucs, comme pour la passerelle, je crois qu'on est obligés de prendre une position. Et moi je dirais à madame Claverie, par rapport à ce qu'elle a dit, moi je sais que monsieur Ramond est pour la bretelle de Lescure. Monsieur Ramond est président du Département, donc c'est très délicat pour...

Intervention de madame la présidente :

Je ne crois pas, même s'il y a eu des meetings formidables dans cette salle, que ce soit un soir de campagne électorale. Donc on va peut-être laisser monsieur Ramond là où il est, et continuer avec l'agglomération s'il vous plaît.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Il y a la Région qui finance. Madame Delga quand elle est venue l'année dernière, s'est rendue à Lescure notamment, elle était avec monsieur Ramond, et elle s'est prononcée, d'ailleurs elle l'a formulé à la Région aussi, à un moment, elle s'est prononcée, elle est pour la bretelle de Lescure. Beaucoup d'intervenants qui financent, puisqu'il y a différents financeurs, sont pour la bretelle de Lescure.

Intervention de madame la présidente :
Et donc ?

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Sauf qu'on ne peut pas, sauf que je pense que vous ne voulez pas le dire. Vous ne pouvez pas le dire, parce que justement, le problème de l'agglomération, voilà les limites aussi de notre assemblée, c'est qu'il y a des intérêts divergents, et on peut le comprendre, chacun défend notamment ses administrés, et peut-être autre chose. Et donc voilà, on touche les limites, et là on n'arrive pas à prendre une décision. Et c'est vrai que ça va être difficile à prendre une décision tellement les opinions sont disparates. Mais moi, je suis persuadé que certains autour de cette table ont déjà pris position, mais ne peuvent pas le formuler publiquement. D'ailleurs, je termine là-dessus ; la campagne qu'on a vécu aux municipales, c'était un sujet quasi tabou ça.

Intervention de madame la présidente :

Je me permets juste, monsieur Poujade, je vous en prie.

Intervention de monsieur Poujade :

Alors comme moi je suis en campagne de rien, je me permets de répondre, mais le débat, cher Frédéric donc, est quand même très intéressant, parce que là on discute la discussion qu'a initiée Jean-Michel avec le temps particulier ou d'être à contretemps, je ne sais pas quel est le mot que tu as dit pour dire qu'on allait parler un petit peu différemment. Bien malin est celui qui connaît la circulation qu'il y aura dans 10 ans. Franchement. Tu as peut-être raison dans le sens qu'il y a peut-être des gens qui autour de table ont d'autres options. Et ce que je crois c'est que ce sujet-là ce n'est pas simplement l'expression d'intérêts personnels. Enfin moi je n'ai pas d'intérêt personnel, ou dans l'intérêt local. J'essaye d'avoir une position holistique, de penser globalement le sujet. Ce que je me dis, Jean-Michel est vice-président en charge des mobilités, un de ses boulots, enfin je sais que là quand même il se bouge quand même là-dessus, c'est de voir comment on se déplace différemment. La circulation qui passe là et ailleurs, est-ce que c'est les camions à l'Arquipeyre ou est-ce que c'est la desserte des magasins ? Moi, je te dis que si on laisse le rond-point de l'Arquipeyre et que l'on fait le grand contournement chez moi ou mon voisin, tu seras toujours autant emmerdé à l'Arquipeyre. J'ai comme l'impression que le problème il est à l'Arquipeyre. Enlever le rond-point de l'Arquipeyre par où vous voulez, vous allez voir que de la circulation, il y en aura beaucoup moins, beaucoup moins d'embouteillage. Alors tu l'as dit, qu'est-ce que je vais dire aux camions ? Je vois déjà que tu es sur une société connectée où on parle aux machines. Bon, pardon de la plaisanterie facile. Les camions vont avoir un enjeu qui va être économique. Est-ce qu'il va passer par Clermont Ferrand ? Est-ce qu'il va passer par Montpellier ? Est-ce qu'il va passer par du ferroutage ? Là aussi, bien malin est celui qui peut parler pour dans 10 ans. On est tous à faire les marioles partout, moi le premier d'ailleurs ; consommer local ; si on consomme local ce n'est pas pour envoyer un camion qui va d'Almayrac à Strasbourg en passant par Albi. C'est compliqué. Et donc je vais te raconter une anecdote que j'ai vécue dans les années 70. Pardon, mais c'est moins loin que l'Isonzo en 1915, là je me rapproche, j'attaque les années 70. Mon père était conseiller municipal au Séquestre. Arrive un cravaté derrière la ferme, pour nous expliquer où aller passer l'autoroute qui devait passer en bas de Rouffiac et en plein milieu du Séquestre ; partager tout ça en deux. Et le gars est venu nous expliquer que quand Albi, en 2000, aurait 120-130000 habitants, 100000 voitures jour, des chiffres formidables, un truc tout comme ça, et de pourquoi cela pressait qu'on la fasse. Alors il y avait un type qui travaillait à La Société Générale, le type lui dit "bon, c'est bon, je l'ai vu, ça ne se fera jamais". Et cela ne s'est pas fait.

À force d'être dans des carcans où on nous raconte une histoire qui finit par ne jamais arriver, on finit par sincèrement se mentir, moi je le crois. Ce que je dis là, ce n'est pas de vouloir faire passer l'intérêt personnel. Moi je n'ai aucun intérêt, je n'ai pas de mètre carré concerné à titre privé ; ma commune, est-ce que cela va changer ou pas la circulation, peut-être. Mais ce que je vois, c'est que certainement l'enjeu n'est pas là ; l'enjeu est nous en tant qu'agglomération de voir comment on arrive à s'organiser pour faire en sorte de faire des placements différents, pour traiter la question du déplacement du dernier

kilomètre. Parce que cette fonction-là, elle existe, et c'est ça qui génère du CO2. Les camions qui passent, si on les fait passer en bas de la tour de Castelnau, mais il n'y aura pas un jour d'écart dans les pics de pollution ! Je l'avais dit une fois, à minuit, les vents dominants viennent dans ce sens ; tout ce qui va passer sous Castelnau, tu vas l'avoir dans le nez de la cathédrale. Et cela ne te changera rien, et cela ne te changera rien ! Si tu fais passer maintenant en plein milieu de Lescure, je ne vois pas non plus ce que cela va te changer ! Albi c'est une cuvette. Alors moi ce que je propose c'est peut-être d'élever Albi pour qu'on soit au-dessus, et on te fait passer tout le monde dessous. Là on va faire de l'investissement en lourd. Mais je pense qu'à se raconter trop d'histoires... Enlevons la problématique qu'on a sur Larquipeyre ; questionnons le préfet, parce que manifestement il faut parler au préfet, sur la manière dont il solidifie le pont de Cantepau, à l'occasion, cela ne coûte rien de poser la question, et je crois, si Jean-Michel est d'accord avec moi, que je reste sur cette position.

Intervention de madame la présidente :

Madame Ferrand-Lefranc, et madame Paturey ensuite. Après peut-être qu'on va conclure s'il vous plaît, parce que je pense que c'est un débat qu'on aura encore.

Monsieur Casimir, je vous remercie pour l'intérêt de votre délibération. Je ne suis pas certaine que la suivante appelle les mêmes échanges, donc on va effectivement prendre encore deux interventions puis après on conclura s'il vous plaît.

Madame Ferrand-Lefranc.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Je voulais dire que je partageais effectivement le fait que ça soit la problématique de Larquipeyre, qu'effectivement c'est quand même lié à ces implantations de grandes surfaces qui ont été faites de façon, à mon sens, inconsidérée ; et que nous avons proposé effectivement, puisque les pics de trafic c'est essentiellement du local, de faire des navettes ou des déplacements au niveau transports collectifs.

Donc je suis ravie qu'effectivement la maire de Lescure propose des commissions extramunicipales, ou extra, je ne sais pas comment on pourrait dire, vu que les commissions de l'agglomération ne se sont toujours pas réunies, donc c'est un peu compliqué aussi pour nous de pouvoir

Intervention de madame la présidente :

Elles ont eu lieu les commissions de l'agglomération madame Ferrand-Lefranc.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Alors en tout cas, elles ne sont pas toutes réunies, si ?

Intervention de madame la présidente :

Il ne manque que la commission environnement. Toutes les autres ont eu lieu.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

D'accord.

Intervention de madame la présidente :

Mais effectivement je crois que vous n'y avez pas été représentée.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Je pense que c'est un problème de convocation.

Mais en tout cas, on est très intéressés effectivement par cette logique j'allais dire de se mettre tous autour de la table et de réfléchir autrement que ce dont on a l'habitude de faire, parce qu'effectivement, les problématiques de réchauffement climatique n'étaient pas aussi importantes il y a 20 ans, et que maintenant c'est un élément dont il faut tenir absolument compte dans une réflexion d'aménagement du territoire. Gaz à effet de serre et problématique de santé.

Merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Juste quand même pour qu'il n'y ait le moindre doute, les convocations ont toujours été envoyées à la même adresse depuis des années et des années, donc je ne peux pas croire une seule seconde qu'elles n'aient pas été envoyées sur ce mandat.

Donc je fais toute confiance à notre collaboratrice de l'agglomération pour avoir envoyé la convocation exactement à la même adresse que ce qu'elle fait depuis des années.

Madame Paturey, vous avez demandé la parole.

Intervention de madame Paturey :

Merci madame la présidente.

Moi je crois que quand même c'est un sujet qui appelle plus de sérieux que les contes du 20e siècle dont on nous a abreuvés. Je crois que la pollution que cela génère, les effets climatiques que cela provoque, la mauvaise santé d'une partie de la population qui est impactée quand même, demande davantage de réflexion et de hauteur de vue. Et puis quand même, quand vous refusez tout transport public gratuit, qu'est-ce que vous voulez mettre en œuvre ? Qu'est-ce que vous voulez mettre en œuvre pour améliorer la situation ?

Intervention de madame la présidente :

On va essayer de répondre à vos questions, madame Paturey, parce que là, je crois qu'on a fait le tour.

D'abord s'agissant des communes concernées, effectivement, elles sont nombreuses ; les communes de l'agglomération concernées par la question. On en a cité deux. Je me permets de rappeler qu'il y en a une au milieu aussi qui est assez concernée également. Mais pas que. Des communes peuvent être concernées par différents faisceaux. Donc, c'est vraiment un sujet qu'il faut qu'on traite à l'échelle de l'agglomération.

La question des courriers monsieur Cabrol, le temps de l'Etat est sûrement encore plus long que le nôtre, mais je vous confirme que nous n'avons toujours pas de réponse au premier courrier que nous avons envoyé, ni même au second d'ailleurs, ni même encore de compte-rendu de la réunion qui a eu lieu début décembre avec la Dirso en préfecture du Tarn. Donc ce que je vous propose, c'est que suite à ce Conseil communautaire, nous renvoyons un courrier, monsieur Casimir si vous l'acceptez, on va voir si vous êtes notre porte bonheur en quelque sorte, pour obtenir une réponse en disant que le Conseil communautaire effectivement s'interroge sur la suite qui sera donnée à ces courriers.

Un élément madame Paturey, quand vous me dites qu'on a écrit, mais qu'il faudrait peut-être écrire à l'Etat. Le préfet de région représente l'Etat sur ces questions-là, donc je pense qu'on a le bon interlocuteur.

Ensuite s'agissant du CPER, vous nous avez tous expliqué comment il faut faire pour prévoir les budgets, comment nous devons nous positionner. Je me permets juste vous dire que nos services sont compétents, je dirais même très compétents, que les élus sont attentifs à la question dont les choses, enfin la manière dont les choses sont anticipées ; et donc bien évidemment, deux fiches ont été envoyées dans le cadre du CPER. Elles ont été envoyées à la préfecture de Région le 14 décembre 2020, dans le cadre du contrat du CPER 2021-2027. Une fiche pour poursuivre à son terme le projet de sécurisation de la RN 88 dans la traversée de Lescure d'Albigeois. Puisque vous le savez, la question des financements se pose, et monsieur Bouat l'a rappelé tout à l'heure, on est partis d'un budget de 5 millions d'euros, on est aujourd'hui à un budget de 23 millions d'euros. Donc effectivement il reste des financements à trouver. Ça c'était la première fiche. La 2e fiche, est pour demander à l'Etat de porter des études d'opportunité d'évolution de la RN 88 pour le Tarn Nord car les travaux de sécurisation ne permettront pas de régler les points de congestion à l'échelle départementale et nationale de la RN 88. Ces études d'opportunité permettront d'apprécier les coûts, les délais et les contraintes liées aux divers scénarii que l'Etat proposera. Elles permettront ainsi aux collectivités de se positionner sur un scénario afin d'aider l'Etat à mobiliser les crédits nécessaires. Les études d'opportunité du grand ouest RN 88 doivent être, je ne parle pas du contournement ouest chers collègues, les études d'opportunité du grand ouest RN 88 doivent être lancées dès 2021 afin de pouvoir retenir un scénario fin 2022. En fonction du scénario retenu, il conviendra d'inscrire au CPER 2023-2027 les sommes nécessaires aux études détaillées, aux acquisitions foncières. Je crois qu'on peut difficilement être plus clair. Ces éléments sont annexés dans le CPER et

dans l'ensemble des fiches CPER qui ont été portées par l'agglomération sous la responsabilité de Roland Gilles. Là-dessus, il n'y a pas de discussion possible. Par contre effectivement si vous le souhaitez collectivement nous pourrions faire un nouveau courrier à la préfecture de région pour rappeler combien ce sujet est important pour les élus du territoire et rappeler que nous sommes prêts à prendre nos responsabilités dans les conditions que je viens d'évoquer, c'est-à-dire qu'il faut que l'Etat puisse nous donner des éléments concernant les coûts, les délais, les opportunités finalement d'un certain nombre de scénarios.

Ceci étant fait, je me permets de vous rappeler que nous étions sur cette délibération monsieur Casimir, sur une délégation de maîtrise d'ouvrage. Parce qu'on dit qu'on souhaite très ardemment ces travaux, donc il faut bien les lancer. Donc on a besoin de cette délégation.

Intervention de monsieur Casimir :

C'est ça, c'est un avenant, juste un avenant à la convention.

Intervention de madame la présidente :

Exactement. Donc est-ce qu'il y a des votes contre l'avenant ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Je souhaite à la délibération suivante le même succès. Je ne veux pas préjuger monsieur le maire du Séquestre, mais je ne suis pas certaine qu'on en parle aussi longtemps. Donc monsieur Casimir, vous avez la parole.

DEL2021_029 Aménagement de l'avenue Saint-Exupéry - Le Séquestre - Plan de financement

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'urbanisation de la commune du Séquestre le long de la rocade et les évolutions de mobilité ont conduit l'agglomération à mener une réflexion d'aménagement des divers cheminements sur l'avenue Saint-Exupéry.

Cette voie communale est située désormais en zone urbanisée. Elle nécessite une requalification afin de sécuriser les cheminements piétons et vélos, de réguler et réduire la vitesse des véhicules.

L'aménagement prévu permettra de :

- créer des cheminements sécurisés aux normes PMR des deux côtés de la voie communale ;
- interconnecter ces cheminements au barreau structurant le long de la rocade ;
- organiser l'espace public et supprimer le stationnement aléatoire ;
- sécuriser le passage inférieur sous la rocade ;
- réduire la vitesse ;
- étendre et mettre aux normes le réseau d'éclairage public.

Le montant total de l'opération est évalué à 186 854 €HT.

Le montant estimé des travaux portant sur l'aménagement de cheminements sécurisés et le développement des voies cyclables et piétonnes est de 145 862 €HT.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'État, de la Région Occitanie et du Département du Tarn.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aménagement de l'avenue Saint-Exupéry - Le Séquestre		État (35%)	51 051 €
		Région (25%)	36 465 €
		Département FDT (20%)	29 172 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	29 174 €
TOTAL	145 862 €	TOTAL	145 862 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire du 26 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le plan de financement de l'opération « Aménagement de l'avenue Saint-Exupéry sur la commune de Le Séquestre » comme suit :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aménagement de l'avenue Saint-Exupéry - Le Séquestre		État (35%)	51 051 €
		Région (25%)	36 465 €
		Département FDT (20%)	29 172 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	29 174 €
TOTAL	145 862 €	TOTAL	145 862 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de l'État, de la Région Occitanie et du Département du Tarn.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Casimir :

Merci madame la présidente.

Donc, le prochain sujet concernera la commune du Séquestre et donc l'aménagement de l'avenue de Saint-Exupéry.

Donc c'est plus précisément son plan de financement de l'urbanisation de la commune du Séquestre, le long de la rocade et les évolutions de mobilité ont conduit l'agglomération à mener une réflexion d'aménagement des divers cheminements sur l'avenue de Saint-Exupéry.

L'aménagement prévu permettra de créer des cheminements sécurisés aux normes PMR ; d'interconnecter ces cheminements au barreau structurant le long de la rocade ; d'organiser l'espace public ; de sécuriser le passage inférieur sous la rocade ; d'améliorer la visibilité des carrefours côté rocade, de réduire la vitesse ; et enfin détendre et mettre aux normes le réseau d'éclairage public.

Le montant estimé des travaux portant sur l'aménagement de cheminements sécurisés et le développement des voies cyclables et piétonnes est de 145 862 €HT.

Je vous propose d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant : donc l'Etat 35% pour 51051€ ; la Région 25% pour 36465€ ; le Département, dans le cadre du fonds de développement du territoire pour 29172€ ; la communauté d'agglomération pour 29174€.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci. Nous poursuivons s'il vous plaît madame Marengo.

DEL2021_030 Convention adulte relais pour le développement de la participation citoyenne et le fonctionnement des conseils citoyens

Pilote : Politique de la ville

Madame Naïma MARENGO, rapporteur,

Les conseils citoyens relèvent du dispositif de démocratie participative ; chaque membre, ne représente que lui-même. Dans cette logique, il a été validé l'accompagnement des conseils citoyens sans structure porteuse. Au terme du fonctionnement du GIP, l'agglomération prévoit :

- Un appui à la demande, pour permettre aux conseils citoyens de fonctionner, pour leurs réunions et, ou sur la façon de travailler ;
- Un accompagnement pour travailler avec les conseils citoyens en groupe projet et les aider pour proposer ou contribuer à des actions.

Entre mi-2018 et mi-2019, l'Agglomération avait un adulte relais mis à disposition du GIP pour l'accompagnement de la participation citoyenne. Sur cette période, l'action de l'adulte relais avait beaucoup amélioré le lien et les contacts avec les habitants et favorisé de manière très significative l'entrée de femmes des quartiers en parcours d'insertion. L'action de l'adulte relais auprès des habitants des quartiers a ainsi des répercussions positives plus larges que le fonctionnement des conseils citoyens ou la seule participation citoyenne.

Encadré et appuyé par la cheffe de projet du contrat de ville, l'adulte relais travaille avec les trois conseils citoyens de l'Albigeois et pour développer la participation des habitants.

Accompagner et soutenir les initiatives des conseils citoyens :

- Repérer les envies, capacités et initiatives informelles des habitants, identifier les leviers d'actions et en faire part aux conseils citoyens ;

- Participer aux actions d'information et de mobilisation de l'initiative des conseils citoyens, mais sans se substituer à eux ;
- Apporter une aide en termes de communication et de visibilité de l'action des conseils citoyens, faciliter les échanges d'expériences entre conseils, stimuler la dynamique locale.

Développer la participation des habitants :

- Aller à la rencontre des habitants au quotidien, en particulier ceux peu habitués à participer à la vie locale (jeunes, personnes d'origine étrangère...) ;
- Ecouter les habitants, les aider à formuler les problèmes et à les porter au sein du conseil citoyen. Il porte une attention particulière à la parole des jeunes et des femmes ;
- Accompagner les habitants qui le souhaitent à intégrer le conseil citoyen, et les informer sur le fonctionnement et les actions du conseil citoyen ;
- Informer les habitants sur les actions du Contrat de ville et le Fonds de participation des habitants ;
- Mieux faire connaître les initiatives des associations et les dispositifs et actions de l'agglomération et des partenaires.

Il est le porte-parole des habitants et leur donne confiance pour qu'ils s'expriment, s'impliquent et développent leur intervention au bénéfice du quartier. Il se positionne comme tiers ressource, facilitateur neutre pour les conseils citoyens et les habitants.

Aujourd'hui l'Etat propose à l'Agglomération de renouveler ce poste d'adulte relais. Un avis favorable a été donné à l'Etat.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, avec 43 voix pour, 4 voix contre Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT
1 abstention(s)
Madame Danielle PATUREY**

APPROUVE la signature d'une convention adulte relais avec l'Etat pour créer un poste d'accompagnement au bénéfice des trois conseils citoyens Albigeois et de la participation des habitants,

APPROUVE le recrutement d'un agent contractuel en convention adulte relais,

AUTORISE la présidente à remplir toutes les démarches inhérentes au dossier et à signer les documents y afférents,

DIT QUE les crédits nécessaires, en dépenses et recettes, sont inscrits au budget primitif du budget général 2021 de l'agglomération.

Intervention de madame Marengo :

Merci madame la présidente.

Chers collègues, il s'agit d'un projet de délibération concernant l'adulte relais pour le développement de la participation citoyenne et le fonctionnement des conseils citoyens.

Nous avons eu le soutien de la préfecture, de la préfète et du délégué de préfet pour qu'on puisse recruter un adulte relais qui puisse accompagner les conseils citoyens, qui puisse redynamiser ces instances de travail participatif qui favorisent notamment la démocratie participative, où chacun des membres peut s'exprimer, proposer des projets. Et donc l'adulte relais, aux côtés du chef de projet, seront là en soutien de l'ensemble des conseils citoyens pour la mise en œuvre de leurs projets, pour les accompagner dans les démarches administratives et dans les différents montages financiers.

Concernant la répartition financière de ce recrutement, il s'agit d'une aide financière de la part de l'Etat à hauteur de 19 000€ pour un temps plein, de l'aide de la Région qui est plafonnée à 1 087 €, et le reste à charge net pour l'agglomération serait de l'ordre de 5 613€.

Je souhaite juste préciser que dans le cadre de ce recrutement, si ces délibérations étaient votées, il y a à la fois un accompagnement des candidats qui est fait en amont puisque comme vous le savez, pour candidater, il faut être issu des quartiers politiques de la ville et il faut être âgé de moins de 30 ans. Donc l'idée c'est d'accompagner l'ensemble des candidats pour qu'ils puissent répondre dans les meilleures conditions, les aider dans la préparation de leur candidature. Il y a également un accompagnement en aval pour la personne qui sera retenue, à travers la formation et la qualification, pour une insertion plus durable après cette expérience qui sera certainement très riche.

Intervention de madame la présidente :

Merci madame marengo.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Ferrand-Lefranc, vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Merci.

Beaucoup de choses à dire dans cette délibération et j'espère qu'elle amènera à un débat, nombre d'élus autour de cette table étant attachés à la démocratie participative.

Deux phrases incroyables parce qu'elles sont à rebours de la loi. Il est écrit : "les conseils citoyens relèvent du dispositif de démocratie participative. Chaque membre ne représente que lui-même". Or, la démocratie participative vise au contraire à faire participer les habitants du territoire aux décisions politiques en créant des propositions collectives pour le bien commun. Il est aussi écrit : "l'adulte relais est le porte-parole des habitants". Or ce sont les conseillers citoyens, à travers le conseil citoyen, qui sont porte-paroles des habitants de leur quartier.

Pour que les conseillers citoyens soient les porte-paroles des citoyens, il est nécessaire qu'ils soient formés à leur rôle, formés à animer des discussions, voir qu'ils puissent bénéficier d'un facilitateur pour une expression sereine des points de vue des habitants dans les réunions, et qu'ils puissent bénéficier d'un local pour pouvoir travailler, se réunir.

Si une première formation a été effectivement faite pour les conseils citoyens des 3 quartiers prioritaires politiques de la ville, la dynamique s'est vite arrêtée en rase campagne. Et malgré leur demande sans relâche, les conseils citoyens n'ont rien vu venir.

Concernant l'adulte relais, il représente un accompagnement pertinent pour faciliter les échanges entre populations et conseils citoyens. Par contre, le profil de poste que vous nous présenté, va bien au-delà de ce qui est demandé à un adulte relais, puisqu'il a des attributions ici de médiation sociale qui demandent d'avoir de l'expertise et de l'expérience, surtout dans le contexte de tensions actuelles dans les quartiers.

Est-il raisonnable de confier à une personne qui doit construire son parcours professionnel pour sortir du chômage une mission aussi stratégique ?

En conclusion, pour cette délibération, en 2 phrases vous théorisez une vision de la participation des citoyens à la vie de leur quartier de la cité qui n'est ni centrale ni légitime. En l'écrivant dans une délibération du conseil d'agglomération, ces 2 phrases risquent d'avoir force de loi. Or, ces 2 phrases sont à rebours de ce que dit la loi. L'échec du premier conseil citoyen de Cantepau, par un accompagnement insuffisant mal ajusté, les

acteurs de la politique de la ville pèsent très lourd dans la co-construction du projet Cantepau demain. De mon point de vue, il est la cause principale de l'absence de concertation avec les habitants de Cantepau. Se concerter, ce n'est pas informer des décisions qui ont été prises sans eux. Dans la convention pluriannuelle Cantepau demain, en page 31, vous justifiez par avance l'absence de concertation par la volonté, je cite, « de ne pas essouffler les habitants par des réunions trop récurrentes sur des éléments qui ne verraient pas le jour avant plusieurs années ». C'est à mon avis bien mal connaître la vitalité des habitants de ce quartier, certes 5e quartier le plus pauvre de France, mais le plus jeune quartier d'Albi. Ils ont besoin, comme les conseils citoyens des autres QPV, de la mise en place des outils prévus dans la loi politique de la ville de 2014. J'appelle l'application de cette loi qui définit les conseils citoyens. J'appelle à ce que les moyens qui leur sont nécessaires et auxquels ils ont droit leur soient donnés. J'appelle à la reconnaissance lucide de ce que vivent les habitants des quartiers prioritaires politiques de la ville. J'appelle à ce que les outils de la politique de la ville soient mis au service d'une vie apaisée dans ces quartiers, ce à quoi aspire l'immense majorité de ses habitants. La délibération que vous nous soumettez au vote, n'apporte hélas rien de tout cela. Donc nous voterons contre cette délibération. Merci.

Intervention de madame la présidente :

Qui d'autre a demandé la parole ? Il n'y avait que vous.

Donc madame Marengo, vous avez la parole pour la réponse.

Intervention de madame Marengo :

Alors je vais apporter quelques réponses. Je vais dépassionner le débat. Je vais apporter des éléments factuels pour dépolitiser les propos et parler de cette bonne nouvelle de recrutement, de cet effort et de cette volonté de recruter quelqu'un qui vient soutenir les conseils citoyens et leur donner les moyens pour justement mettre en œuvre leurs idées et leurs propositions. Également, décentrer le débat de Cantepau, puisque le recrutement concerne les 3 quartiers, donc le quartier de Cantepau, mais également le quartier de Veyrières Rayssac, et le quartier de Lapanouse. Il n'y a pas qu'un seul quartier QPV à l'agglomération, il y en a 3, et un quartier de veille qui est à Saint-Juéry.

D'abord pour parler des éléments de soutien, justement à la redynamisation de ces conseils de quartier, moi je ne vois que des bonnes nouvelles. D'abord, une chef de projet qui vient d'arriver, qui est arrivée au mois de septembre, et qui a déjà pris attache auprès de l'ensemble des conseillers citoyens pour être à leur disposition, pour les accompagner, un nouveau recrutement avec une personne qui devrait arriver d'ici le printemps. J'estime qu'on peut donner de l'ambition à un profil de poste de ce type-là, et ce n'est pas parce qu'une personne, on ne sait pas d'abord quels seront les profils des candidatures, on peut aussi faire confiance au profil, et aux pépites qu'on peut trouver dans les quartiers politique de la ville. Et arrêtons de stigmatiser les profils qu'il y a dans les quartiers QPV. On peut aussi avoir l'ambition, et cette personne ne sera pas seule, elle sera accompagnée. Elle sera accompagnée par un chef de projet qui est cadre A, donc elle ne sera pas seule. Elle sera dans un service et au-delà d'un service, elle sera au sein d'un pôle, avec le directeur général des services qui sera également en soutien. Donc on peut avoir de l'ambition, même si c'est un poste tremplin pour une insertion plus durable.

Je vais donner quelques exemples où les conseillers citoyens, vraiment, sont acteurs de terrain au quotidien. Ils sont par exemple associés au processus de contrat de ville. Ils sont membres du comité de pilotage du contrat de ville. Ils participent et décident au même titre que les autres membres dans la programmation, le choix des projets. Ils sont également membres du comité de pilotage et ils sont partie prenante de toutes les étapes. Ce ne sont que des exemples factuels pour montrer qu'ils jouent pleinement leur rôle et qu'ils sont totalement associés dans les différentes démarches.

Je vais également donner un autre exemple très factuel, puisqu'ils ont à leur disposition un budget qui aujourd'hui n'est pas utilisé. Bien évidemment, il faudra qu'ils soient davantage accompagnés pour qu'ils puissent mieux utiliser ces différents budgets, que ce soit le fonds conseil citoyen ou que ce soit le fonds de participation des citoyens sur lequel ils peuvent également élargir.

Donc je ne souhaite pas que madame Ferrand-Lefranc vous soyez le porte-parole des

conseillers citoyens puisque vous ne l'êtes pas. Je rencontre l'ensemble des conseillers citoyens jeudi soir, et je leur expliquerai directement ma façon de travailler avec eux et les moyens que je mettrai à leur disposition pour les soutenir, puisque je pense que par les temps qui courent, s'engager pour sa cité est quelque chose de courageux, c'est quelque chose d'honorable. Et en tant qu'agglomération, nous ne pourrions que soutenir cet investissement participatif.

Juste une question très sémantique, le participatif c'était versus représentatif. J'espère avoir été claire, merci.

Intervention de madame la présidente :

Vous l'avez été comme toujours. Merci madame Marengo.

Est-ce qu'il y a des votes contre cette délibération ?

Monsieur Tonicello.

Intervention de monsieur Tonicello :

Je vous remercie. Pour continuer à dépassionner le débat, la question qui se pose sur les quartiers prioritaires à Albi, ne se pose pas qu'à Albi. C'est une question plus générale. Il y a un rapport qui a été fait par la commission nationale du débat public, il y a 2 ans, et ce rapport qui avait été demandé par le Ministre, ce rapport dans ce diagnostic dit par exemple qu'il y a une difficulté, je cite : "une difficulté des élus et des décideurs à accepter que la participation puisse ouvrir des espaces de contre-pouvoir". Et il y a aussi des préconisations à la fin de ce rapport, comme par exemple le fait de fournir aux conseils citoyens un accès libre à un local, de créer de nouveaux droits, notamment un droit d'indemnisation par exemple pour cette participation aux conseils citoyens. Donc il y a une série de préconisations. C'est une question de vision de la participation des habitants aux décisions qui les concernent.

Je vous remercie.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Nous passons donc au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre cette délibération ? Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Pragnère, madame Hibert, monsieur Tonicello.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame Paturey.

Est-ce qu'il y'a des votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons madame Marengo, s'il vous plaît, en vous remerciant pour cette délibération effectivement porteuse de beaucoup d'espoir je pense.

DEL2021_031 Avenant N°5 à la convention locale d'utilisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers politiques de la ville

Pilote : Politique de la ville

Madame Naïma MARENGO, rapporteur,

Dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB signée par l'État, la Communauté d'Agglomération et l'Office Public de l'Habitat du Tarn en 2015, un avenant est signé annuellement afin d'actualiser les actions qui seront engagées dans l'année à venir.

L'abattement TFPB permet au bailleur social de financer des actions d'amélioration du cadre de vie des locataires dans les quartiers prioritaires en bénéficiant d'une exonération de 30 % pour les logements locatifs sociaux situés dans ces quartiers.

Conformément à la convention, l'actualisation annuelle du plan d'un avenant.

Par la présente délibération, je vous sou mets l'avenant N°5 proposant le plan d'actions pour 2021.

Les enjeux financiers d'abattement de la TFPB par quartiers concernés sont les suivants :

	Cantepau	Lapanouse Saint-Martin	Veyrières-Rayssac
Nb total de logements bénéficiant de l'abattement	1 095	548	700
Estimation du montant TFPB	244 000 €	136 380 €	191 760 €

Je vous demande d'approuver le plan d'actions pour l'année 2021 faisant l'objet de l'avenant N°5 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire du 30 juin 2015 relative à l'adoption du contrat de ville,

VU la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la convention d'utilisation de abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du 22 décembre 2015,

VU le projet d'avenant n°5 ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2021,

Madame Elisabeth CLAVERIE ne prenant pas part au vote,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, avec 46 voix pour, 0 voix contre 1 abstention(s)

Monsieur Frédéric CABROLIER

APPROUVE l'avenant N°5 à la convention du 22 décembre 2015 d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville proposant le plan d'actions de l'année 2021.

AUTORISE madame la présidente à signer l'avenant N°5 inhérentes au dossier.

Intervention de madame Marengo :

Alors la délibération qui suit, théoriquement, devrait avoir l'aval de tout le monde. C'est un avenant numéro 5 qui permet de présenter un plan d'action pour 2021, concernant les enjeux financiers d'abattement de la taxe foncière pour les quartiers politiques de la ville. Et vous avez un tableau récapitulatif qui est très synthétique, qui nous permet de visualiser par quartier le nombre de logements bénéficiant de l'abattement. Donc on voit que Cantepau, comme vous pouvez le voir, a une part beaucoup plus importante, ce n'est pas une surprise. Il représente, ce quartier à lui seul, 25% des logements sociaux. Lapanouse 548 logements. Et Veyrières Rayssac, 700 logements.

Intervention de madame la présidente :

Merci madame Marengo.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des questions, pardon. Monsieur Cabrolhier, madame Ferrand-Lefranc.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Là aussi, excusez-moi, je découvre un peu le rapport. Je voudrais comprendre là,

Intervention de madame la présidente :

C'est une délibération qu'on passe assez régulièrement quand même. Vous qui n'êtes pas élu communautaire depuis....,

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Oui mais, là je me pose une question. L'abattement de la taxe foncière c'est pour les propriétaires. On parle de logements sociaux, c'est ça ? L'abattement, il concerne qui ? Il concerne les propriétaires dans ces quartiers dits prioritaires, c'est ça ? De la ville ? Il concerne qui l'abattement ? Les propriétaires, forcément.

Intervention de madame Marengo

Inaudible

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Je n'entends pas.

Intervention de madame Marengo :

Il me semble que ça concerne ceux qui payent la taxe d'habitation et non pas les propriétaires ; donc ça peut être les propriétaires ou les locataires. C'est la taxe foncière ? pardon...

Intervention de madame la présidente :

Ça concerne les locataires. Cela correspond à l'ensemble des logements de Tarn Habitat et cela concerne les locataires. Et donc il y a un report de ce qui pourrait être perçu ; c'est reversé au profit **3:18:06 coupure son...**

Intervention de monsieur Cabrolhier

Donc ça concerne Tarn Habitat, Je comprends, parce que là je ne comprenais pas..

Intervention de madame la présidente :

Effectivement, ça concerne Tarn habitat et donc bien évidemment, au moment de mettre cette délibération au vote, je vais préciser que madame Claverie ne prendra pas part au vote.

J'espère que tout le monde a bien entendu.

Madame Ferrand-Lefranc.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc

Merci. Donc par rapport ...Inaudible 3:18:40 à 3:19:01 bande son inexploitable.

Madame la présidente :

Est-ce que tout le monde a bien coupé sa wifi s'il vous plaît ? C'est important parce que ça perturbe énormément le fonctionnement.

Un certain « Jack » me dit-on, a été repéré.

« Jack » discrètement s'il vous plaît coupez votre wifi.

Allez madame Ferrand-Lefranc s'il vous plaît.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc

Je suis désolée je le prends à la main parce que cela ne tient pas. Donc oui je disais que j'avais pas mal de questions sur cette délibération qui m'a beaucoup intéressée puisque donc c'est un abattement de 30% de cette taxe foncière sur les propriétés bâties qui est consacrée à la gestion urbaine de proximité c'est ça ? Donc ça représente une somme assez conséquente puisque c'est 572 440€, donc je voulais déjà savoir quel était le bilan de l'année précédente par rapport à cette taxe, quelles étaient les actions qui avaient été faites en faveur de la gestion urbaine de proximité. Après j'ai des questions d'ordre technique, donc que veut dire surcoût REL ou R-E-L je ne sais pas trop comment on prononce ? Ensuite je voulais savoir, c'est vraiment de la curiosité, pourquoi le programme mixte de la nouvelle agence de Tarn Habitat faisait partie du budget ? Est-ce que vous pourriez nous préciser comment les personnels pris en charge sur cette taxe améliorent le cadre de vie des habitants ? Donc là je n'ai pas de connaissance là-dessus. Quelles différences il y a-t-il entre les médiateurs de proximité, le médiateur de tranquillité publique et la médiation transitoire ? Ensuite il ne figure rien sur la ligne des actions du Conseil citoyen pour Rayssac-Verrières et Cantepau et pour Lapanouse, il n'y a pas de ligne, donc est ce que cela veut dire que vous ne prévoyez pas d'action pour ces Conseils citoyens ou voilà et ensuite est ce que le bilan de cette taxe foncière propriétés bâties a été transmis au Conseil citoyen comme prévu dans les textes ? Ensuite j'avais des questions d'ordre politique, donc c'est abattement est un levier important de possible dans la gestion urbain de proximité et dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants des QPV, donc j'ai juste pris les textes. Les délibérations impactant la politique de la ville sont nombreuses et rapides. En quelques Conseils d'agglomération : création d'un poste de facilitateur cadre A, suppression du GIP, réorganisation du fonctionnement des Conseils citoyens, transfert u programme de réussite éducative au CCAS d'Albi, conseil citoyen ou le conseiller ne représente que lui-même, adulte relais porte-parole des habitants, Donc tout cela me semble en fait dessiner une autre architecture de la politique de la ville. Afin de comprendre désormais où se trouvent les leviers d'amélioration de la vie des habitants dans les 3 QPV, peut-on avoir une présentation systémique de cette nouvelle architecture, une présentation globale. Peut-on connaître les indicateurs prévus pour évaluer la pertinence de la politique de la ville, alors par exemple le parcours de réussite scolaire des enfants de ces QPV, le taux de chômage, le taux d'insertion des femmes, le taux de dégradation d'incident violent de dégradations sur les bâtiments, le nombre d'associations dans ces quartiers et leur évolution au fil des années, l'évolution quantitative et qualitative des activités qui s'y déroulent, l'évolution du taux d'abstention aux élections, le nombre d'habitants de ces quartiers sur les listes électorales. Alors je sais bien que cette taxe ne coûte rien à l'agglomération puisqu'elle coûte à l'Etat, c'est-à-dire aux contribuables, et est-ce que l'on peut savoir s'il y a des contrôles parce que je crois que c'est le rôle, enfin si j'ai bien lu les textes et bien compris, je crois que c'est le rôle de l'agglomération de contrôler comment est utilisée cette taxe. Voilà. Ensuite...

Intervention de madame la présidente :

Il va falloir songer à conclure madame, s'il vous plaît,

Intervention de madame Ferrand-Lefranc

Oui je suis désolée mais...

Intervention de madame la présidente :

..d'autant que madame Paturey demande la parole derrière. Je pense que là maintenant, c'est bien.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc

Donc je vais terminer, donc pour nous vraiment une politique de la ville effectivement en Albigeois, c'est une stratégie pour s'attaquer aux vrais problèmes de ces quartiers qui sont la pauvreté, le chômage, les trafics, le français qui n'est pas la langue maternelle pour 80% d'enfants dans un quartier, les classes qui ne sont pas dédoublées, la laïcité qui n'est pas naturelle mais relève d'une éducation, le fait religieux, les violences intra familiale et autres qui ne touchent pas que les QPV loin de là. Donc je pense que les grands Albigeois ont besoin de comprendre quelle vision de la politique des quartiers vous avez, notamment madame Guiraud-Chaumeil, quand d'un côté vous fustigez l'Etat pour son inaction et de l'autre vous dites que tout va bien dans le quartier de Cantepau. Donc quelle politique portez-vous à la fois comme présidente, comme maire de la commune des trois QPV pour que la vie de ces habitants s'améliore au-delà de l'amélioration de l'habitat et des espaces verts qui ne résoudra pas tout. Voilà. Je pense que rendre compte...

Intervention de madame la présidente :

Oui, je pense que vous avez à peu près prononcé tous les mots de votre liste. Il n'y a pas de souci.

Madame Paturey, vous avez la parole.

Intervention de madame Paturey **Coupure son 3:24:40 :**

Intervention de madame la présidente :

On ne vous entend pas.

Intervention de madame Paturey

Alors si je lis l'application de l'article 1388 etc, c'est relatif à l'entretien et à la gestion du parc ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires et un des services qui pourrait être rendu aux locataires quand même c'est l'amélioration de leurs habitats. Effectivement, l'éducation, il y a beaucoup à faire peut-être, mais il y a aussi l'amélioration du parc. Je pense notamment aux habitants de la Plaine Saint-Martin qui demandent à ce qu'on leur rénove les bâtiments depuis plus de 25 ans. Je crois qu'il faut absolument que cela soit pris en compte. Peut-être on pourrait commencer.

Intervention de madame la présidente :

Je vous propose à ce sujet, chère madame, de saisir directement la présidente de Tarn Habitat. Nous avons autour de la table des conseillers communautaires, donc je pense que le mieux, c'est qu'effectivement vous puissiez poser la question directement à madame la présidente de Tarn Habitat qui, j'en suis certaine, vous répondra.

Je pensais avoir répondu à cette question hier en vous disant effectivement à qui vous adresser, mais il semblerait que vous ayez voulu vérifier si ma position était la même entre hier et ce soir. Donc oui, ça se confirme, c'est la même.

S'agissant madame Ferrand-Lefranc, en vous écoutant de la litanie de questions que vous avez posées, je me dis que c'est bien dommage que vous n'ayez pas daigné participer à la commission, parce que c'est typiquement ce type de questions qui se posent en commission, c'est typiquement le débat qui se pose en commission, et je ne suis pas sûre que le Conseil communautaire soit le lieu pour évoquer tout ça.

Alors effectivement, la commission n'est pas médiatisée, mais c'est vraiment un outil de travail qui est intéressant et je vous encourage très sincèrement la prochaine fois à participer aux commissions dans lesquelles vous vous êtes inscrite, parce que c'est vraiment dans les commissions que ce travail se fait.

Pour avoir assisté à certaines commissions précédant ce Conseil, il y a eu énormément d'interactions, énormément de choses, et je crois que c'est le travail d'une commission et qu'il faut laisser au Conseil son pouvoir délibératif, même si je comprends bien que le fait qu'il n'y ait pas, ni la presse ni la télévision en commission, forcément a un petit peu moins

d'impact.

S'agissant donc de la délibération, je vous confirme que nous sommes bien sur la taxe foncière payée par Tarn Habitat pour l'ensemble de ses logements. Je vous confirme que le programme est bien proposé par Tarn Habitat à l'agglomération. Je vous confirme que chaque année, nous avons un état des lieux de tout ce qui a été fait et que donc on pourra bien évidemment le tenir à votre disposition. Je vous confirme que cet état des lieux montre la diversité des actions qui sont engagées, montre que tous les quartiers sont concernés, montre qu'on agit sur l'humain comme sur le cadre de vie, parce que, ne vous en déplaise, le cadre de vie est important aussi et je crois qu'effectivement cette délibération montre le partenariat qui peut exister entre les acteurs du territoire, et je me permettrai même de dire au-delà du partenariat, la confiance qui existe entre les partenaires, parce que c'est important aussi quand on parle d'humain, de parler de confiance.

S'agissant sans donc de la délibération proposée par madame Marengo, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est ce qu'il y a des abstentions ? Monsieur Cabrolhier.

Est-ce qu'il y a des votes pour ?

Je vous remercie.

Nous passons donc s'il vous plaît, monsieur Lailheugue, à l'aide communautaire concernant le logement locatif social.

DEL2021_032 Programme Départemental d'Insertion : Appel à projet pour l'année 2021

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Dans le cadre de son Programme Départemental d'Insertion (PDI), le Département du Tarn mène une politique d'insertion sociale et professionnelle en faveur des bénéficiaires du RSA, ainsi que pour accompagner l'autonomie économique des entrepreneurs indépendants et conforter l'activité des travailleurs non salariés.

Au travers de ce PDI, une convention d'objectifs est signée chaque année entre le Département et la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les personnes issues de la communauté des gens du voyage bénéficiaires du RSA, donnant lieu pour l'Agglomération à une subvention du Département de 31 000€.

Dans le cadre de ce partenariat, les travailleurs sociaux de Soliha, gestionnaire de l'aire d'accueil de Jarlard à Albi, mènent depuis plusieurs années un accompagnement auprès des personnes issues de la communauté des gens du voyage, bénéficiaires du RSA.

L'objectif est de :

- faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun ;
- accompagner dans la définition d'un projet d'insertion sociale et/ou socioprofessionnelle ;
- co-construire un parcours adapté à chaque personne.

Dans le cadre d'un entretien individualisé, un contrat d'engagement est signé tous les 6 mois dans lequel sont définis les objectifs et actions à mettre en place. Un travail de partenariat avec différentes institutions est mis en place : les chambres consulaires, la mission jeunes, le centre médico-psychologique, l'éducation nationale, etc. En 2020, Soliha a accompagné 184 personnes bénéficiaires du RSA.

Soliha accompagne également les personnes dans le cadre d'un projet de création

d'entreprise ainsi que pour le suivi post-crédation :

- synthétiser, rendre compréhensible et diffuser les informations concernant la création d'entreprise ;
- former à la gestion administrative de l'entreprise dans le cadre des droits et obligations en tant que chef d'entreprise et en tant que bénéficiaires de minimas sociaux ;
- soutenir les ménages dans leurs démarches administratives.

En 2020, Soliha a suivi 60 travailleurs non-salariés bénéficiaires du RSA

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a répondu le 28 décembre 2020 à cet appel à projet, en partenariat avec les équipes de Soliha. Pour la première année, le Département sollicite une délibération du conseil communautaire pour acter cette candidature.

Il vous est proposé de renouveler le partenariat avec le Département dans le cadre de l'appel à projet 2021 du Programme Départemental d'Insertion.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

VU la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,

VU le décret n°2009-404 du 15 avril 2009 relatif au Revenu de Solidarité Active,

VU la délibération du 6 octobre 2016 portant transposition de la loi NOTRe,

VU la délibération du 15 décembre 2020 portant approbation de la convention pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Jarlard à Albi pour l'année 2021,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE de répondre à l'appel à projet du Programme Départemental d'Insertion (PDI) du Département du Tarn,

AUTORISE la présidente à signer la convention d'objectifs avec le département du Tarn pour la mise en place d'une action d'insertion pour les gens du voyage bénéficiaires du R.S.A, dès lors que le comité de pilotage du PDI donnera un avis favorable à notre candidature,

DIT que la recette de 31 000 € du Département est inscrite au budget primitif 2021 de la collectivité.

DEL2021_032

Programme Départemental d'Insertion : Appel à projet pour l'année 2021

Intervention de monsieur Lailheugue :

Vous m'entendez ? C'est bon.

Donc on va rester dans le social. Donc c'est dans le cadre du programme départemental

d'insertion.

Le Département du Tarn mène une politique d'insertion sociale et professionnelle en faveur des bénéficiaires du RSA.

Donc voilà donc je reste toujours sur le social, au niveau du département du Tarn, donc la politique d'insertion sociale en faveur des bénéficiaires du RSA. Donc c'est une convention qui existait déjà entre l'agglomération et le Département concernant la communauté des gens du voyage, donc avec un partenariat avec Soliha et un accompagnement individualisé, à la fois pour faciliter l'accès au dispositif commun pour accompagner la définition d'un projet d'insertion pour les gens du voyage, et pour co-construire un parcours adapté à chaque personne.

Cela concerne donc 184 personnes, toutes bénéficiaires bien sûr du RSA, mais aussi une soixantaine de travailleurs non-salariés bénéficiaires du RSA. C'est Soliha qui porte ça essentiellement sur le site de Jarlard.

Donc la communauté d'agglomération a formalisé l'appel à projets en sachant que c'est la première année que ça se fait par délibération, parce qu'avant c'était dans le cadre simplement d'une candidature. Donc là, le montant qui est demandé sera le même que chaque année, c'est-à-dire 31 000€. Donc il vous est proposé de valider la candidature de la communauté d'agglomération pour cet appel à projets pour un montant de 31 000€.

Intervention de madame la présidente :

Merci, monsieur Lailheugue.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, votes contre, abstentions, vote pour ?

Merci.

Nous poursuivons s'il vous plaît monsieur Lailheugue.

DEL2021_033 Aide communautaire Logement locatif social (PLAI) - Opération d'acquisition-amélioration par HSP81 de 5 logements dans la Résidence Accueil du Lude à Albi

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

L'opérateur social HSP81 a récemment fait part à l'Agglomération de sa demande de mobilisation de l'aide communautaire pour une opération d'acquisition-amélioration de 5 logements en PLAI Structures au rez-de-chaussée de la Résidence Accueil du Lude, située au 10 boulevard du Lude à Albi. Ce projet permet d'augmenter la capacité d'accueil de la résidence de 12 à 17 logements. Il est inscrit à la programmation de l'État.

HSP81 intervient en tant que maître d'ouvrage de cette opération et la résidence est gérée par l'UDAF du Tarn. L'étude thermique a conclu qu'une étiquette B serait atteinte et tous les logements seront accessibles PMR.

Le montant de l'aide communautaire pour l'acquisition-amélioration d'un logement locatif social financé en PLAI dans une opération de moins de 10 logements est de 10 000 € par logement.

Caractéristiques du projet :

Organisme	Commune	Nature de l'opération	Nombre de logements	Coûts TTC de l'opération	Aide communautaire
HSP 81	Albi	Acquisition-	5 logements	323 460 €	50 000 €

10 boulevard du
Lude

amélioration

PLAI Structures

SLO

Conformément au règlement d'intervention communautaire en vigueur, HSP81 a adressé un dossier complet à la Communauté d'agglomération.

Comme le précise le règlement d'intervention, le versement de l'aide communautaire sera effectué en deux fois (30% au démarrage des travaux, et 70% à l'achèvement) et interviendra sur l'exercice 2021 et suivant.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°DEL2016_174 portant approbation du Programme Local de l'Habitat 2015-2020,

VU la délibération N°DEL2018-235 portant sur les subventions communautaires pour soutenir la production locative sociale,

VU le règlement d'intervention communautaire, approuvé par délibération N°DEL2018-235,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 26 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

ATTRIBUE à HSP81, la subvention communautaire d'un montant de 50 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements locatifs sociaux PLAI Structures, inclus dans une opération de moins de 10 logements, situés au 10 boulevard du Lude à Albi,

AUTORISE le vice-président délégué à l'habitat à signer la convention correspondante à l'opération, ci-annexée,

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur l'autorisation de programme n°2017-02 « aide communautaire à la production de logements locatifs aidés ».

Intervention de monsieur Lailheugue :

J'essaie de gérer tous les micros, entre un qui se casse la figure et trois qui ne marchent pas...

Ensuite donc, nouvelle délibération, donc là qui est beaucoup plus classique puisqu'il y a un projet qui est porté par l'opérateur social HSP81, donc à la résidence accueil du Lude, 10 boulevard du Lude.

Donc c'est un projet pour augmenter la capacité d'accueil de 12 à 17 logements. Ça sera des logements qui vont être au niveau thermique avec une étiquette B, donc qui vont être gérés par l'UDAF du Tarn. Et vous savez que donc la communauté l'agglomération se positionne pour participer et soutenir à chaque fois qu'il s'agit de logements PLAI, comme là, s'il y en a moins de 10, donc la subvention est de 10000€ par logement, donc 5 logements ; donc je vous propose de réserver 50 000€ sur le budget pour soutenir cette opération, 30% au démarrage des travaux, 70% à l'achèvement des travaux.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

*Est-ce qu'il y a des questions ?
S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?
Des abstentions ?
Votes pour ?
Merci.
Nous poursuivons donc s'il vous plaît, monsieur Rochedreux.*

DEL2021_034 candidature à l'appel à projet MOEBELUS ACTEURS

Pilote : FINANCEMENTS EXTERIEURS/QUALI

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

Le changement climatique induit de nouveaux défis pour les collectivités locales et les récentes dispositions législatives et réglementaires (loi Energie Climat 2019, loi d'Orientation des Mobilités 2019, loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour une économie circulaire 2019...) renforcent leurs rôles dans l'élaboration d'une stratégie de transition écologique durable et responsable.

L'appel à projet de l'ADEME « mobilisation des élus et des acteurs clés pour la transition écologique dans les territoires » (dit MOEBELUS ACTEURS) a pour objectif d'accompagner les collectivités souhaitant mettre en place un programme de mobilisation des élus locaux sur les thématiques de la transition écologique. Il représente une opportunité de cofinancement des actions de sensibilisation et de formation des élus sur ces sujets pour les années 2021 et 2022, le cofinancement ADEME pouvant aller jusqu'à 80% des frais engagés dans la limite de 16 000€ de subvention sur les 2 ans.

Le Grand Albigeois souhaite s'inscrire dans cet appel à projet et proposer à l'ADEME un plan de mobilisation des élus portant sur les années 2021 et 2022 et s'adressant à l'ensemble des élus du bloc local (conseillers communautaires et communaux) ainsi qu'à des partenaires clés, notamment signataires du contrat de transition écologique.

Parmi les thèmes mis en avant par l'ADEME dans son appel à projet, et en lien avec ses compétences et les objectifs du projet de plan climat air énergie territorial du Grand Albigeois, l'Agglomération souhaite en particulier traiter les thématiques suivantes :

- Changement climatique ;
- Mobilité urbaine et rurale ;
- Réduction des déchets/valorisation des biodéchets/économie circulaire ;
- Végétalisation et préservation de la biodiversité ;
- Economies d'énergie/construction et réhabilitation écoresponsables /production d'énergie ;
- Achats responsables

Les actions de mobilisation des élus proposées à l'ADEME représentent un coût estimatif cumulé de 26 572€. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses € HT	Recettes € HT
Actions de mobilisation des élus en faveur de la transition écologique : 26 572€	ADEME : 16 000€ Grand Albigeois : 10 572€
TOTAL : 26 572€	TOTAL : 26 572€

Les crédits restant à la charge de l'Agglomération seront répartis sur les budgets 2021 et 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'appel à projet ADEME « mobilisation des élus et des acteurs clés pour la transition écologique dans les territoires » 2020,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 janvier 2021,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des actions de mobilisation des élus locaux en faveur de la transition écologique suivant :

Dépenses € HT	Recettes € HT
Actions de mobilisation des élus en faveur de la transition écologique : 26 572€	ADEME : 16 000€ Grand Albigeois : 10 572€
TOTAL : 26 572€	TOTAL : 26 572€

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de l'ADEME.

AUTORISE la présidente à signer et exécuter tout document relatif à la candidature à l'appel à projet de l'ADEME « mobilisation des élus et des acteurs clés pour la transition écologique dans les territoires » 2020 et à engager les dépenses liées aux actions précitées.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Rochedreux :

Merci. J'ai l'honneur de terminer la dernière délibération - mon micro marche - mais c'est une délibération qui est petite par les montants, mais importante par je crois, par son impact potentiel.

Donc c'est dans le cadre d'une réponse à un appel à projets de l'ADEME qui s'intitule "mobilisation des élus et des acteurs clés pour la transition écologique dans les territoires". Donc, l'idée est de mobiliser donc les élus communautaires et communaux sur ces sujets-là qui sont combien important. On l'a vu, on parle de plus en plus des problèmes écologiques et c'est bien.

Donc nous demandons que vous approuviez la demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre de ce projet d'un montant de 16 000€, donc 8 000€ par an, et une participation du grand albigeois pour 10 572€, années 2021 et 2022 ; avec des sujets de mobilisation autour du changement climatique, des mobilités, la réduction des déchets/valorisation des biodéchets etc..., la biodiversité, la végétalisation, les économies d'énergie en général, et les achats responsables.

Donc l'idée est d'acculturer les élus, qu'ils soient communautaires ou pas, sur tous ces sujets, et on voit qu'il y a des débats importants, et des problématiques à réfléchir. Je pensais en écoutant Jean-Michel et Gérard tout à l'heure, à Einstein qui disait à peu près ça : "quand on fait toujours la même action, on s'étonne toujours d'avoir le même résultat". Donc voilà, réfléchir un peu à tout ça.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a des d'autres demandes d'intervention ?

S'il n'y en a pas sur cette délibération, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous avons donc épuisé l'ordre du jour des délibérations.

DEL2021_035 Compte-rendu des décisions prises par la présidente dans le cadre de sa délégation - article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales

Pilote : Secrétariat général

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, les décisions de l'autorité exécutive font l'objet d'un rapport devant le Conseil communautaire lors de sa plus proche séance.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le compte rendu des décisions de la présidente ci-annexé,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

PREND ACTE du compte rendu des décisions de la présidente.

DEL2021_036 Approbation du procès-verbal de séance du conseil du 15 décembre 2020

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, chaque séance du Conseil communautaire donne lieu à établissement d'un procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 a été dressé et communiqué avec le

dossier de séance.

Il vous est demandé d'approuver ledit procès-verbal.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 15 décembre 2020 ci-annexé,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 15 décembre 2020.

Est-ce que s'agissant des décisions prises et qui étaient annexées au conseil, est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Ferrand-Lefranc, vous avez la parole.

Attendez, ce n'est pas tout à fait fini parce qu'il y a une question orale après.

Madame Ferrand-Lefranc, vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc

C'est concernant les décisions 1760 et 1761, pour savoir si c'était à la présidente d'agglomération à qui il fallait poser la question pour les projets qui étaient liés à ça ou à la maire d'Albi. Donc savoir si c'était ici qu'il fallait que je pose la question ou ailleurs.

Intervention de madame la présidente :

Alors puisque c'est une délégation de préemption à la ville d'Albi, je pense qu'à la ville d'Albi ce sera bien.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc

Ensuite 1834, je voulais simplement savoir à quoi cela correspondait comme projet

Intervention de madame la présidente :

1834... On vous fera une réponse écrite comme on fait systématiquement maintenant, c'est noté.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Après j'avais posé une question au dernier Conseil communautaire sur les capteurs thermiques concernant la centrale eau et je n'ai pas eu de réponse. J'ai eu les réponses que les autres questions mais pas celle-ci.

Intervention de madame la présidente :

Oui, c'est un oubli parce qu'on a répondu à toutes les autres questions, mais on y répondra, on vous le fera passer avec.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Donc s'agissant ensuite, du procès-verbal de la dernière séance de ce conseil, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous avons donc une question orale,

Oui,

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Excusez-nous, c'est juste sur ce dont on a parlé tout à l'heure par rapport au vote, en tout cas de non prise de part au vote de madame Claverie. Comme sur le compte-rendu ce n'est pas noté, donc c'est juste pour savoir s'il y a une modification du compte-rendu ?

Intervention de madame la présidente :

Le compte-rendu sera modifié effectivement et vous avez bien entendu que madame Claverie n'a pas pris part au vote tout à l'heure.

Allez, on poursuit s'il vous plaît.

Mais ça c'est pareil, c'est le type de question que vous pouvez poser directement à nos services. Ce n'est peut-être pas la peine d'emboliser le Conseil communautaire avec ce type de question, même si on ne doute pas que vous soyez très attentive à la manière dont ça fonctionne.

Monsieur Cabrolhier, vous avez la parole pour votre question orale.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Alors ça concerne le ramassage des déchets ramassage des déchets ménagers. Le ramassage des déchets était organisé avec le tri sélectif, sacs jaunes pour les emballages les bouteilles plastique, et sacs bleus pour les papiers.

Depuis le début de l'année et jusqu'en janvier prochain vous passez progressivement à une poubelle jaune qui accueille l'ensemble des déchets ménagers. Or il se trouve que des bacs jaunes de grande contenance ont été livrés à des personnes seules, qui ont demandé à avoir un petit bac qui existe, mais on leur a répondu qu'il y a une rupture de stock pour cette demande avec 500 grands albigeois en liste d'attente pour ces bacs de moindre contenance.

On peut donc se demander si l'étude de besoin et la phase d'accompagnement et d'explications en amont qui a duré un an, a été bien menée, car cela fait de nombreux grands albigeois mécontents.

Enfin il apparaît que le ramassage de ces bacs jaunes a lieu deux fois par mois contre quatre ramassages mensuels précédemment, avec les sacs jaunes et bleus.

Cette opération que vous présentez dans le grand A de fin d'année comme devant permettre de faire des économies et de réduire la pénibilité pour la main d'œuvre municipale, appelés ripeurs, va occasionner un coût supplémentaire pour fabriquer des petits bacs si vous voulez satisfaire les grands albigeois.

Que pouvez-vous répondre à ces grands albigeois qui sont mécontents ?

Intervention de madame la présidente :

Monsieur Rochedreux, je vous laisse la parole pour la réponse.

Intervention de monsieur Rochedreux :

Qu'est-ce qu'on peut répondre, alors il y a plusieurs choses. D'abord sur l'objet de la conteneurisation effectivement, l'idée c'est de remplacer les sacs et les caissettes puisque sur certaines parties du territoire on avait des caissettes, par une façon de collecter les déchets triés de la même façon par bac.

Alors en termes économiques, on n'a plus de sac, on a un bac qui est réutilisable alors que les sacs on les rachetait tout le temps ; donc c'est d'un côté de l'investissement, de l'autre côté du fonctionnement. Donc sur le plan économique, c'est intéressant.

Sur le plan pour les ripeurs, c'est aussi important parce que pour eux ramasser les sacs c'est compliqué, il faut se baisser, et quand on fait ça cent, enfin je n'ai pas les chiffres mais, plusieurs dizaines de fois dans sa journée de travail, c'est important. Alors que le bac c'est plus facile à déplacer.

Après sur le fond de dire effectivement certains foyers ou certains albigeois voire grand albigeois ont eu la livraison de bacs de moyenne contenance, puisqu'il y a 3 possibilités,

des plus petites contenances, des moyennes contenances et des grandes contenances, effectivement par défaut on a pris délibérément le parti de livrer des conteneurs de moyenne contenance. Alors juste un petit chiffre parce que vous citez 500 grands albigeois en liste d'attente, je ne sais pas qui a donné cette réponse qu'il y avait une rupture de stock, puisqu'aujourd'hui on a livré 8664 bacs très exactement. Il y a eu 72 demandes de petits bacs. Donc il n'y a pas de liste d'attente. Voilà. Et il y a eu une vingtaine de foyers qui ont refusé ces bacs. Ces bacs-là ne sont pas obligatoires. Bien sûr dans l'idée de trier c'est quand même important d'avoir un bac pour pouvoir trier, mais on peut très bien refuser ce bac et dans ce cas-là, soit on refuse de faire le tri soit on apporte en déchetterie ses déchets triés.

Donc à aujourd'hui, on n'a pas de rupture de stock et on n'a pas de problème par rapport aux demandes. Je vous dis on en est à 72 demandes de petits bacs. Donc je ne sais pas qui, vous pouvez les renvoyer vers les services puisque on peut les appeler directement, ou faire un mail pour demander son changement de bac. Nous pour ne citer que Saliès, j'ai quelques familles qui ont demandé le changement de bac. Donc on fait un mail ou on passe un coup de téléphone pour changer son bac. Aujourd'hui il n'y a pas de problème de rupture de stock. Si une telle réponse a été apportée à certains, ce n'est pas bien ou alors je ne sais pas ce qu'il s'est passé.

Alors juste aussi pour terminer sur la partie économique, on passe de 4 tournées à 2. Les bacs effectivement permettent par rapport aux sacs de contenir plus de déchets triés. Et puis on anticipe aussi l'extension des consignes de tri qui va permettre de mettre beaucoup plus de plastique que l'on fait aujourd'hui où les consignes de tri sont un peu compliquées à comprendre. C'est vrai que moi-même déjà, je me pose des questions, est-ce que je mets, est-ce que je ne le mets pas ?

Donc, l'extension des consignes de tri va permettre de mettre tous les plastiques dans ce container. Et le fait de collecter tous les 15 jours en fait, c'est aussi, le fait que ça ne soit pas des déchets secs et inertes, ne pose pas de problème pour les collecter tous les 15 jours.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup.

Non, question orale, il n'y a pas de réponse, ce n'est pas un débat.

Intervention de madame Paturey ? :

C'est une demande d'explication !

Intervention de madame la présidente :

Il y a une question orale, vous reposerez une demande si vous le souhaitez. Une question orale appelle une réponse et en aucun cas un débat, c'est dans le règlement intérieur.

Je vous remercie.

Le conseil est donc clos pour ce soir.

Bonne soirée à chacune et à chacun, merci beaucoup.
